



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



COLL. FRANÇOIS BITZ

■ A gauche, la maison Girard (30 novembre 1924).

**A la sortie du pont des Croix**

## L'élan d'une jeunesse obstinée

Ils sont venus, ils sont tous là, même si Jessica et Sylvain, arrivés les premiers à 10 heures pétantes, sont inquiets de trouver la place déserte.

10 h 10 : les voitures, faute de voitures à bras, arrivent remplies de tout ce petit monde : Coralie, Aurélia, Marine, Astrid, Claire, Cécile, Valentin, Julien, Mathieu, Amandine, Lucas, Damien, et Delphine, Alexandra et Jean-Baptiste, Benoît et Adeline, Apoline et Corentin, Maxence, Mireille et Daniel le colporteur, Cécile et Cédric et tous les autres de cette belle et riche jeunesse qui affiche ses ambitions à l'image de Damien Tardy, le petit garçon.

10 h 30 : une volée de cloches rappelle à tous qu'il faut se diriger vers la superbe église, fierté de tous les Villarins. La foule et les photographes laissent place à un cortège improvisé de costumes, chacun représentant une étape de la vie, héritage d'un long travail.

Les pères Denis Mangaud (diocèse de Vannes), Olivier Velut (diocèse de Lyon) et Patrick Faure, enfant du pays, directeur du séminaire de Paris, assureront la messe de ce 15 août, le 35<sup>e</sup> depuis sa célébration en 1971. L'assistance, très nombreuse malgré un temps capricieux, put apprécier la chorale dirigée avec brio par Jean-Philippe et Marie-Odile du camping GCU.

Le cortège suit le traditionnel pain

bénit, puis se dirige – par la route de La Pierre – vers la place de la salle des fêtes pour le vin d'honneur offert à tous, par la municipalité, devant le bassin. Puis chacun se sépare pour se diriger vers les deux hôtels qui, pour la circonstance, affichent complet.

L'après-midi la fête continue sur la place du village : jeux, quads, crêpes préparées avec amour par Clément et Elodie, sans oublier les gaufres de Lucas, Rémi, Valentin et Morgan. Pour un euro on a pu se prêter à la pesée du jambon organisée par la Maison du tourisme et gagnée par Jennifer Iltis.

Spectacles, magie, comédie, artisanat : gilets de berger, bijoux fantaisie et toujours l'étonnant Damien qui confectionne colliers, bagues, barrettes, porte-clés, bracelets. Travail du bois : Simon fait une démonstration remarquable de tournage du plane, frêne, poirier, pomier, ébène du Cameroun, trois ans de travail qui le conduiront à coup sûr vers sa petite entreprise.

Même si l'organisation n'était pas parfaite, on retiendra de cette journée l'élan de cette jeunesse obstinée, ambitieuse, étonnante, radieuse qui laisse présager d'autres 15 août, tant elle est attachée à son village.

Nicole Aubert



■ Sur le seuil de l'église.

Y. BONNIVARD

même, ébène du Cameroun, trois ans de travail qui le conduiront à coup sûr vers sa petite entreprise.

Même si l'organisation n'était pas parfaite, on retiendra de cette journée l'élan de cette jeunesse obstinée, ambitieuse, étonnante, radieuse qui laisse présager d'autres 15 août, tant elle est attachée à son village.

Nicole Aubert



▲ Le groupe des costumés : «Une jeunesse obstinée, ambitieuse, étonnante et radieuse.»

Y. BONNIVARD



► A la Vogue de Cuines (7 août 1960). De gauche à droite : Marie-France Paret-Dodon, Alice Vial, Claudette Emieux, Michèle Paret-Dodon, Christine Lelong (en partie cachée) et Marie-Thérèse Lelong.

### Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES  
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE  
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

### Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :  
St-Jean-de-Maurienne  
Vallée des Villards

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

## FÊTE DU PAIN

## Malgré un temps menaçant...

« Ça a tenu ! ». Ce constat de soulagement fut celui de nombreux participants à la fête du pain qui s'est déroulée le 7 août au Pied des Voûtes (comme habituellement en plein air quand le temps le permet...). Bien sûr une solution de repli existe à la salle des fêtes de Saint-Colomban mais ce n'est pas pareil). Car toute la journée le temps a été incertain sur la vallée, quelques gouttes venant même à certains moments faire craindre le pire aux 114 participants à cette fête qui reste l'activité estivale principale de l'association des Villarins et amis des Villards(\*)

L'organisation de la fête, comme toujours, n'a pas été facile, et des problèmes d'intendance se sont immanquablement posés (manque de disponibilité des moyens de transport de la communauté de communes pour le transport des tables, bancs, et bois pour alimenter le four) impliquant un planning serré et un «stress» dont tous les bénévoles se seraient bien passé.

D'autant que d'autres soucis sont venus s'ajouter aux difficultés habituelles, tous liés à des défections pour raisons personnelles. Ainsi, les anglais du Pied des Voûtes, M. et Mme Hunter, n'étaient pas là, eux qui laissent à disposition toutes les années leur terrain et une pièce de leur maison, mais aussi donnent l'électricité, sans quoi rien ne serait possible, et prise du coup chez les Jamen. Ainsi Paolo Aondettoz également absent cette année (mais qui a rejoint la fête dans l'après-midi), l'un des deux boulanger traditionnels, remplacé au pied levé par Gilbert Quézel-Ambrunaz (Le Frêne) pour faire le pain du repas avec Pierre Jamen.

Le conseiller général de La Chambre, Daniel Dufreney, est venu partager le repas, comme toutes ces dernières années, son discours remerciant entre autres les organisateurs pour ce moment d'amitié et les convives pour y participer avec bonne humeur et convivialité.

Après le vin d'honneur offert par l'association, le repas traditionnel (diots et gratin, préparés comme il se doit par Cici, sur lequel trois quarts de siècle semblent n'avoir aucun effet) fut apprécié de tous.

La fête battit son plein quand les 2 animateurs accordéonistes firent danser et chanter à volonté, aidés en cela par de nombreux Villarins et Villarinches qui n'hésitèrent pas à pousser la chansonnette. A discuter aussi, car la nouvelle d'une réunion publique de la Satvac pour expliquer son départ de Saint-Colomban, se répandit comme une traînée de poudre.

Le jambon offert par le boucher Féra pour le jeu de la pesée fut gagné par Pierrette Frasse-Sombet (Le Planchamp) qui estima son poids à 50 grammes près (2,850 kg estimés contre 2,900 kg en réalité) ! Un record de précision depuis que la fête du pain existe !

Vers 18 heures, il fallut bien penser à remonter tables, bancs, chaises, bacs à eau, et tout un matériel qu'il faudrait énumérer à la Prévert... Et comme d'habitude, une armée de bénévoles était restée qui mettaient la main à la pâte pour charger, démonter et nettoyer, le tout dans une bonne humeur à toute épreuve.

Selon la formule consacrée, rendez-vous l'an prochain, dans le cadre d'une fête appréciée de tous et dont la programmation est chaque année décidée à l'unanimité et sans discussion par l'assemblée générale de l'association...

Et qui sait ? peut-être pourrons nous y déguster, en plus des boules de pain traditionnelles, un pain plus plat, style galette, pour ceux qui supportent mal la mie ou que la mie supporte mal...

Christophe Mayoux

(\*) Plus d'une vingtaine de tee-shirts floqués à la croix de Savoie et portant l'inscription «Amis des Villards» ont été vendus durant cette journée. Ils sont désormais en vente à la Maison du tourisme.



■ Au four...



■ ... et aux tables.

## Péripole à cheval dans les Villards

Le dernier week-end de juin, les 25 et 26, la Maison du tourisme, avec l'aide de l'association La Maurienne à cheval, a organisé le 5<sup>e</sup> rallye équestre du Glandon.

Près d'une quarantaine de cavaliers ont ainsi découvert la vallée et ses magnifiques chemins sous un soleil radieux. Ils étaient attendus le samedi de 16 à 19 heures au bâtiment d'accueil (La Pierre). Après un pot de bienvenue, le repas, préparé par l'Auberge du Triandou, était servi dans la salle hors sac. Après une soirée bien animée, les cavaliers ont pu se reposer en passant la nuit dans leurs camions ou dans leurs tentes, près de leurs chevaux, au

Mollaret.

Le lendemain, à 8 heures, après avoir pris le petit déjeuner préparé par le personnel de la Maison du tourisme, la balade commençait et conduisait les cavaliers jusqu'à l'Auberge du Coin où le repas de midi était pris.

Vint ensuite l'heure de la remise des plaques d'écurie par Norbert Combet, président de la Maison du tourisme, en présence de Etienne Deffrennes, président de La Maurienne à cheval, et sous l'œil vigilant de Jean-Paul Martin-Cocher, fondateur de ce rallye.

Après de nombreux compliments, les cavaliers se sont séparés avec l'assurance probable de se revoir l'an prochain...

## CONFÉRENCES

## • La vie d'écolier de 1920 à 1950 : retour sur un monde révolu

Pourquoi avoir choisi ce créneau ? Deux raisons : 1920, parce que nous avons la chance d'avoir quelques Villarins nés en 1914 ou 1915 qui pouvaient nous apporter leur témoignage (oral ou écrit) ; 1950, parce que les écoles des Villards sont encore fréquentées par les écoliers. Ensuite tout évoluera très vite et la dépopulation de la vallée entraînera leur fermeture.

Quelques chiffres. De 1921 à 1954, la population de Saint-Alban passera de 540 à 265 habitants et celle de Saint-Colomban de 834 à 403 habitants. A Saint-Alban, il y a une école au hameau de l'Eglise qui compte 27 élèves en 1927, une au Premier-Villard avec une dizaine d'élèves encore en 1952 et une au Bouchet officiellement supprimée en 1929. A Saint-Colomban, l'école du Chef-Lieu a 3 classes jusqu'en 1933, 2 ensuite et près d'une soixantaine d'élèves en 1950. Enfin au Champet, il y a une trentaine d'élèves en 1927, une dizaine en 1930. Elle fermera en 1957.

Après ces précisions le débat s'ouvrira (22 juillet) sur les souvenirs de Julien Martin-Cocher (91 ans). Il se poursuivra avec des témoignages sans que nous parvenions cependant à éviter une certaine confusion : ceci ne nous permet pas de donner la parole à quelques personnes présentes, plus effacées, qui auraient eu, elles aussi, des choses intéressantes à nous communiquer.

Néanmoins quelques notions claires se dégagent au fil du débat.

La durée de l'année scolaire aux Villards était passablement écourtée : au mieux de Toussaint à la fin avril (plus tard fin mai) en raison de la participation aux travaux agricoles, de la garde du bétail ou de frères et sœurs plus jeunes et de la montée en alpage début juin. Seules quelques familles échappaient à la règle.

Les locaux se ressemblent tous : le bureau du maître sur une petite estrade, les tables en bois avec les trous pour les enciers et les... nombreux graffiti, etc., mais aussi le poêle en fonte, à bois et à charbon, que les élèves allumaient à tour de rôle (les « grands » seulement) corvée pour les uns, plaisir d'être au chaud pour les autres pendant que les copains attendaient dehors l'heure de rentrer.

L'enseignement s'enrichit au fil des ans de quelques matières : gymnastique, chant (parfois même apprentissage d'un instrument de musique), mais l'essentiel des matières : morale journalière (souvent simple phrase qui servait de calligraphie), lecture, dictées, rédactions, problèmes, tout ceci resta inchangé ou presque. Parfois, dans les dernières années, la porte de la classe s'ouvrit pour des sorties « découvertes » : étude des traces d'animaux sauvages ou grottes des Sarrasins de Lachal, barrage du pont du Bouchet...

Les punitions sont toujours présentes

et parfois corporelles car la discipline est rendue nécessaire par des effectifs nombreux dans des classes à plusieurs divisions (deux, trois parfois) exigeant une vigilance accrue de la part de l'enseignant. Ajouter à cela la présence de quelques « fortes têtes » sans nier toutefois dérives ou excès !

Mais dans l'ensemble, pour la plupart, ces années d'école ont laissé beaucoup de bons souvenirs dont les récréations avec leurs jeux, leurs chamailleries, les trajets parfois plus d'une demi-heure quand on avait la chance de les faire à plusieurs et en dépit des routes mal déneigées en hiver : inoubliables batailles de boules de neige et glissades sur des luges improvisées qu'un car de ramassage n'aurait pas permises...

« Grand » souvenir aussi le jour du Certificat d'études pour les meilleurs : descente à La Chambre en car ou à vélo, repas au restaurant... bref le « couronnement » pour ceux qui le décrochaient car ce n'était pas un examen facile avec des notions requises dans nombre de matières et son zéro éliminatoire !

En conclusion, ce débat, malgré ses imperfections aura obligé chacun à un retour sur sa vie d'écolier et inévitablement tout le contexte familial et social dans lequel elle s'est déroulée aura resurgi : un autre monde par rapport à l'actuel.

Ginette Paret

## MAISON DU PATRIMOINE

Avec une série de conférences, l'ouverture au public de la Maison du patrimoine fait partie des animations proposées chaque été par l'association Les Villards, patrimoine et culture.

Cette année, une nouveauté : l'écurie avec une partie montrant la cohabitation entre les hommes et les bêtes, l'hiver, et une autre partie avec une exposition de photographies d'hommes et de femmes au travail, accompagnées de nombreux outils. Exactement 445 personnes (dont une centaine le jour du 15 août !) sont venues visiter ce musée en 13 jours, ce qui est très encourageant.

Après sa visite, une personne a offert un beau rouet en état de marche, ce qui nous touche beaucoup, nous la remercions très sincèrement. D'autres ont regretté que les outils villarins ne soient pas tous représentés, comme les barattes pour faire le beurre. Nous rappelons que tout ce que nous exposons est le résultat de dons de Villarins, alors... peut-être que l'an prochain, notre exposition sera plus fournie avec baratte, chaudron, « forme », « coppe », « movet »... D'avance merci.

Martine Ferroud

• Dans le cadre d'une exposition qui s'est tenue aux archives départementales (Chambéry) du 6 juin au 30 septembre, intitulée *La Savoie des Ombres, les Savoyards, Vichy, l'Occupant* sur le thème de la vie quotidienne en Savoie durant les années quarantes, on pouvait voir – entre autres documents – en bonne place dans une vitrine un emballage de pâtes Bozon-Verduraz intitulé Macaroni de Savoie. – (M. Tronel.)

## • Douaniers et contrebandiers

« La contrebande est vieille comme le monde » : les hommes instaurent des règles... mais il est dans la nature humaine d'essayer de les contourner. C'est ce que M. Phalippou, douanier lui-même, nous démontra brillamment le 12 août.

Pour illustrer ses propos, il choisit de puiser dans les nombreuses anecdotes concernant la vallée d'Abondance (Haute-Savoie), une des régions les plus intéressantes car liée à l'histoire des « zones franches », c'est-à-dire exemptes de taxes sur les marchandises qui y rentrent ou en sortent.

Quelques dates : en 1792, la Savoie est rattachée pour la première fois à la France et c'est aussi la première fois que l'on voit des douaniers « sardes » sur les frontières franco-suisse et franco-sardes. En 1806, Napoléon 1<sup>er</sup> instaure le blocus continental total : il veut affaiblir l'Angleterre, d'où recrudescence de la fraude sur les produits anglais (tissus de laine et cotonnades).

Le nombre de douaniers passe alors de 10 000 à 95 000 hommes. Pour les fraudeurs, tout est bon mais, à cette époque, les denrées coloniales fortement taxées ont leur faveur : sucre, café, épices, chocolat, thé et... tabac, ainsi que d'autres produits dont l'Etat s'est attribué le monopole : cartes à jouer, allumettes (produites exclusivement par la Seita jusqu'en 1995).

Le plus souvent, il s'agissait de fraude par dissimulation et l'ingéniosité aidant... cela allait du tonneau aménagé de cachettes... aux roues de charrettes creusées et remplies de marchandises. De là, l'usage de sondes diverses pour vérifier les chargements. La découverte des rayons X au tout début du XX<sup>e</sup> siècle amènera leur disparition.

Parmi les faits divers, en 1916, en gare de Bellegarde (Ain), à l'époque une gare équivalente à celle de Modane, un

train arrive de Genève avec un wagon chargé de troncs d'arbre ; de fortes pluies s'abattent sur la ville : un jus maron sort de ces troncs d'arbre qui étaient évités et remplis de tabac !

Cependant, d'autres types de fraude étaient apparus au fil des ans, notamment lors de la création de la grande zone (franche) en 1860 (supprimée en 1933) : les douaniers n'étaient plus à la frontière, mais à l'intérieur du territoire (jusqu'à 90 kilomètres !) et le long du Rhône (jusque-là Seyssel). Ceci fit naître une fraude fluviale.

Toujours à partir de 1860, les types de fraude évoluèrent : moins de dissimulation, mais plus de marchandises transportées en petite quantité : c'est alors le fraudeur « pacotilleur » et « briquetier ». Il y eut aussi le « colporteur » qui portait sa charge, sa « balle », sur le dos mais ne proposait que des marchandises de contrebande.

Les chiens, qui eux aussi servirent de bêtes de somme furent adoptés par les douaniers : aujourd'hui, 120 de ces quadrupèdes travaillent en France, dont 3 en Haute-Savoie, à Saint-Julien-en-Genevois, Annemasse et Thonon.

M. Phalippou nous captiva pendant deux heures grâce à ses qualités de conteur.

Certains regrettèrent de ne pas entendre parler des Villarins qui connaissent eux aussi la contrebande à l'époque sarde notamment, mais notre conférencier a été chargé récemment de dépouiller les archives douanières de Modane : alors, qui sait ?

G. P. (\*)

(\*) Ce compte rendu a été largement inspiré et étayé par le livre de M. Phalippou, intitulé *Contrebande et douanes en Haute-Savoie*, publié dans la collection « Les carnets de Fanfoué » et qui se lit comme une bande dessinée.

## • Estella Canziani

Le 29 juillet, environ 40 personnes se sont déplacées pour assister à une conférence intitulée « Estella Canziani, peintre et ethnologue, une comète dans le ciel des Alpes » malgré une séance du conseil municipal (de Saint-Colomban) qui avait lieu dans le même temps.

Dans une première partie, M. Forray, président d'honneur des Amis du Mont-Cenis, présentait la vie de cette anglaise grâce à la découverte de ses archives personnelles à Londres.

Cette jeune fille, à la fois peintre et ethnologue, s'est intéressée à la vie traditionnelle dans les Alpes françaises et piémontaises entre les années 1905 et 1912.

La vallée des Villards a été à l'origine de ses premières observations et de son oeuvre qui allait la faire connaître dans une grande partie du monde.

Puis à l'aide d'environ 80 diapositives, M. Forray commenta l'œuvre d'Estella Canziani, de remarquables aquarelles aux détails intéressants ; pratiquement toutes ses peintures furent présentées parmi lesquelles les Villarinchies, les ornements du costume des villards : coeurs, croix plates, etc. Un vrai régal pour les yeux.

Ceux qui n'ont pu venir peuvent se reporter au livre de M. Forray : *Le Monde merveilleux d'Estella Canziani, il était une fois... la Savoie*, paru aux éditions de la Fontaine de Siloé qui sont établies à Chambéry.

Martine Ferroud

## • Les lacs d'altitude

Vendredi 19 août, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées au bâtiment d'accueil de La Pierre pour une conférence présentée par M. Lionel Laslaz, agrégé de géographie à l'université de Savoie, et intitulée « Lacs d'altitude, miroir des cimes, magie des reflets ».

A l'aide de quelque 130 diapositives réalisées par lui-même, ce géographe-alpiniste nous a fait découvrir les plus beaux lacs de montagne du massif de la Vanoise : lacs polaires issus d'un glacier, lacs froids entourés seulement d'un univers minéral, lacs de pelouse avec leur environnement végétal, et lacs de tourbières qui disparaissent peu à peu envahis par la végétation lacustre.

La couleur des lacs fut ensuite abordée : bleu turquoise, noir (toujours liée à la nature de l'environnement). Puis ce fut le milieu montagnard qui les entoure avec la faune et la flore. Enfin, M. Laslaz évoqua les glaciers, leur fonctionnement et leur recul inquiétant dû au réchauffement de la planète.

En somme une agréable soirée. Un regret toutefois : on peut déplorer que de nombreuses personnes ne puissent pas profiter pleinement des conférences données dans le bâtiment d'accueil à cause d'un équipement inadapté.

N'est-il pas possible, par exemple, d'envisager l'achat de chaises ? Deux heures sur un banc sans dossier, il faut reconnaître que c'est franchement inconfortable !

Christophe Mayoux

**CHAUFFAGE  
SANITAIRE  
SERRURERIE**  
INSTALLATION ET ENTRETIEN



**CHIANALE  
FILS**  
Butane - Propane - Camping-gaz  
655, avenue de la Gare  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

**Ets ARLAUD**  
Station service ELAN - Automat 24h/24  
Assistance et dépannage  
Vente de véhicules neufs et occasions  
Réparations toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateur  
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43  
**04 79 56 22 55** 73130 STE MARIE DE CUINES

## CHAPELLE DES VOÛTES

## Un renaissance dignement fêtée

C'est par une superbe journée ensoleillée que 200 personnes environ (« plus de 250 ! » disaient certains) ont assisté à la « deuxième naissance » de la chapelle des Voûtes qui a bien failli disparaître du patrimoine local sans la bonne volonté de quelques Villarins (*lire ci-contre*).

La date – 2 juillet – n'avait pas été choisie au hasard puisque cette chapelle est consacrée à la Visitation qu'on fête justement ce jour là.

Pour faciliter le déplacement vers la chapelle (à un bon quart d'heure à pied du Premier-Villard), et malgré la qualité du chemin, refait et élargi pour l'occasion par la communauté de communes, un service de quads (conduits par leurs propriétaires) était proposé et fut très apprécié par les anciens plus habitués dans leur jeune temps au dos de mulet...

Parmi les personnalités invitées, on notait la présence des maires de Saint-Colomban et de Saint-Avre, du président de la communauté de communes, du maire de Saint-Sorlin d'Arves, du président du Sivav, et du maire d'Hermillon (également président du syndicat gérant l'eau de moyenne Maurienne).

Après l'allocution de Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, la parole était donnée au père Jean Prieur, de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, qui brossa un bref historique de ce bâtiment religieux (*lire ci-dessous*). Puis, Martine Ferroud, présidente de l'association Patrimoine et culture, et Maurice Frasse, président des Amis de la vallée des Villards, évoquèrent ce que représente une chapelle en particulier mais aussi tout le riche patrimoine architectural et religieux villarins.

Puis ce fut la bénédiction de la chapelle par le curé de la paroisse Yves Durieux avant que la chorale Chœur de Maurienne, qui compte dans ses rangs quelques Villarins dont André Bitz et André Pommier, n'apporte une touche

festive à la cérémonie.

Midi approchant, le vin d'honneur précédait le repas champêtre offert par la municipalité de Saint-Alban, préparé en partie par le Triandou, et servi derrière la chapelle, chacun allant, une fois servi, s'asseoir dans l'herbe ou dans le chemin, à l'ombre ou au soleil, pour un moment de convivialité. Là, nombreux se souvenaient d'avoir assisté à des offices dans la chapelle, tandis que d'autres – moins nombreux... – se souvenaient d'y avoir été enfants de chœur.

Une urne, à l'entrée de la chapelle, permettait de déposer des dons pour participer au financement de la grille en fer forgé placée à l'entrée de la chapelle et qui permet au promeneur de voir l'intérieur sans risque pour le patrimoine religieux... Des dons qui sont venus s'ajouter à la collecte lancée par les Amis des Villards (qui a pris fin début octobre) qui a connu une participation étonnante, tant en nombre de donateurs qu'en montant collecté (plus de 1 000 euros fin août !).

L'association des amis de Villards et la municipalité de Saint-Alban ont obtenu du Syndicat d'adduction d'eau de moyenne Maurienne d'utiliser un regard situé au dessus du site pour amener l'été, par un tuyau de 50 mètres, l'eau – potable ! – aux abords immédiats de la chapelle, rendant par là même plus agréable et plus rafraîchissante une halte lors des promenades estivales. Ce travail sera effectué par l'association des amis des Villards au printemps prochain.

C'est en fin d'après-midi que se termina cette journée d'inauguration non sans que certains, dont le père Prieur et le père Durieux, ne proposent que chaque année, début juillet, en fin de semaine, soit organisée une célébration – voire une messe – sur le site de la chapelle des Voûtes. « *Et avec des costumes de Villarinchés et de Villarins !* »

Christophe Mayoux

## « Grâce à la participation enthousiaste

Depuis de nombreuses années, plusieurs habitants de la commune de Saint-Alban s'inquiétaient de la ruine programmée de cette chapelle très symbolique, et, par leur dévouement, ont empêché l'irréversible. Il y a plusieurs dizaines d'années, un groupe formé de Pierre Quézel-Mouchet, Roger Darves, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Armand Cartier-Lange – et peut-être en aï-je oublié – a mis le bâtiment hors eau en remettant des tôles sur le toit ; puis, quelque temps après, un autre groupe, avec Albert Cartier, Patrick Cartier-Lange a sauvé les œuvres d'art que l'on peut admirer maintenant ; puis ce fut le cerclage du bâtiment, puis ce furent les Amis des Villards qui

insistèrent pour son sauvetage. Tous ces efforts ont porté leurs fruits, le résultat d'aujourd'hui n'aurait pas été possible sans eux.

En ce qui nous concerne, la restauration de la chapelle des Voûtes a débuté il y a plus de cinq ans, lorsque nous préparions les élections municipales de 2001 : nous avions alors rencontré Monsieur Lemarié, architecte des bâtiments de France, pour nous renseigner sur les possibilités de mise en valeur de notre patrimoine. Cette rencontre fut suivie d'une visite à la chapelle des Voûtes, alors en piteux état, mais que monsieur Lemarié a trouvée remarquable et qu'il nous a vivement encouragé à restaurer. Une autre rencontre clé fut celle de Monsieur Charbonnier, alors responsable de la cellule Europe, qui nous a

révélé le fonctionnement des subventions européennes.

La chapelle a donc figuré en bonne place dans notre programme, et, dès notre élection, nous demandions à Dominique Perron, architecte du Patrimoine, de nous établir un programme de restauration ; parallèlement, nous élaborions les dossiers de subvention, avec quelque succès, puisque les deux premières tranches furent aidées au taux maximum de 80 %, ce qui a rendu cette restauration lourde supportable par la commune.

Car la chapelle était bien malade, avec une brèche béante dans le chœur – et même avec un arbre déjà bien développé dans l'ancienne sacristie –, avec



■ Comme aux plus beaux 2 juillet...

la voûte commençant à s'ouvrir, avec les peintures intérieures en piteux état, le tout noyé dans une jungle envahissante.

Ce fut d'abord, en 2002, le gros œuvre, avec toutes les difficultés d'un chantier accessible seulement par un chemin muletier, ce qui à notre époque impose l'hélicoptère, avec les allées et venues à pied ou en quad ; ce fut ensuite la découverte un peu tardive du mauvais état de la charpente, une fois que les premiers travaux ont permis d'y avoir accès... et donc la mise en route, un peu en catastrophe, d'une 3e tranche non prévue au programme initial... et un peu moins subventionnée, car les crédits européens que nous avions obtenus pour les deux premières tranches étaient

*Lire la suite page 5*

## Entièrement restaurée, la chapelle attend pèlerins et amateurs d'art

Saint-Alban possède une belle église néo-classique construite en 1830 par l'ingénieur Justin, et trois chapelles rurales : celles du Premier-Villard, du Bessay, et des Voûtes. L'emplacement de la chapelle des Voûtes est remarquable : à 50 minutes de l'église, presque au sommet de la montée du mamelon frontière de Saint-Etienne-de-Cuines ; elle domine la vallée de l'Arc.

La chapelle des Voûtes succède à un oratoire dédié à Notre-Dame-de-la-Consolation, oratoire qui protégeait probablement la statue de la Piétà conservée aujourd'hui dans la chapelle. La construction de cette chapelle, décidée en 1712, est achevée en 1721 ; Saint-Alban compte alors environ 900 habitants.

Depuis sa construction, la chapelle des Voûtes a connu plusieurs restaurations. La dernière, commencée en 2003, est terminée en juin 2005.

D'après le coutumier, il y a un peu plus de cent ans, vers 1900, la chapelle des Voûtes rassemblait la population deux fois par an, le 2 janvier et le 2 juillet : « *Au début de l'année, le 2 janvier on renouvelait la consécration de la paroisse à la Vierge. A 9 h 30, une grande messe est chantée à la chapelle des Voûtes, à l'intention des personnes prenant part à l'offrande. Cette offrande se faisait autrefois en seigle, aujourd'hui elle se fait en*

*espèces. Elle a lieu après la messe. Le prêtre, ayant quitté la chasuble et le manipule, se rend à la table de communion et fait baisser l'étole à chaque offrant en disant : sancta Maria, ora pro eo ou ora pro ea (sainte Marie, prie pour lui ou prie pour elle).*

*Le 2 juillet, fête de la Visitation, est la seconde fête patronale de la paroisse. La première, le 21 juin, fête de saint Alban demeure dérisoire, alors que le 2 juillet est fêté solennellement : ce jour-là, on ne travaille pas. A 6 h 30, une messe de communion est célébrée à l'église. A 10 heures, les paroissiens se rendent à la chapelle de la Visitation pour une messe chantée à l'honneur de la Sainte Vierge. Après la messe, un sermon est prononcé devant la chapelle ; il est d'usage de faire venir un prédicateur étranger. Les vêpres ont lieu à 15 heures à l'église. Ce jour-là, le curé invite le clerc au repas de midi. »*

Jusqu'à une époque récente, la cha-

pelle des Voûtes était un lieu de pèlerinage dédié à la Vierge et un important lieu de culte. Lors des visites pastorales, avant la construction de la route actuelle vers 1870, l'évêque et ceux qui l'accompagnent s'arrêtaient à la chapelle des Voûtes où ils étaient reçus par le syndic (ou le maire) et les conseillers. En juillet 1950, c'est à la chapelle des Voûtes que René Frogier, un Villarin qui venait d'être ordonné prêtre, a célébré une de ses premières messes. La chapelle est dédiée à Notre-Dame-de-la-Visitation. La Visitation, comme le rappelle le tableau de l'autel, est la visite que fit la Vierge, enceinte de Jésus, à sa cousine Elisabeth, enceinte de Jean-Baptiste. A Annecy, en 1610, sainte Jeanne de Chantal, avec l'appui de saint François de Sales, fonde l'ordre de la Visitation qui aujourd'hui encore, en France, compte plus de cinquante monastères.

La chapelle des Voûtes, de plan rectangulaire (basilical), est surmontée d'un clocher en arcade. Sur la façade, au-dessus de la porte, on voit une niche (vide aujourd'hui) et un oculus (fenêtre ronde) puis encadrant la porte, deux bénitiers en pierre taillée et deux fenêtres aboutissant l'une dans un tronc à grains et l'autre dans un tronc à sous.

L'intérieur comprend deux travées voûtées d'arêtes, séparées par l'arc triomphal et la balustrade de communion. La capacité d'accueil est agrandie grâce à une tribune ; la sacristie a été démolie et les objets de sacristie (vases et vêtements liturgiques) ont hélas disparu. Les peintures murales recouvrent les voûtes et une partie des murs d'un beau décor floral et géométrique. L'autel, de type néo-classique, est orné d'un tableau de l'Annonciation, probablement œuvre d'un peintre Dufour. La statue ancienne de la Piétà a retrouvé sa place dans l'édifice.

Cette belle chapelle témoigne de la foi profonde de nos ancêtres qui ont consenti de lourds sacrifices pour honorer Marie, la mère de Jésus, auprès de qui ils venaient chercher consolation (Notre-Dame-de-la-Consolation). Elle attend pèlerins et amateurs d'art ; grâce à la protection d'une grille en fer forgé, on peut y entrer librement après avoir poussé la porte.

Jean Prieur



■ Un patrimoine entièrement restauré.

## de tous »

cette fois épousés. Ce fut ensuite, en 2004 et 2005, la restauration intérieure, dès lors qu'avec le magnifique toit neuf il ne risquait plus de pleuvoir à l'intérieur. Et, terminée seulement hier, la superbe grille en fer forgé qui permettra d'admirer l'intérieur pendant les mois d'été, en ne fermant pas la porte à clé.

Ce fut aussi l'achat des parcelles face à la chapelle, et merci aux propriétaires qui nous les ont cédées, ce qui a permis de dégager l'espace et de mettre en valeur le monument.

Et donc, aujourd'hui, c'est la joie de l'inauguration, et le 2 juillet de surcroît, fête traditionnelle de la Visitation, et avec le beau temps, et avec la foule des grands jours... Et cette journée n'aurait pas été possible sans la participation enthousiaste de ceux qui ont travaillé avec nous et que j'ai le grand plaisir de remercier, en essayant, selon la formule consacrée, de n'oublier personne : Marc Lemarié, architecte des bâtiments de France, et son adjoint Philippe Ganion, pour leurs conseils, leurs encouragements, leur soutien ; Dominique Perron, architecte du patrimoine, qui a conçu et accompagné la restauration ; les entreprises, qui ont mené à bien les travaux malgré les difficultés que j'ai évoquées plus haut : Valet pour le gros œuvre, Bozon-Vialle pour ce beau toit à joints debout, Atelier C (de M. Voulhoux) pour les peintures, Dominique Bordas, ferronnier d'art pour la grille.

A ces entreprises il faut associer nos artistes locaux : André Gamel, qui est parvenu à transformer un amas de bois entassé dans la chapelle en autel monumental, qui a refait les fenêtres et restauré la porte, bien malade également ; Huguette Jamen, qui a participé pendant des semaines aux travaux de peinture ; Michel Martin-Garin, qui a réalisé les superbes panneaux photos avant-après ; Françoise Darves, qui a brodé à l'aiguille le tapis d'autel.

Et notre reconnaissance à Jean-Baptiste Brosson, le pilote de la mini pelle, qui nous a fait un beau chemin plat où il fait bon marcher, et à Sébastien Chaix, qui nous a débarrassé des orties, et qui serait avec nous si les pompiers ne l'avaient pas retenu aujourd'hui.

Un grand merci également au Syndicat des eaux de moyenne Maurienne et à son président Yves Durbet qui a toujours accueilli nos demandes avec attention, en particulier pour la remise en état du chemin et la fourniture d'eau pour remplacer l'ancienne source ; merci, bien sûr, aux nombreux bénévoles qui ont bichonné le site, qui ont transporté des centaines de kilos de matériel, qui ont briqué l'intérieur...

Et merci à ceux qui, par leur concours financier, ont permis à notre petite commune de mener à bien ce qui, à notre échelle, était un gros défi : la direction régionale des affaires cultuelles, le conseil général de la Savoie, la cellule Europe.

Georges Quézel-Ambrunaz(\*)

(\*) Maire de Saint-Alban



## EXPOSITION ARTISANALE DES VILLARINS

### Tableaux, sculptures, modelage, et bijoux de fantaisie

L'exposition artisanale des Villarins qui s'est déroulée du 13 au 15 août au bâtiment d'accueil de La Pierre a reçu la visite de 446 personnes.

Cette année, Bernard Azoulai (La Pierre), qui se distingue sur les terrains de boules et s'est découvert une autre passion avec le modelage, exposait son travail. « *Travailler la pâte molle constituée d'argile et de sable et qu'on appelle le grès chamotté donne naissance à des objets en terre cuite.* » Cela demande d'avoir le don du modelage ou de la sculpture pour les personnages, mais d'être attentif à la fin de la procédure car tout dépend de celle-ci. « *Il faut 4 à 8 jours de séchage selon la saison (temps chaud ou humide), puis les objets sont déposés dans un four électrique approprié où la température est de 1 300 °C. Il faut compter 36 heures entre le chauffage et le refroidissement.* » Son inspiration ? « *Il est bien évident que je ne pouvais faire des objets sans qu'ils aient un rapport avec les Villards ; c'est pourquoi j'ai fait toutes les chapelles après les avoir photographiées sous tous les angles. Le plus difficile ça a été l'église car elle est plus imposante. Pour l'exposition j'ai fait côtoyer la Villarinch avec la paysanne de Pagnol. De même toutes les formes de chambre de bois sont présentes. Résistant dans le midi, je ne pouvais pas ne pas exposer des santons et une crèche 'naïve'. Je suis très content de cette expo et je reviendrai.* »

Changement total de sujet avec Michel

Favre-Trosson (Châtelet). C'est le modernisme pur et simple. Par exemple la pièce intitulée *Fleur noire*, planche éclatée d'ébène à laquelle s'accroche un champignon parasite, trône sur son socle. Il faut poncer à la paille de fer très fine, cirer, et introduire des couleurs dans les fissures. Ou *La Chose*, branche d'épicea, bois flotté découvert au-dessus du nant de Lachal. Ou *La Méditation* traînée dans la stéatite, pierre onctueuse



M. BOUCHET-FLOCHET  
■ Une partie de l'exposition.

au toucher, qui est un silicate naturel de magnésie appelé aussi craie de Briançon. Ou encore cette jeune africaine portant une cruche d'eau fixée sur une vertèbre de dromadaire : tout un symbole entre l'eau et la vie, la sécheresse et la mort.

Stéphanie Aubert (Martinan), petite fille de Colombe Bozon, présentait des tableaux aux couleurs vives et parfois très douces et aux thèmes variés tels les cerises, la vache, Marie de Lachal (au visage très expressif dans son bel habit du dimanche), et puis grand-père Colombe qui semble encore nous taquiner.

Véronique Rostaing-Troux (Châtelet) a fait don à la paroisse de 5 tableaux représentant les chapelles des Villards, aux couleurs très chatoyantes. Julien Martin-Cocher (Les Ponts), présent depuis la création de l'exposition, était là avec toute une gamme d'objets sculptés, la plupart à l'opinel, telles ces colombes symboles de la Paix qui autrefois étaient sculptées sur chaque porte en Tarentaise et Haute-Savoie notamment. L'origine pourrait dater de la guerre de 1870, apportée par des prisonniers Russes.

Martine Ferroud (Chef-Lieu), qui exposait ses coffrets aux peintures délicates, et Bernadette et Odile Tronel-Peyroz, (Lachal) dont l'une présentait d'après photos des reproductions de visages africains en peinture acrylique sur papier Kraft, et l'autre des bagues de perles aux mille couleurs, complétaient cette exposition.

Cette année il n'y avait aucun exposant de Saint-Alban. Véronique Carret, fille de Bernard Azoulai, et Martine Ferroud devraient se charger de l'édition 2006 de cette exposition.

Maurice Bouchet-Flochet

## CHANT CHORAL

### A la recherche de la « note bleue »

Déjà particulièrement gâtés d'être dirigés par l'un des meilleurs chefs de chœur de Maurienne (Nicole Lavandier), les choristes villarins ont eu le privilège de travailler ce printemps avec des professeurs de chant : le 3 mars à la salle Belledonne (Saint-Rémy de Maurienne) avec Philippe Cantor (baryton) et Eric Trémolière (ténor), de la compagnie des solistes de Lyon, dirigée par Bernard Tétu, puis le 5 mars (à Saint-Colomban) avec Pierre-Line Maire qui s'occupe de la formation des chefs de chœur à l'école nationale de Chambéry.

Chacun d'eux à sa manière nous a fait comprendre l'univers de la voix à partir d'un travail axé sur la technique vocale et le placement de la voix, et sur l'utilisation de l'espace et du corps pour favoriser la résonance des sons. Pour arriver à des expériences surprises où le groupe a joué avec les harmoniques, que certains mélomanes appellent aussi la « note bleue ». La nature nous a doté d'un « instrument » aux capacités fabuleuses, à nous d'en utiliser toutes les possibilités. Et ne disons plus : « Je ne sais pas chanter », alors que tout n'est que plaisir et sensation.

Merci à ces techniciens du son qui nous font comprendre que beaucoup de choses sont possibles en appliquant quelques principes pour utiliser au maximum les potentialités du corps humain.

Autres temps forts, le 18 mars 2005 la chorale a participé, à Sainte-Marie de Cuines, au traditionnel concert pour soutenir l'association Retina qui finance des programmes de recherches pour soigner des maladies de la vue. Cette soirée a permis de rassembler six chorales.

Le 21 et le 22 mai nous avons partagé deux jours de bonheur avec la chorale de Vourles (Rhône), Accord parfait, chère à Blandine Tessier, en participant, le samedi, à un concert qui a réuni une bonne assistance, et, le lendemain, à une messe avec le père Bormans, père blanc, missionnaire en Afrique, venu spécialement de Lyon pour nous. Celui-ci dans son homélie nous a invité à prendre le temps de vivre le temps présent. A noter que les dons récoltés à cette soirée de concert ont été intégralement versés à une association caritative (Entraide internationale, scouts de la région de Cluses) qui intervient directement aux côtés des sinistrés de l'Asie du Sud-Est.

Autre soirée, le 4 juin pour un concert en l'église de Notre-Dame du Cruet avec la chorale de Bessans. Et c'est avec regret que cette bande de joyeux lurons nous a quittés pour regagner les terres de haute Maurienne où chanter fait aussi partie de la vie de tous les jours. L'argent récolté à l'issue de la soirée a été remis à la paroisse par Mme Chevessant dont l'accueil dans sa commune fut des plus

sympathique.

Enfin, point d'orgue d'une saison bien remplie, à l'invitation de la Maison du tourisme, nous avons participé, comme depuis de nombreuses années, au concert d'ouverture de Festivillards.

Pour la saison qui vient, notre priorité reste le renforcement des effectifs. Alors laissez-vous tenter et venez nous rejoindre. La reprise des répétitions a eu lieu le 20 septembre ; des projets très intéressants sont en préparation mais actuellement rien de précis n'est encore clairement défini.

Jean-Marc Bordas

## VINGT-QUATRE CHORISTES

Le groupe de la chorale villarinch (la Villarinch) est constitué de :

\* sopranos : Andrée Bertino, Jeanine Bozon, Geneviève Darves, Maguy Delay, Jacqueline Lamotte, Jacqueline Mugnier, Bernadette Perrier, Annie Truchet, Isabelle Vignoud, Annie Bordas, et Hélène Oliveri ;

\* altos : Irène Jazguier, Aline Morin, Marcelle Pommier, Bruna Refet, et Catherine Braun ;

\* ténors : Jean-Marc Bordas, Yves et Andrée Cuinat-Guerraz, André Truchet, et Mme Bouchet-Flochet ;

\* basses : Jean Lavandier, Marcel Lamotte, et André Pommier.

**Laurent MARTIN-COCHER**  
○ chauffage - sanitaire  
○ tuyauterie industrielle  
63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE  
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61  
Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
Logis de France, Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

**AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE**  
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble  
- Espace Convertibles  
- Espace Literie  
- Espace Meubles en Pin  
**MEUBLE MONTAGNE**  
Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44  
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

## RASSEMBLEMENT DES QUÉZEL

## Un pari réussi qui a regroupé près de 170 personnes

Au printemps de l'an 2000, une idée a soudainement germé au sein d'un petit groupe de Villarins qui avaient en commun la particularité de s'appeler Quézel, directement ou par ancêtre interposé : si nous organisions, à Saint-Alban, en juillet, un rassemblement de Quézel ?

Après quelques hésitations, la décision fut prise, et le travail commença, à grand renfort de consultations Minitel, pour déterminer des Quézel dans toute la France, leur écrire, mettre en place l'organisation pour les quelques dizaines de participants espérés. Et, au début juillet, nous étions finalement plus de 150 à nous retrouver pour un week-end de découverte de la généalogie des nombreuses branches Quézel, des hameaux des origines ou tout simplement, pour certains, de la vallée des Villards. Et, devant le succès de cette rencontre, promesse fut faite de recommencer.

Promesse en l'air ? Pas vraiment, puisqu'à l'automne 2004 Jeannette et Jean Garbolino (Quézel-Guerraz),

Marie-Rose Mermoz (Quézel-Yoyon), Josette Noël-Lardin (Quézel-Ambrunaz), Daniel Quézel-Ambrunaz, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz, Angèle et Raymond Quézel-Péron, Nicole et Christian Roche (Quézel-Ambrunaz), auxquels se sont joints ensuite Eliane et Charles

vert leurs origines grâce à la cousinade) se pressaient le 9 juillet dans l'église (merci au desservant de la paroisse, le père Durieux, pour l'hospitalité qu'il nous a accordée) pour entendre Jean Garbolino suivre à la trace les Quézel depuis l'an mil, et se retrouvaient ensuite pour un petit pot de bienvenue, entre deux averses !

Et, le lendemain matin, après la photo rituelle de tout le rassemblement (ici merci au photographe local, Michel Martin-Garin, qui a « couvert » cette rencontre avec sa gentillesse et son efficacité habituelles) chacun choisissait, sous le beau temps cette fois, la balade

dans les hameaux, la visite de la chapelle des Voûtes restaurée ou... la messe, puisque par un heureux hasard il y en avait une à Saint-Alban ce dimanche là.

A une heure, tout le monde prenait place dans la salle des fêtes de Saint-Colomban pour le repas préparé par le « traiteur » local, Patrick et Fatima Martin-Fardon, avant de visionner les photos prises

juste avant le repas et de se séparer, en recherchant encore, pour certains, le fil de leur ascendance sur les arbres généalogiques.

**Georges Quézel-Ambrunaz**



M. MARTIN-GARIN

■ Des Quézel-Péron...



M. MARTIN-GARIN

■ ... des Mouchet, des Yoyon, des Castraz...

Jalbeaud (Quézel-Ambrunaz) lançaient les courriers pour la deuxième édition, toujours au début juillet, avec l'espoir de toucher, grâce à l'expérience acquise la première fois, des Quézel inconnus (2).

Après plusieurs réunions... et quelques heures de travail au cours de l'hiver et du printemps (lire ci-dessous), près de 170 personnes (dont certaines ont décou-

La deuxième édition du rassemblement des Quézel, organisé à Saint-Alban les 9 et 10 juillet fut un franc succès. A l'issue de la première rencontre en juillet 2000, le maire Georges Quézel-Ambrunaz avait souhaité retrouver l'ensemble des participants pour une seconde cousinade. Ce qui à l'époque était entendu comme paroles de circonstance devenait de nouveau réalité : il faut reconnaître que son appel avait bien été enregistré et que de nombreuses têtes connues émaillèrent de nouveau la place du Poilu.

Tout avait recommencé en novembre 2004 où l'ancienne équipe de bénévoles s'était retrouvée pour jeter les bases d'un nouveau rassemblement : si le premier avait été fait un peu dans la précipitation, celui-ci se voulait plus élaboré, mieux réfléchi. Ainsi au fil des mois, l'organisation se mettait en place, les participants potentiels étaient sollicités, informés, les recherches généalogiques quoique déjà bien avancées étaient améliorées, bref la ruche bourdonnait comme au moment de la floraison des prés ! Et début juillet arriva ! Après l'inauguration de la restauration de la chapelle des Voûtes, le samedi précédent, la plupart du comité se retrouva dès le jeudi matin en tenue de travail pour un grand nettoyage qui, bien que n'étant pas de printemps, n'en fut pas moins grand.

L'église, comme la dernière fois, servait de salle d'exposition, de salle de conférence, de centre de documentation, bref si durant ces jours là ce n'était pas la maison du bon Dieu, c'était celle des Quézel ! Dans la nef latérale nord étaient exposées, sur 18 panneaux, les différentes généalogies sous forme de roues

et l'occasion se présente ici pour remercier Simone Quézel-Ambrunaz pour l'immense travail de recherches et de présentation que cela représentait. Dans la nef sud étaient exposés un panneau expliquant la formation des noms, des explications techniques ainsi que les vitrines renfermant les « reliques » de la commune dont le Terrier de 1577 et quelques registres de baptêmes, mariages, sépultures. A droite de l'entrée, un centre de documentation proposait également à la vente des livres intéressants la vallée des Villards.

L'autre point névralgique était la salle d'accueil de la place du Poilu où nos charmantes hôtesses oeuvraient dans la bonne humeur. Là étaient distribués la pochette contenant le programme de la manifestation, les dépliants touristiques, les badges d'identification (de couleur différente pour chaque branche) et, nerf de la guerre oblige, la distribution des tickets repas et l'encaissement concernant les retardataires.

Après avoir mis en place le fléchage, l'équipe chargée du parking essayait de caser tout son monde bien aidée par l'utilisation providentielle de la place où s'érigera la chaufferie au bois communale.

Bref, il ne manquait pas un bouton de guêtres et la machine était huilée !

Dès le vendredi après-midi, les premiers Quézel arrivaient pour repérer les lieux, surtout ceux venant de loin : ils venaient « faire les pieds » en quelque sorte, comme le disent nos amis chasseurs. Le reste de la troupe arriva cependant le samedi après quelques péripéties car il se heurtait au sens propre et au

sens figuré à une course cyclosportive de 7 000 personnes dévalant le Glandon, dont l'organisation n'était pas la caractéristique principale. Finalement 164 personnes répondraient à l'appel, principalement venues du grand Sud-Est, établies en fait sur le chemin de l'émigration saisonnière. Le Sud-Ouest, l'Alsace, la région parisienne avaient aussi leurs représentants, les grands absents étant les espagnols et les canadiens.

La manifestation proprement dite démarra vers 16 heures à l'église, abondamment fleurie pour la circonstance. Le premier magistrat, dans un discours de bienvenue, exprima tout le plaisir de retrouver la grande famille Quézel rassemblée à Saint-Alban, dans un lieu où tous leurs ancêtres avaient connu des bons et des mauvais jours. Ensuite fut retracée l'histoire « Des Quézel de l'an mil à nos jours » lors d'une conférence agrémentée de diapositives ou de documents d'époque(\*). Du premier Quéysel cité sur un parchemin de 1356 (2 familles) jusqu'au rattachement de la Savoie à la France en 1860 fut survolée l'histoire locale, la formation des hameaux et des noms propres en

passant par l'arrivée de la pomme de terre dans la vallée (bonjour la matouille et autres taillons) et les incontournables recensements montrant l'expansion de la colonie Quézel qui en 1789 comptait 21 feux, soit 128 adultes et 24 enfants, représentant 15% de la population de Saint-Alban. Ensuite l'ensemble des participants se répandit dans l'église à la découverte de ses ancêtres, de renseignements ou tout bonnement pour aire la causette entre cousins. L'après-midi se

termina avec un apéritif servi à l'Auberge du Triandou sous l'oeil bienveillant du cadran solaire, fraîchement restauré.

Le dimanche matin était prévu pour la visite des hameaux, mais après la photo officielle faite par Michel Martin-Garin, le gros de la troupe s'ébranla pour la visite de la chapelle des Voûtes sous la conduite de Daniel Quézel-Ambrunaz, le maire se chargeant des Guerraz pour une énième visite au Cruet, berceau de leurs ancêtres. La salle du conseil de la mairie était, elle, transformée en salle d'archives où Simone Quézel-Ambrunaz et Jean Garbolino, oeuvraient sur leurs ordinateurs pour aider les généalogistes en apportant les précisions supplémentaires ou l'aide dans la recherche des chaînons manquants. A midi, tout ce petit monde se retrouva devant la salle des fêtes de Saint-Colomban où le photographe immortalisa chaque branche Quézel, et, à ce petit jeu, les Ambrunaz étaient manifestement la plus grosse tribu. Le repas, servi par l'Hôtel de la poste, fut un grand moment de découverte de la gastronomie villarinche avec des taillons divins (la matouille avait été servie en l'an 2000). Entre poire et fromage, la projection des photos

prises dans la matinée permit aux participants de commander un ou plusieurs souvenirs de cette manifestation. Et puis, il fallut se quitter, nostalgiques et rieurs à la fois, chacun souhaitant bien sûr un nouveau rassemblement.

Mais, en attendant, bon retour à tous ces cousins lointains et que vive les Quézel !

**Jean Garbolino**

(\*) NDLR : conférence donnée par Jean Garbolino.



M. MARTIN-GARIN

■ ... et des Quézel tout court !



M. MARTIN-GARIN

■ Des Quézel à la chapelle des Voûtes.

## RASSEMBLEMENT DES QUÉZEL

## Etymologie et orthographe de Quézel

Une question est souvent revenue durant ce rassemblement : quelle est l'étymologie du patronyme Quézel ?

Pour cela, laissons parler Monsieur Gabion, un des historiens savoyards les plus connus et les plus crédibles, que j'ai contacté il y a plusieurs années et à qui j'ai posé la question : « *S'agissant d'un nom très rare et très circonscrit on est à peu près certain qu'il dérive d'une souche unique. Le patronyme Quézel dérive du verbe patois kézi : faire, se taire, équivalent de l'occitan quézar, et usité aussi en Dauphiné et Lyonnais. Ce verbe est de la même famille que le français coi (issu du latin quietum, tranquille), et le nom Quézel, qui est cousin du terme dialectal normand taiseux, a désigné à l'origine un homme qui se tient coi, parle peu, reste calme et n'est pas expansif.* »

Pour confirmer, Quézel en patois local se prononce « ki-zé » et l'expression impérative « tais-toi ! » se prononce « késs-té ». Convenez qu'il existe une certaine ressemblance.

Pour l'anecdote, sur le premier acte de baptême connu (datant de 1601), le nom est écrit « Quizelli » (du nom patois « Quizé », latinisé parce que l'acte de l'époque est écrit en latin).

Alors cette origine, flatteuse, pas flatteuse ? Chacun tirera la conclusion qu'il veut. Mais ne dit-on pas que le silence est d'or ? Ce qui est sûr c'est qu'aucun

ne deviendra noble, notaire, curé ou fera fortune : taiseux nous étions, taiseux nous sommes, enfin presque... !

Que de salive a coulé aussi à propos de l'orthographe des noms de famille !

Que l'on s'appelle Quézel, Darve, Cartier ou qui sais-je encore, il faut tordre le cou à une idée tenace : l'affirmation que l'on est différent parce le nom s'écrit de telle ou telle manière.

Il faut se souvenir que dans les temps anciens il n'y a que deux ou trois personnes dans la paroisse qui savent écrire (dont le curé et le notaire).

Il ne faut donc pas se polariser sur l'orthographe, car le curé l'écrit phonétiquement, lui qui l'entend en patois, langue vernaculaire. Ce n'est que vers 1885, avec l'établissement du livret de famille, que le nom de famille prendra sa forme actuelle.

En ce qui concerne les Quézel, et pour celles et ceux qui se sont usés les yeux sur les archives communales, c'est vrai que l'on voit orthographier ce nom de différentes façons : Que, Quey, Quai, Z au lieu de S, et quelquefois, très peu, avec un K (ce qui a fait dire à certains que l'origine était allemande !).

En résumé, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise orthographe, mais des orthographies dominantes, des formes déviantes, des variantes, des formes logiques et d'autres aberrantes.

Jean Garbolino

## CONTE

## Mais d'où vient donc le Ambrunaz ?

En ce temps là, nos lointains ancêtres étaient Quézel tout court. Et, en ce temps là, Saint-Alban des Villards était fort peuplé, et la population fort laborieuse.

Les édiles de l'époque, désirant agrémenter la vie fort austère de nos hameaux, eurent l'idée d'organiser une sorte d'olympiade, disputée sur trois épreuves tout au long de la belle saison : au printemps, le concours de ramasseur de morilles ; au début de l'été, le concours de fauche ; et, au début septembre, le concours de ramasseur de myrtilles. Le vainqueur, désigné par addition des points gagnés dans les trois épreuves, recevait son poids de pommes de terre et avait l'honneur de parcourir les hameaux de Saint-Alban, le front ceint de la traditionnelle couronne de frêne.

Les habitants se passionnaient pour ces jeux : la pesée des récoltes, devant l'église, attirait un nombreux public, et, si les concours de ramassage n'étaient pas accessibles aux spectateurs (secret des coins oblige), le concours de fauche était suivi par des supporters enthousiastes qui encourageaient leurs champions et leur fournissaient les rafraîchissements indispensables.

Notre lointain grand-père concourrait assidûment, mais la victoire ne voulait pas lui sourire : limité côté morilles par une myopie assez forte, faucheur honnête tout au plus, il s'était rapidement

rendu compte que son salut ne pouvait venir que des myrtilles.

Et le salut vint ! A la rituelle pesée du soir, face aux quelques kilos de ses concurrents, il aligna une pleine « boîte » à lait d'ambrunes qui lui valut la première place au classement général, les pommes de terre et le défilé.

Le village se perdit en conjectures sur les raisons de ce triomphe, et, faute de meilleure explication, admis que le lot qu'il avait tiré au sort était particulièrement riche.

Mais, au cours des deux concours suivants, le même scénario se reproduisit, si bien que le jury décida de mettre notre grand-père hors concours et de lui interdire toute participation.

Il décida alors de livrer son secret, et devant les villageois ébahis, il exhiba une sorte de petite boîte en bois, munie de clous régulièrement espacés et d'une poignée, instrument que, fort ingénieux, il avait mis au point au cours des longues veillées d'hiver.

Et les commentaires allèrent bon train : « é le Quizé d'ambrunâ ! »

Et ce nom lui est resté, et sa géniale invention a traversé les siècles : on la trouve partout, maintenant, sous le nom de « peigne à myrtilles ».

Ami lecteur, si tu trouves que cette histoire est trop belle ou que l'auteur a un peu forcé sur le genépi, tu n'es pas obligé de la croire. Mais, qui sait ?

Georges Quézel-Ambrunaz

## SAINT-COL, STATION FLEURIE

## Satisfaction générale

C'est en présence de René Mugnier, maire de Saint-Colomban, que 25 personnes environ ont assisté à l'assemblée générale de l'association Saint-Col, station fleurie (17 septembre, salle des associations).

Cette année le marché aux fleurs (en plein air) a été très satisfaisant malgré un manque de géraniums et de suspensions. Mais le lycée du Bocage a pratiqué des prix peu chers, repris les invendus, et effectué la mise en place. Le bureau est revenu sur la mise en fleurs des hameaux (heure, tâches, repas), et sur quelques changements dans les bénévoles, nombreux, qui s'en occupent.

Des suspensions (aux réverbères), des bacs en bois pour l'église, et un tombeau sur la route départementale ont été installés. Il a été demandé de mieux fleurir le pont des Moulins ;

M. BOUCHET-FLOCHET

mais c'est un

bénévole d'un certain âge qui assure tout l'été le pont et la chapelle sans aucune aide. Il a été rappelé que Lachal bénéficie d'un totem au même titre que les autres hameaux. Quant à fleurir le pont après Lachal, il subirait le même sort qu'au Pied des Voûtes et au Planchamp (actes de vandalisme). Le fleurissement est prolongé jusqu'à mi-octobre.

La prolifération de la renouée du Japon est ensuite évoquée. On a observé (notamment en fauchant dans les alentours du cimetière) que cette fleur, un peu comme le lierre, nuit au béton. Il faudrait, mais c'est là un problème communal, que cette fleur soit traitée chimiquement ou bien fauchée, arrachée et brûlée.

L'association fonctionne grâce à une subvention communale attribuée en tota-

lité et très tôt dans l'année ce qui permet de régler les factures dès réception des commandes. En grande partie elle sert à prendre en charge le salaire de l'employée (Alexandra Favre-Bonté). La cotisation est maintenue à 2 euros.

Le bureau (\*) est complété par Michel Hego (Lachenal) qui seconde Maurice Bouchet-Flochet pour l'étude du fleurissement.

L'an prochain, le marché aux fleurs aura lieu le 27 mai toujours assuré par le lycée du Bocage et rien n'est changé pour la journée de mise en fleurs des hameaux. Michel Hego devient responsa-

ble du totem de Lachenal qui sera déplacé pour être davantage visible. Il est prévu de revoir la pompe d'arrosage qui n'est pas fonctionnelle. Une journée p é d a g o g i q u e avec le lycée du Bocage aura lieu au printemps avec 1 ou 2 pro-

fesseurs et quelques élèves : ce sont eux qui feront la mise en fleurs devant la mairie, les bénévoles s'occupant des totems et des hameaux. A la majorité, l'assemblée est satisfaite du bilan 2005 et des projets 2006. Les lauréats du concours communal (lire ci-dessous) seront primés en bons d'achats lors du prochain marché aux fleurs.

La réunion s'est terminée par un diaporama sur les maisons fleuries de la commune et un apéritif permettant à la discussion de se prolonger sur la qualité des fleurs du Bocage et du fleurissement des maisons et des bâtiments publics.

Maurice Bouchet-Flochet

(\*) Le bureau comprenait : Mme Bouchet-Flochet, président, Alain Rostaing, vice-président, Colette Bouchet-Flochet, trésorière, et Marcelle Pommier, secrétaire.



■ Entrée du Chef-Lieu de Saint-Colomban..

## Résultats du concours des maisons fleuries

Le jury 2005 (Maurice Bouchet-Flochet, Jacky Communal, Benjamine Frasson-Botton, Irène Maquet, et Michel Hego), qui est passé dans les hameaux le 28 juillet, a procédé à une refonte du règlement en se basant sur les critères du jury départemental.

Chaque site visité est affecté d'une note sur 10 (moyenne des notes données par chaque membre du jury). Le 1er prix est attribué pour une note moyenne comprise entre 8 et 10, le 2e prix entre 7 à 8, le 3e prix entre 6 à 7 et les encouragements entre 5 à 6. Dans ce système, certains prix peuvent ne pas être attribués.

Pour le concours 2005, Renée Favre-Bonté (Martinan) et Irène Maquet (Nantchen), classées hors concours, ont reçu une coupe.

## RÉSULTATS

## CATÉGORIE 1

• propriétés fleuries (cours avec espaces fleuris, villas) : 3<sup>e</sup> prix : Gilbert Laposse (Les Roches) et Yvette Mayoux (Lachenal) ; encouragements à Odile Tronel-Peyroz (Lachal) et Jean-Pierre Martin-Garin (le Châtele).

• Habitations traditionnelles (anciens habitats savoyards, conservés avec ou non des dépendances, et espaces fleuris) : 1<sup>er</sup> prix : Colette Bouchet-Flochet (Les Roches) ; encouragements à Jean-Paul Martin-Cocher (Martinan).

• Maisons avec aménagement paysager (surfaces relativement importantes avec arbres, arbustes, gazon) : 1<sup>er</sup> prix : Evelyne

Dejonghe (Lachenal) ; 2<sup>e</sup> prix : Benjamine Frasson-Botton (Martinan) ; 3<sup>e</sup> prix : Odette Emieux (Lachenal) ; encouragements à Ginette Girard (Martinan), Arlette Bozon (Les Roches) et Andrée Darves-Blanc (le Châtele).

## CATÉGORIE 2

• Habitations avec décor floral (trottoir, mur, fenêtre, escalier) : 1<sup>er</sup> prix : Irène Maquet (Nantchen, hors concours) ; 3<sup>e</sup> prix : Irma Bozon-Vialle (Valmaure) ; encouragements à Rose Maindret (Les Roches), Philomène Favre-Alliance (Martinan), Nicole Martin-Cocher (Nantchen), et Yvette Berthaud (le Châtele).

## CATÉGORIE 4

• Balcon ou terrasse des villas : 2<sup>e</sup> prix : Jacky Communal (Martinan) ; encouragements à Bernadette Perrier (Les Roches). • Balcon ou terrasse des habitats traditionnels (avec petite cour s'il y a lieu) : 1<sup>er</sup> prix : Renée Favre-Bonté (Martinan, hors concours) ; 2<sup>e</sup> prix : Madeleine Jacot-Guillarmod (Martinan) ; 3<sup>e</sup> prix : Joséphine Tronel-Peyroz (Lachal) ; encouragements à Annie Jacquier (Les Roches).

## CATÉGORIE 6

• Hôtel - restaurant : 2<sup>e</sup> prix : Hôtel de la poste (Chef-Lieu) ; encouragements à l'Auberge du Glandon (Chef-Lieu). • Jardins fleuris (avec ou sans potager) : 3<sup>e</sup> prix : Janine Tronel (Lachal) ; encouragements au bar-tabac du Sembuis (Martinan).

**J.-L. TABOURY**  
PAINS  
PATISSERIE  
SOUVENIRS  
Tél. 04 79 59 48 59  
Spécialité marjolaine - chocolats maisons

**SAINT-ETIENNE-DE-CUINES**

**GERLAND Routes**  
St-Jean-de-Maurienne  
Tél. 04 79 59 81 03  
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

• Travaux communaux  
• Accès et abords villas  
• Devis gratuit sur demande

## Une saison marquée par une baisse de la fréquentation

Si un bilan complet de la saison estivale n'est pas encore complètement établi, les premières tendances indiquent une baisse de la fréquentation.

La Maison du tourisme a reçu la visite de 1 146 personnes en juillet, et de 1 554 personnes en août, soit 50 personnes par jour en moyenne. Il a été vendu 121 cartes de randonnées (ce qui donne une idée des randonneurs...) et l'occupation de 9 gîtes communaux a été de 58 % sur 8 semaines (77 % sur 6 semaines). L'an passé ce taux était de 65 %. (9 gîtes sur les 15 publics, 3 ayant été retenus par la mairie – et finalement restés inoccupés – 1 réservé au stagiaire de la Maison du tourisme et 1 réservé aux surveillants de baignade, et 1 n'ayant pas été loué car en mauvais état...).

Au Club enfants, 615 enfants ont été accueillis (- 16 % par rapport à l'été dernier) soit 16 enfants par jour en moyenne avec une forte progression de l'accueil des résidents en résidence principale et un recul de la fréquentation des vacanciers de France Location. Une visite des locaux du Club enfants par la Protection maternelle infantile a eu lieu le 7 juillet qui fait apparaître que « les locaux sont acceptables et gagneraient beaucoup à être rénovés ». Il est ainsi suggéré de rafraîchir le sol et les peintures en mauvais état et de rajouter quelques équipements annexes. La mairie de Saint-Colomban a été immédiatement informée de ces conclusions.

Concernant les animations, La Villarinch a été annulée en raison d'un manque de participants (12 inscrits seulement). Il a été proposé d'en changer la date (juillet ?). Le rallye équestre s'est bien déroulé, une quarantaine de participants ont apprécié ce week-end. Une réunion bilan doit avoir lieu avec l'association La Maurienne à cheval pour reconduire éventuellement cette manifestation l'an prochain.

Concernant le 15 août, Simone Bozon a fait remarqué qu'il était dommage qu'un stand de pain soit présent. «A l'avenir, il faudra penser à solliciter le boulanger au préalable». A ce sujet, Norbert Combet a rappelé qu'une réunion avait été programmée au printemps pour échanger et faire des propositions pour le 15 août. Faute de participants, cette réunion a été annulée. La journée des baptêmes en hélicoptère (14 août) a bien fonctionné malgré un temps couvert l'après-midi. La Maison du tourisme a assuré la vente de la billetterie pour le compte de SAF hélicoptères. La recette de cette journée s'est élevée à 3 752 euros. La Maison du tourisme doit recevoir une commission de 7 % pour l'organisation de cette journée. En fin d'été, des problèmes de fonctionnement de la sono de la Maison du tourisme ont été relevés et semblent liés à la vétusté du matériel. Il a été décidé de faire réparer l'ancienne sono et d'acheter une sono portative performante et légère.

### Préparation de la saison hivernale

Suîte à une visite des lieux, la webcam sera installée sur un poteau au pied des pistes.

Le système de pré-réservation d'hébergements par téléphone et par Internet (Open système) est opérationnel. Les gîtes communaux sont en cours de saisie. Mais seuls 4 hébergeurs privés ont souhaité adhérer au système. Les autres feront l'objet d'une relance suite à ce premier test. Le syndicat Pays de Maurienne (SPM) souhaite associer à l'Open système

me d'autres prestations (remontées mécaniques, écoles de ski, etc.) et notamment les offres de prestation des accompagnateurs en montagne. Cela se fait déjà dans les offices de tourisme qui assurent des réservations pour les activités des accompagnateurs (randonnées à pied et en raquettes). L'intérêt est que cette activité serait mise en avant et gérée par l'outil informatique. La Maison du tourisme est favorable à cette action.

Suite aux nombreux problèmes rencontrés les saisons passées, la remise en marche des distributeurs de boissons et alimentaire à la sale hors sac est repoussée.

Concernant le massif des Sybelles plusieurs actions ont été programmées pour l'hiver prochain avec participations à des salons grand public à la foire de Beaucroissant (du 10 au 14 septembre) et à la foire de Chambéry (du 10 au 19 septembre), à des salons professionnels (comités d'entreprises à Nantes, Lille, Paris et Lyon), à des salons grand public avec le comité des stations de Maurienne à Varsovie (du 22 au 24 septembre), à la foire de Meaux (du 13 au 16 octobre), à Modéna (fin octobre), une opération avec Décathlon Bron à Lyon (1 semaine en novembre), et un salon à Bruxelles (février 2006). Pour la promo-

tion, il y aura une refonte « édulcorée » de la brochure Sybelles hiver de l'année dernière afin de la diffuser lors d'actions ciblées (salons, TGV, envois) sans que le coût soit trop élevé.

Un nouveau site Internet Sybelles est à l'étude pour l'hiver prochain ; il fera l'objet d'un effort important en matière de référencement afin d'être bien classé sur les moteurs de recherche. Des actions auront lieu également sur le TGV Paris –

Lille, Lille – Paris (semaine du 3 octobre, 8 500 brochures diffusées). Par contre l'achat d'espaces presse sera réduit cette année.

Concernant la signalisation des Sybelles, cette action est programmée au contrat de station moyenne en cours et portée par le Sivav. Pour la vallée des Villards, 2 panneaux devraient être implantés : 1 sur l'accès à la vallée depuis la Maurienne, 1 vers le col du Glandon et le barrage de Grand-Maison pour matérialiser l'entrée dans les Sybelles en venant de la vallée d'Olle.

### Budget

Suite au vote du budget (26 mars) par le conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme des évolutions ont eu lieu et une décision modificative a été

adoptée. Concernant les recettes, des subventions ont été modifiées : de la communauté de communes (83 000 euros au lieu de 85 050 euros), de la commune de Saint-Colomban (0 euro au lieu de 7 600 euros), de Sybelles promotion (8 550 euros au lieu de 0 euro) et pour la Région (formation de Solenn Clavel : 2 237 euros au lieu de 4 474 euros, le financement de la 2<sup>e</sup> année de BTS sera versé en 2006). Mais la taxe de séjour a rapporté 6 000 euros au lieu de 3 500 euros.

Du coup, les dépenses ont été ajustées en conséquences : ligne catalogues et imprimés (17 699 euros au lieu de 13 585 euros) et charges salariales de personnel (70 436 euros au lieu de 71 171 euros).

Une demande de prorogation d'un an de la date d'échéance fixée au 12 décembre 2005 est proposée pour garder une marge d'action concernant une subvention européenne qui concerne la refonte du site Internet qui doit être lancée cet automne.

Enfin, concernant le contentieux BNP Paribas, un élément nouveau porté dans les conclusions de la partie adverse en août est défavorable à la Maison du tourisme. Cette affaire doit faire l'objet de plaidoiries le 26 septembre prochain.

[Source : compte rendu de la réunion du conseil d'administration de la Maison du tourisme (10 septembre 2005).]

## FESTIVILLARDS

### Des spectacles de qualité inégalés

Les spectacles proposés dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition de Festivillards ont connu des fortunes diverses.

L'ouverture (2 juillet, église de Saint-Alban), avec La Villarine et les Citharinis (choeur d'hommes (7) de Bourg Saint-Maurice interprétant des chants du répertoire valdôtain, en français, patois italien et piémontais), a connu un grand succès même lors du buffet municipal et jusqu'à 2 heures du matin. Le public (70 personnes) a été moins nombreux que les années précédentes sans doute car ce spectacle venait après une journée bien remplie (inauguration de la chapelle des Voûtes).

Le 7 juillet, le spectacle d'Anne Montange pour les enfants a attiré 32 personnes plus les enfants du Club enfants.

Le 9 juillet, 33 personnes seulement ont assisté à la soirée de Gilbert Gourraud, conteur accompagné par des images sublimes sur écran géant. En seconde partie, Sylvestre le Ménestrel et ses chants de tradition alpine a rappelé les soirées d'autrefois.

La fête nationale avait été intégrée à Festivillards avec en première partie, année du Brésil oblige, une musique world-latino, brésilienne, et parfois rock avec le groupe Nito Quintana (64 entrées dont 15 demi-tarifs) et des danseuses brésiliennes (à voir pour plus tard). La seconde partie était une soirée dansante traditionnelle (Maison du tourisme avec le matériel de l'association ABA).

Le 16 juillet, la soirée repas avec bal musette (cabaret-guinguette) a séduit 106 personnes (repas à l'Hôtel de la poste). L'orchestre du jeune accordéoniste Cyril Danrey a mis l'ambiance au cours du repas qui fut suivi d'un bal (17 personnes sont entrées après le repas).

Du théâtre pour rire le 23 juillet. La soirée comprenait deux parties. La première («Ils s'aiment») reprenait un texte de Muriel

Robin et Pierre Palmade : dialogues convenus et fatiguants d'un jeune couple qui s'ennuie et qui finit par ennuyer le public. La seconde avec la compagnie La Bohême a provoqué l'enthousiasme avec défilés de portraits savoyards (avec l'accent), histoires d'antan, choc des cultures, etc. Sans parler du talent de la comédienne qui se métamorphosait sous nos yeux au son de l'accordéon pour devenir l'élu local, la vieille dame qui raconte le paysan geignard, la journaliste parisienne, l'écolo macrobiotique, etc. Un réel succès qui mériterait d'être renouvelé mais avec un affichage plus incitant, car avec 29 personnes ce n'est pas une réussite populaire ni financière.

Pour la clôture, l'orchestre de Rostov, dirigé par Andreï Galanov donnait Casse-Noisette de Tchaïkovski. Pour la 4<sup>e</sup> année, cet orchestre était invité à Saint-Colomban.

### Un déficit contenu

Le budget de Festivillards initialement prévu a été respecté. Avec 543 entrées, les recettes se sont établies à 8 220 euros dont 840 euros d'encarts publicitaires. Les dépenses liées aux prestations (12 800 euros de cachets, repas, Sacem, etc.) et aux frais de communication (3 500 euros) ont été maîtrisées. Ce qui laisse néanmoins un déficit de 8 080 euros qui devrait être ramené à 3 080 euros avec la subvention de Sybelles promotion.

Concernant l'organisation, Maurice Bouchet-Flochet a regretté que la commission Festivillards ne soit pas plus active. Il s'est, comme chaque année, fortement mobilisé et a indiqué qu'il ne sera pas aussi disponible vraisemblablement l'année prochaine. La question de l'élargissement de cette commission est de nouveau posée. Le principe d'une programmation des spectacles en fin de semaine est définitivement retenue. Il faudrait peut-être fixer un tarif unique avec les restaurateurs pour les intervenants.

Les deux moments forts de l'édition 2005 avec Cyril Danrey, pour la soirée-guinguette (repas-dansant) et l'orchestre symphonique de Rostov, sont à retenir car correspondant aux plus fortes fréquentations, preuve sans doute qu'ils répondent aux besoins du public en offrant des animations différentes et complémentaires. Par contre, les prestations du 9 et 23 juillet, qui ont eu une faible fréquentation, pourraient être reconduites à condition d'envoyer une seule représentation avec un tarif très attractif de l'ordre de 5 à 6 euros.

Enfin, concernant le buffet de clôture, une organisation différente est à mettre en place en séparant les boissons de l'alimentaire.

## AMIS DES VILLARDS

## De l'importance des bénévoles

Pour la première fois, depuis la création de l'association, l'assemblée générale annuelle a eu lieu en semaine. D'une part pour ne pas faire concurrence aux animations – nombreuses en cette période de l'année –, et, d'autre part, afin de permettre aux responsables de préparer sereinement la fête du pain qui a lieu traditionnellement le premier dimanche d'août.

C'est à la mairie de Saint-Alban, alternance oblige, que s'est tenue cette assemblée le 10 août en fin d'après-midi. Sur les 174 adhérents de l'exercice 2004-2005, 64 étaient présents (23) ou représentés (41) (quorum atteint).

Le rapport moral a été adopté. Encore une fois il a montré l'importance du travail bénévole des adhérents (corvées, animations, etc.). Le rapport financier a également été adopté suite au rapport de la commission d'apurement des comptes (Albert Cartier et Paul Long). Il montre un excédent de 1 145 euros principalement dû à la non réalisation d'un projet qui avait été budgétisé et qui ne s'est pas réalisé (réovation du complexe des Moulins à Saint-Alban). Le prix de la cotisation a été maintenu à 10 euros. Il a été rappelé que l'association ne demande pas (et n'a jamais demandé depuis sa création) de subventions (communales ou communautaire). Mais elle sollicite, quand c'est nécessaire, des mises à disposition de matériels divers (camion, camionnettes, etc.).

Trois membres du bureau (qui en comprend 12) étaient à renouveler. A l'unanimité, Maurice Frasse et Georges Noël-Lardin ont été réélus et Gilbert Laposse a été élu faisant ainsi son retour au bureau où il a été durant plusieurs années trésorier. Il remplace Pierre Quézel-Mouchet qui ne se représentait pas et qui a été nommé membre d'honneur.

Suite à l'ouverture d'une salle pour les associations (Martinan), l'assemblée a décidé de maintenir l'adresse du siège

## Corvées d'eau sous la pluie

La remise en eau du bassin de Bon Mollard est effective depuis le 9 juillet.

En effet, après avoir re-agencé quelque peu le regard destiné à recevoir l'eau de source, Jean-Marc Bordas, Albert Cartier, Michel Donda, Georges Noël-Lardin, Daniel Quézel-Ambrunaz et Raymond Quézel-Péron, ont tiré 250 mètres de tuyau laissé à même le sol en contrebas du chemin afin d'éviter de creuser dans la pente une tranchée sur toute cette longueur d'autant que l'eau étant courante dans ce tuyau les risques de gel l'hiver y sont minimes.

L'amenée d'eau du réservoir au bassin, vraisemblablement en plomb compte tenu de la date de création, n'a pas été touchée. Il reste maintenant à la mairie de Saint-Alban à mentionner sur le bassin que cette eau est « non potable » car non analysée. Et à prévoir une corvée annuelle d'entretien afin de vérifier le bon fonctionnement d'un bassin qui servait à plusieurs familles il n'y a pas si longtemps...

Par ailleurs, 11 août, et comme décidé lors de l'assemblée générale de la veille, une équipe (Philippe Mouterde, Maurice Frasse, Gilbert Laposse, Paul Long et Christophe Mayoux) a remis en place les renvois d'eau oubliés lors de la recharge en tout venant de la piste de Bellard.

Comme la commune et la Satvac se

social de l'association à la mairie de Saint-Colomban (pour éviter la convocation d'une assemblée générale extraordinaire), seule l'adresse postale étant modifiée.

L'an prochain, la fête du pain aura lieu le 6 août, et la participation à la fête du 15 août (distribution du pain bénit) et au Téléthon (début décembre) sont confirmées. L'assemblée générale se déroulera probablement encore en milieu de semaine.

Concernant les corvées, sont prévues des réouvertures de sentiers (en amont de Lachenal et du Bessay), l'aménagement d'un coin pique-nique (près du bassin de Bon Mollard), la réfection du sentier qui conduit à la grotte dites des Sarrasins et la poursuite des balisage des sentiers. Une discussion a eu lieu sur le site des Moulins et sur le pont du Rivaud.

Après présentation et adoption du projet de budget 2005-2006 (un poste chantiers et animations de 3 000 euros est prévu), cette assemblée générale s'est terminée par un apéritif durant lequel les discussions à bâtons rompus se sont poursuivies sur différents sujets : travaux des associations foncières pastorales, le plan local d'urbanisme, les avantages des Zones de revitalisation rurale, le déboisement, les relations avec et entre les collectivités locales, etc., et ce jusqu'à vingt heures !

Christophe Mayoux

## TÉLÉTHON

Le Téléthon 2005 aura lieu le 4 décembre et sera organisé par Jean-Marc Bordas et une équipe de bénévoles.

En début d'après-midi une marche partira de Saint-Colomban pour rallier Saint-Alban pour une petite collation avant de faire le chemin inverse pour participer en soirée, lors d'un repas, à la lutte contre la mucoviscidose.

renvoient la balle depuis plusieurs années les usagers peinaient inutilement et c'était bien d'une œuvre d'intérêt général qu'il s'agissait.

C'était sans compter sur la météo, ce qui arrive souvent aux Villards. Le rendez-vous était à 8 heures à Nantchenu et la pluie avait de quoi décourager les plus vaillants car il ne s'agissait pas de bruine mais de gros grains successifs. Enfermés dans nos voitures nous espérions une éclaircie que certains avaient cru annoncée à la télévision.

Bien nous en a pris car une heure plus tard elle était là et nous montions rapidement aux emplacements marqués par Gérard Rostaing-Troux à la bombe et nous mettions au travail, partagés en deux équipes et renforcés par Gérard et un ami de celui-ci. Tout allait au mieux et nous repoussions même l'heure du casse-croûte pourachever le 4<sup>e</sup> renvoi d'eau.

C'est là que les choses se gâtèrent, il se remit à pleuvoir et, pour nous mettre à l'abri, nous ne trouvâmes que le challet du Coin, bien accueillant.

Le casse-croûte fini il fallut se rendre à l'évidence, la pluie ne s'arrêtait pas. La décision fut néanmoins prise d'achever les deux derniers renvois d'eau et on rentrait trempés mais content.

Christophe Mayoux et Philippe Mouterde

## VIVRE AUX VILLARDS

## Escapade avec les Ménestriers

Ces musiciens venus de Haute-Savoie nous ont fait passer une soirée de grande qualité et surtout très vivante à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

En effet avec un violon et un accordéon diatonique, ils nous ont fait « voyager » pour notre plus grand plaisir pendant deux heures, avec des musiques de tradition alpine, celtique...

Partis de Savoie avec la *Polka de Samoëns*, la *Valse de la Giettaz*, les *Bognettes*... nous sommes passés en Italie avec d'autres polka, *Courranto* et la *lavandine* mais aussi la *Mazurca ucia*, puis à travers les Balkans, nous avons apprécié, *Alunelul* (petite noisette), *Tandera*, *Kolo* et *plaskavatch* ; ensuite

nous sommes allés dans les pays nordiques avec un air lent, la *Valse des roses*, le *Branle du maître de maison* (16<sup>e</sup> siècle) et sommes revenus en Bretagne « piqués » par la *Tarentella* !

Mais le talent de ces musiciens ne s'arrête pas là, ils savent aussi créer l'événement en faisant participer et danser leur public, avec des moments forts comme l'initiation au rythme de la polka. Pour preuve, ce petit bout de chou de deux ans et demi qui paraissait monté sur ressorts !...

En tout cas, c'est avec bonheur que nous les accueillerons une prochaine fois.

Christiane Quézel-Yoyon

## Soirée gestes et postures de sécurité

A la salle des associations, le 22 juillet, et pour la première fois, une séance était organisée sur ce thème dans un but d'information et de prévention, poursuivant ainsi le même objectif que la formation qui est habituellement dispensée dans les entreprises par des moniteurs habilités par l'Institut national de recherche et sécurité (INRS) sur 16 heures minimum avec un matériel d'exercice assez conséquent.

La séance s'est déroulée dans une ambiance détendue mais appliquée avec une participation très active du groupe.

Pendant plus de deux heures, l'anatrice (1) a développé et illustré comment mieux utiliser et maintenir en bon état notre « mécanique humaine », l'objectif étant de diminuer les risques liés à l'activité physique (travail, loisirs...) et plus spécialement de mieux protéger son dos.

Pour atteindre l'objectif il était indispensable de connaître le risque (petite

partie statistique), de comprendre le processus de la douleur et le processus accidentel (partie anatomie et fonctionnement de la mécanique humaine), et de maîtriser le risque, c'est à dire se donner les moyens de supprimer ou réduire le danger en appliquant les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort, et en adoptant les bonnes postures.

Un mannequin et quelques démonstrations pratiques ont soutenu les données théoriques relayées par les indispensables transparents, et un mémo reprenant l'essentiel et quelques conseils a été remis aux participants.

D'autres séances seront organisées mais par souci d'efficacité le nombre de participants par groupe sera limité (2).

(1) Christiane Quézel-Yoyon : infirmière, anatrice en Gestes et pPostures agréée par l'INRS et également monitrice SST (sauvetage secourisme du travail).

(2) Contacter Mme Christiane Quézel-Yoyon au 04-79-96-09-19.

## Les comptes du Petit Villarin

L'exercice 2004-2005, arrêté au 19 août 2005, dégage un bénéfice du 676,58 € dont 414,22 € d'intérêts du livret de la Caisse d'épargne.

Côté recettes on trouve les abonnements (917, contre 909 l'an passé) et les publicités (18) soit un total de 9 135,38 €. Côté dépenses, on trouve les frais d'imprimerie (7 014,56 € pour 64 pages contre 66 l'année dernière), les frais de PTT pour les envois réguliers (1 127,01 €), les autres frais de PTT (404,11 € en timbres pour la correspondance, les relances, les envois d'exemplaires entre les envois réguliers, etc.), les frais de photocopies (40,50 € pour les bulletins et lettres de relance et les maquettes), et les frais de bureau (286,84 € pour les cartouches d'encre et frais de papeterie divers). Soit un total de 8 873,02 €. Compte tenu de ces résultats l'abonnement annuel est maintenu à 8,50 € et *Le Petit Villarin* va s'équiper (matériel informatique, graveur, scanner, etc.) afin de pourvoir travailler de manière plus confortable.

Peu de critique ont été formulées concernant les textes publiés. Un article a été refusé (en accord avec son auteur) qui reprenait les péripéties d'une affaire sans apporter d'informations nouvelles. La couverture du différend entre les communes à propos de la partie a paru « honnête » à de nombreux abonnés. Un lecteur n'a pas apprécié l'article de Pierre Bozon (*Le Petit Villarin* numéro 132, juin 2005) et son évocation de la vitalité de « la race villarinche ». Concernant les comptes rendus des conseils, des lecteurs se demandent si on a le droit de publier les informa-

tions concernant les transactions immobilières. Pour nous pas d'ambiguité : à partir du moment où ces transactions sont consignées dans le compte rendu officiel ou évoquées par les élus en réunions publiques elles deviennent publiques.

Sur la forme, on nous reproche des caractères trop petits et des photos souvent peu ou mal légendées, et trop petites («Rien de plus parlant qu'une photo, et puis ça fera une petite distraction entre la lecture de deux longs articles «compte rendu» des séances des conseils»). Une remarque aussi au sujet des sigles employés. «J'en ai relevé un certain nombre (CCAS, CDD, DDE, PLU, DPU, SDES, SATVAC, DUP, CNP, TP...) nous dit une lectrice. Certains sont expliqués, d'autres pas. Les Français ont déjà de la peine à s'y retrouver, quant à moi qui suis suisse, c'est du chinois...ou du patois si vous préférez !!! Un encart dans la page avec leur explication serait très utile et ceci dans chaque numéro».

Enfin un lecteur se demande pourquoi on écrit Sembuis avec un « e » et non un « a ». «Je me souviens lorsque j'étais à l'école communale à Montpellier, dans les années 48-50, la ville de Sète avait changé d'orthographe, de Cette depuis sa création au XVII<sup>e</sup> siècle en Sète, alors que les manuels scolaires et les cartes murales de l'époque indiquait encore Cette». Pour les noms propres nous utilisons l'orthographe utilisée par Pierre Bozon dans ces ouvrages. Ainsi écrit-on Sembuis avec un «e», Nantchenu avec un « t », etc.

## Yannick Breins remporte le tête à tête

Exactement 36 boulistes s'étaient inscrits pour ce concours en tête à tête organisé le 16 août par les gérantes (Eliane Cornier et Marie-Thérèse Ledain) de la buvette de l'aire de loisir du Clos.

Après 2 parties déterminées par le tirage au sort, on retrouvait en demi-finales, pour le concours général, Alain Jacolot-Bénestan face à Walter Rotella et Alain Rostaing face à Yannick Briens, demi-finales qui furent fatales à Alain Rostaing et Walter Rotella.

En finale Alain Jacolot-Bénestan (le local) s'inclinait (13 à 4) devant Yannick Briens (venu spécialement de Modane pour participer à ce concours) après une partie beaucoup plus disputée que ne l'indique le score.

Au concours complémentaire, c'est le

Villarin de Saint-Alban, Richard Tritto, qui s'imposait facilement face au Villarin de Saint-Colomban, Norbert Combet, sur le score sans appel de 13 à 2.

**Norbert Combet**

### Résultats

#### • Concours général

*Demi-finales* : Alain Jacolot-Bénestan / Walter Rotella, 13 à 9 ; Yannick Briens / Alain Rostaing, 13 à 11.

*Finale* : Yannick Briens / Alain Jacolot-Bénestan 13 à 4.

#### • Concours complémentaire

*Demi-finales* : Tritto Richard / Jérôme Passa, 13 à 8 ; Norbert Combet / Paul Favre-Alliance, 13 à 12.

*Finale* : Richard Tritto – Norbert Combet, 13 à 2.

## • Concours de l'ACCA de Saint-Colomban

36 doublettes (soit 12 de plus que l'année dernière), réparties en 9 poules de 4 équipes, étaient présentes au rendez-vous pour le concours organisé le 6 août par l'ACCA de Saint-Colomban à l'aire de loisir du Clos.

Après les parties de poules, deux parties déterminées par le tirage au sort, on retrouvait pour les demi-finales d'une part Frédéric Cornier et Fabrice Bozon contre Eric Ledain et Roger Lhermite, et Sébastien Dufour et Alain Bozon contre Norbert et Camille Combet d'autre part.

En finale, Eric Ledain et Roger Lhermite s'imposaient aisément 13 à 7 face à Sébastien Dufour et Alain Bozon.

Le concours complémentaire a été enlevé 13 à 8 par la doublette constituée de Stéphanie et Vincent Aubert face à la doublette Jean-Martial Pommier et Bertrand Mugnier.

Cette animation a dégagé un bénéfice dont une partie sera remise en jeu l'année prochaine, car cette année, les lots paraissaient «moyens» aux dires de cer-

tains participants et ce malgré les 150 euros de coupes distribuées aux gagnants ainsi que des lots récompensant les 4 premiers du concours général et complémentaire.

Merci à tous les bénévoles de la société de chasse qui ont permis l'organisation d'une telle manifestation et notamment à Guy Emieux, Michel Valdi et Claude Verlihi, les cuistos du jour qui ont préparé et servi 120 repas !

**N. C.**

### Résultats

#### • Concours général

*Demi-finales* : Eric Ledain et Roger Lhermite / Frédéric Cornier et Fabrice Bozon, 13-10 ; Sébastien Dufour et Alain Bozon / Norbert et Camille Combet, 13-7.

*Finale* : Eric Ledain et Roger Lhermite / Sébastien Dufour et Alain Bozon, 13-7.

#### • Concours complémentaire

*Finale* : Stéphanie et Vincent Aubert / Jean-Martial Pommier et Bertrand Mugnier, 13-8.

## • Concours de l'ACCA de Saint-Alban

Le 20 août au Premier-Villard (16 doublettes).

### Résultats

#### • Concours général

*Demi-finales* : Gérard et Geoffroy Bozon-Verduraz / Alain Bozon et Franck Tardy, 13-6 ; Denis Perrier et Manu Ribato

/ Equipe Jean-Pierre Lacroix, 13-6.

*Finale* : Denis Perrier et Manu Ribato / Gérard et Geoffroy Bozon-Verduraz, 13-12.

#### • Concours complémentaire

*Finale* : Claude Darves-Blanc et Lionel Bozon-Vialle / Julien Donda et Angèle Martin-Cocher, 13-5.

## • Concours de ABA

Le 10 août à l'aire du Clos (nocturne avec repas, 38 triplettes).

### Résultats

*Finale* : Sébastien Dufour, Jean-Louis Pabion et Benjamin Maurino / Joseph Tardy, Gérard et Geoffroy Bozon-Verduraz, 13-3.

## ■ BRÈVES

• **BELOTE.** Le concours organisé le 12 août par l'Association qui bouge et qui anime (ABA) a été remporté par Simone et René Tardy ; 2<sup>e</sup> Virginie Bordon-Biron et Bertrand Mugnier ; 3<sup>e</sup> Norbert Combet et Laurent Favre-Tissot ; 4<sup>e</sup> Clément Tardy et Eléna Martin-Garin ; 5<sup>e</sup> Caroline Favre-Tissot et Jean-Pierre Bordon-Biron ; 6<sup>e</sup> Sylvie et Franck Tardy ; etc.

• **FOOTBALL.** Pour la première fois depuis une vingtaine d'année, la rencontre opposant les «jeunes» et les «vieux» villarins n'a pas eu lieu cette année. Seuls une dizaine de participants des deux camps étaient présents le 14 août aux Echets malgré un temps maussade. Le Club des sports, organisateur du match, n'a pu que donner rendez-vous aux courageux l'an prochain en espérant que soleil et joueurs soient présents, la forte pluie qui est tombée peu après, ce soir-là, ayant atténuée la déception...

• **CYCLISME.** Thibaut Taboury, 16 ans et déjà six années de vélo, double champion de Savoie (sur route et en cyclo-cross), a disputé le championnat de France cadets le 28 août à Champsaur, où il s'est classé honorablement. Depuis septembre il a rejoint le pôle espoir de Saint-Etienne après sa 2<sup>e</sup> place au classement du challenge national de cyclo-cross.

• **CYCLOSPORTIVE.** La montée de Cuines a été annulée pour des raisons de sécurité.

## 32<sup>e</sup> Six jours de Saint-Col : un podium 100 % « d'en bas »

Les 32<sup>e</sup> Six jours de Saint-Col ont été organisés cette année du 7 au 13 août par l'association ABA (l'Association qui bouge et qui anime), le mercredi 10 août étant chômé pour cause de concours en nocturne au plan d'eau.

45 équipes étaient au départ de ce concours qui cette année, il faut l'avouer, était d'un niveau particulièrement relevé car 8 équipes inscrites avaient déjà remporté le trophée.

Quatre poules ont donc été constituées par tirage au sort. A noter – et c'est ce qui fait le charme de ce concours – une disparité importante entre le niveau de chacune de ces poules, les « retardataires » priant de ne pas tomber dans la poule 3 jugée par Alain Bozon comme « la poule de la mort ».

Les quatre premiers de chaque poule étaient qualifiés pour les 8<sup>e</sup> de finale du concours général, les autres se contentant du concours complémentaire.

La victoire est revenue cette année à l'équipe constituée de Manu Ribato et Nicolas Charpentier au terme d'une finale contre les tenants du titre, Denis Perrier et André Patru sur le score de 13 à 9 ; Nicolas Charpentier «achevant» ses adversaires sur deux carreaux majeutueux.

La soirée s'est poursuivie à la salle des fêtes par la traditionnelle remise des prix animée – comme d'habitude – par notre ami Alain Bozon, et fut suivie d'un apéritif dinatoire, fortement apprécié, et d'une soirée dansante. Il est à noter que les 3 premières places ont été trustées cette année par des équipes de Cuines ; cela nous amène à formuler quelques interrogations.

Aujourd'hui, bon nombre d'équipes de la vallée (de la Maurienne) montent à Saint-Colomban pour participer aux Six jours. Ce concours n'est certes pas le plus primé de la région mais il est certain que le niveau de jeu est y très intéressant.

## • Concours de Vivre aux Villards

Organisé le 4 août au Premier-Villard, ce concours en doublettes (douze inscrites) a été une véritable réussite. La journée favorisée par le beau temps s'est parfaitement déroulée dans une ambiance fort conviviale.

Dès 10 heures les participants s'inscrivent, impatients d'exercer leurs talents, puis au fil des heures la foule s'est faite plus dense avec les supporters et les spectateurs. Petits et grands ont largement honoré la buvette et les casse-croûtes de qualité.

L'après-midi la tombola a rencontré beaucoup de succès ; en effet le premier lot : le traditionnel jambon attisait bien des convoitises... mais aussi bien d'autres lots de qualité : set de plage, dictionnaire français



### Résultats

#### Final

Gérard Bozon-Verduraz et Claude Darves-Blanc / Denis Jamin et Pascale Amsellem, 13-5.

*Classement final* : 1<sup>e</sup> G. Bozon-Verduraz et C. Darves-Blanc ; 2<sup>e</sup> D. Jamin et P. Amsellem ; 3<sup>e</sup> Alain Bozon et Christian Frasson-Botton ; 4<sup>e</sup> Jean-Pierre Merle et Roger Cartier-Lange

## • Concours du Club des sports

Le 17 août au Premier-Villard (23 triplettes).

### Résultats

#### • Concours général

*Demi-finales* : Manu Ribato, Nicolas Charpentier et Denis Perrier / Jean-Louis Pabion, Denis Jamin et Gérard Bozon-Verduraz, 13-0.

sant ; on ne « partage » pas la finale aux Six jours de Saint-Colomban alors que cela se fait dans beaucoup d'autres épreuves...

De plus, la plupart des pétanqueurs villarins ne pratiquent que durant leur séjour à Saint-Colomban, alors que les 3 équipes sur le podium cette année sont toutes licenciées : les amateurs arrivent certes, toujours à créer des exploits mais il est difficile de les reconduire durant 4 parties lors de la dernière journée fatigante.

Alors ne faut-il pas encore accentuer ce qui a été fait cette année, à savoir favoriser davantage une remise des prix conviviale au détriment d'une dotation en lots ? Après tout, ceux qui aiment les Six jours y participent pour ce côté convivial justement...

Charge aux organisateurs d'y penser afin, peut-être, que le trophée revienne aux Villards rapidement...

L'association ABA remercie tous les bénévoles ainsi que tous les donateurs ayant participé au succès de cette 32<sup>e</sup> édition.

**Sébastien Dufour**

### Résultats

#### Quarts de finale

Norbert Combet et Sébastien Dufour et Benjamin Maurino, 13-7 ; Denis Perrier et André Patru / Grégory Rochette et Michel Vivier, 13-0 ; Manu Ribato et Nicolas Charpentier / Fabrice Bozon et Frédéric Cornier, 13-6 ; Raymond Mollaret et Raynaldo Oliveri / J-Yves Ibiza et Bernard Lanthelme, 13-8.

*Demi-finales* : Denis Perrier et André Patru / Norbert Combet et Henri Tamigi, 13-7 ; Manu Ribato et Nicolas Charpentier / Raymond Mollaret et Raynaldo Oliveri, 13-12.

*Finale* : Manu Ribato et Nicolas Charpentier / Denis Perrier et André Patru, 13-9.

**Christiane Quézel-Yoyon**

### Résultats

#### Final

Gérard Bozon-Verduraz et Claude Darves-Blanc / Denis Jamin et Pascale Amsellem, 13-5.

*Classement final* : 1<sup>e</sup> G. Bozon-Verduraz et C. Darves-Blanc ; 2<sup>e</sup> D. Jamin et P. Amsellem ; 3<sup>e</sup> Alain Bozon et Christian Frasson-Botton ; 4<sup>e</sup> Jean-Pierre Merle et Roger Cartier-Lange

## • Concours du Club des sports

Equipe Jean-Pierre Lacroix, 13-6.

*Finale* : Manu Ribato, Nicolas Charpentier et Denis Perrier / Jean-Louis Pabion, Denis Jamin et Gérard Bozon-Verduraz, 13-0.

#### • Concours complémentaire

*Finale* : Sylvie Tardy, Clément Tardy et Benjamin Maurino / Corinne Blaix, Alexandre et Bertrand Mugnier, 13-0.

## AFP DE LA COMBE DU NANT

## Une écrasante majorité rejette les rapports d'activité

L'assemblée générale annuelle de l'Association foncière pastorale (AFP) de la combe du Nant s'est tenue en mairie de Saint-Alban le 13 août.

Trente six propriétaires étaient présents, ils avaient procuration pour 25 autres. Les présents étaient porteurs de 128 voix. Rappelons que les voix s'attribuent par compte de propriété, selon la surface cadastrée du compte (moins de 1 500 m<sup>2</sup> = 1 voix, entre 1 500 et 10 000 m<sup>2</sup> = 2 voix, au-dessus de 10 000 m<sup>2</sup> = 3 voix). Certains propriétaires peuvent disposer des voix de plusieurs comptes.

L'assemblée générale a donc commencé par un long travail de vérification du nombre de voix des propriétaires présents ou ayant confié procuration.

Georges Quezel-Ambrunaz, directeur de l'AFP en tant que propriétaire, a ensuite présenté le rapport moral du conseil syndical sortant. Il a rappelé que ce dernier s'était réuni quatre fois, de l'été 2004 à l'été 2005, dont une fois sur le terrain pour un travail de repérage des secteurs pouvant encore être exploitables. La dernière réunion fut consacrée à recevoir les exploitants pour débattre avec eux de leurs besoins(\*).

Une réflexion a été menée aussi sur le règlement intérieur, les conventions pluriannuelles (plus souples que les baux) et les contrats d'entretien qui leur seraient liés. Des propositions écrites, sur chacun de ces points, ont été envoyées avec la convocation de l'assemblée générale à

chaque propriétaire, afin d'être soumises au débat de l'assemblée générale.

Michel Donda, trésorier, a présenté ensuite le rapport financier. Il est bref : aucune dépense n'a été effectuée en 2004 ; l'AFP a reçu une subvention publique de 7 622,45 € correspondant aux frais engagés par la commune pour la création de l'AFP. Pour 2005, après remboursement à la commune de cette somme de 7 622,45 €, l'AFP utilisera une subvention communale de 2 000 euros : 1 000 euros de fournitures de papeterie, 500 euros d'affranchissement, et 500 euros d'assurance.

On est alors passé aux votes sur ces 3 premiers points de l'ordre du jour. Le rapport moral a été rejeté par 91 non (35

oui), le rapport financier et le budget prévisionnel l'ont été également par 89 non (2 abstentions et 35 oui). L'assemblée générale n'a donc pas continué puisque les points suivants étaient étroitement liés au travail présenté dans le rapport moral du directeur (approbation des conventions pluriannuelles et du règlement intérieur, des contrats d'entretien liés aux conventions pluriannuelles, orientations 2005-2006 et questions diverses.).

Le directeur a levé la séance en annonçant une prochaine réunion du conseil syndical pour tirer le bilan de cette assemblée générale.

(\*) *Le Petit Villarin*, numéro 132 (juin 2005).

## POINT DE VUE

Après l'AG de l'AFP de la combe du Nant  
Dommage que tout se mélange

Sans doute faut-il, pour comprendre l'opposition de certains propriétaires à l'AFP, avoir connu le temps où chaque branche de frêne comptait pour l'hiver, où les bêtes étaient gardées heure après heure pour qu'elles ne pâturent pas plus loin que le bout de la parcelle familiale, où efforts et peines étaient une constante de la vie villarinoise.

Sans doute faut-il savoir qu'ils étaient quelques-uns à souhaiter de tout leur cœur rester au pays, dans des années où aucune instance officielle, aucun gouvernement n'a voulu prendre conscience du drame que représentait le déclin mortel de la petite agriculture de montagne. On les a laissé partir, sans que rien ne soit tenté pour les aider à rester et sans qu'aucun plan de relève ne soit étudié pour combler les vides.

Sans doute faut-il comprendre leur amertume, plus tard, après l'exode, quand leurs terrains ont été pâturés sans que jamais ne leur soit versé un centime... ni même, tout simplement, offert un fromage.

Sans doute est-il légitime qu'ils se sentent floués de voir aujourd'hui d'autres qu'eux-mêmes exploiter une terre sur laquelle ils auraient voulu rester...

Ils sont donc hostiles à l'AFP et, pour certains d'entre eux, ils le font savoir bien fort.

La contre-argumentation vient essentiellement de l'équipe municipale, initiatrice des AFP. Moi qui ne suis même pas électrice à Saint-Alban, je souhaite faire entendre une voix de « propriétaire » porteuse d'une autre sensibilité sur cette question. Certes, je ne suis qu'une Villarinoise « seconde génération » et je n'ai à ce jour jamais passé une année entière au pays (j'y ai quand même vécu la quasi-totalité des étés de ma vie...). Par le jeu des descendances, j'y ai aujourd'hui des terrains à mon nom. J'ai aussi... 51 ans, et je me souviens, quand-même, de ces terrains propres, fauchés ou encore cultivés pour quelques-uns, bordés de murettes et de sentiers.

En bref : si j'ai adhéré à l'AFP et souhaite qu'elle puisse fonctionner, c'est que je ne vois pas de quel droit j'irais, moi qui ne vis plus de ces terres, refuser leurs pâtures aux troupeaux d'un agriculteur. Je ne vois pas de quel droit je « bloquerai » des milliers de m<sup>2</sup> de terrains.

Dans le même temps, je ne vois pas davantage quel intérêt j'aurais à refuser toute tentative de régulariser une situa-

tion effectivement anormale : depuis des années, des bêtes circulent sur les terres de mes grands-parents sans que pratiquement ma famille n'ait la possibilité de contrôler dans quelles conditions. L'AFP me paraît une formule permettant justement aux propriétaires de mieux savoir ce qui se passe sur leurs terrains, d'éviter la loi de la jungle. Si nous voulions bien l'utiliser ensemble, cela me paraît un outil qui nous permettrait d'avoir notre mot à dire, de définir règles et conditions d'exploitation.

On me dit que je rêve et qu'on n'obtiendra pas des agriculteurs l'entretien des terrains. C'est sûr, on ne l'obtiendra pas seuls. La seule tentative sérieuse qu'on puisse faire pour l'obtenir, c'est de se grouper.

C'est sûr aussi, les agriculteurs d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'avant... Pour autant, c'est quand même eux et pas moi qui sont avec les bêtes, avec tout ce que cela implique.

Sur la question du bois souvent évoquée : faire vivre des troupeaux mais aussi couper et élaguer pour le bois de chauffage, c'était compatible autrefois, cela doit bien le rester aujourd'hui. Il doit bien y avoir possibilité de définir ensemble de bonnes conditions d'exploitation pour les propriétaires.

On me dit encore : « L'AFP cantonne les terres à une vocation agricole. » Il se trouve que moi cela ne me dérange pas, que ces terres restent agricoles. Pour tout dire, j'aime autant qu'elles soient agricoles, dans notre secteur, que proposées, par exemple, à un promoteur immobilier... qui se débrouillerait bien pour nous en donner des clopinettes.

Pour conclure, autant je comprends l'opposition de plusieurs propriétaires par rapport à ce que j'ai écrit au début du texte, autant je pense que d'autres (et certains d'entre eux, encore bien moins proches du pays que je ne le suis, y ont encore moins d'attaches) interviennent sur cette question de l'AFP uniquement pour faire plaisir à leurs amis. C'est gentil de leur part, mais la gentillesse suffit-elle toujours à l'amitié ?

Je pense aussi que rentrent en compte bien sûr certaines oppositions internes aux familles ainsi que des hostilités à l'actuelle municipalité, et qu'il est bien dommage que tout se mélange car, à mon sens, cela va à l'encontre des intérêts de tous : éleveurs et propriétaires.

Jacqueline Dupenloup.

## AFP INTERCOMMUNALE

## Manque d'intérêt des propriétaires

L'AFP intercommunale (crée en novembre 2000) regroupe 256 propriétaires (205 sur Saint-Alban et 51 sur Saint-Colomban) dans une zone très morcelée qui s'étend de Lachenal au Frêne sur 23 hectares environ. Néanmoins, parmi tous les propriétaires adhérents, peu se montrent intéressés à la vie de l'AFP. Ainsi, le 20 août dernier (après une première tentative le 2 juillet où le quorum n'avait pas été atteint), seuls 24 d'entre eux (en comptant les élus du conseil syndical) étaient présents à l'assemblée générale (AG) au bâtiment d'accueil de La Pierre. Avec les procurations (et après un pointage long et fastidieux qui dura plus d'une heure et quart ; désormais il y aura deux ou trois points d'émargement) cela faisait un total de 84 propriétaires présents ou représentés. Il était près de 21 h 30 quand la réunion commencée à 20 heures pouvait enfin débuter...

En détaillant le bilan moral de l'exercice, Pierre Noël, directeur de l'AFP, a exprimé sa consternation devant le faible nombre de participants et regretté l'absence de Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes (pour cause d'empêchement), ainsi que celle de René Mugnier, maire de Saint-Colomban, et du nouveau représentant de la communauté de communes au conseil syndical (excusés, convocations non reçues). M. Noël s'est demandé si la commune de Saint-Colomban se sent concernée par les activités de cette AFP. Il a ensuite évoqué les travaux réalisés en 2004, et rendu compte des difficultés rencontrées avec l'entreprise choisie pour les effectuer, précisant que tous les agriculteurs qui exploitent ces terrains ont signé des baux. Il a remercié Albert Cartier pour son action de balisage et de surveillance des travaux.

Michel Donda, trésorier, a ensuite distribué le bilan financier 2004 qui fait ressortir un excédent de 2 650 euros (le budget 2005 absorbera cet excédent). A ce propos, Pierre Noël a indiqué que l'excédent s'expliquait « par le fait que beaucoup de dépenses sont réglées par moi et le directeur adjoint, ce qui ne saurait durer encore longtemps ».

Les travaux réalisés ont été financés par la communauté de communes qui s'est engagée à hauteur de 20 000 euros sur 10 ans, le reste étant pris en charge par le conseil général de Savoie.

Ces deux rapports (d'activité et financier) ont été adoptés.

Au conseil syndical, Jacques Maurino,

délégué de la communauté de communes, remplace Michel Donda (P. Louadoudi étant son suppléant) qui est devenu délégué suppléant de la commune de Saint-Alban en remplacement de Daniel Quézel-Ambrunaz. Après un vote à bulletins secrets, les 3 syndics sortants Edmond Lauminy (65 voix), Marie-Rose Mermoz (63 voix) et Mme Frasse (59 voix) ont été réélus. M. Segara et Gilbert Quézel-Ambrunaz ont obtenu 14 voix chacun, 11 adhérents ont voté blancs.

Les travaux 2005 (cet automne) comprendront, sur Saint-Alban, un dessouchage dans les zones où du bois a été coupé et dans la zone du Tremblay, des coupes d'arbres dont le diamètre est supérieur à 12 cm de diamètre, et du débroussaillage. Sur Saint-Colomban, entre Le Planchamp et Lachenal, des coupes d'arbres de même nature seront réalisées. Enfin sous Lachenal (Entre-grenier) et sur Lachenal (La Borne du Renard - La Planche), des coupes de même nature et du débroussaillage seront effectués. Il est recommandé aux propriétaires concernés qui connaissent les terrains et sont intéressés par le bois de le marquer au plus tôt. Ces travaux seront financés par le conseil général de Savoie et la cellule Europe, sur une base d'aides de 40 000 euros HT pour 2004 et 2005.

Enfin le projet d'extension de l'AFP sur le secteur du Banchet (sous le Bessay) qui porterait sur 17 hectares et concerne 600 parcelles et une centaine de propriétaires a été adopté par 59 votants pour et 24 contre.

Afin de faciliter la présence aux assemblées générales, il a été décidé de programmer l'AG à la Toussaint. Néanmoins, la date de l'AG étant dans les statuts de l'AFP, il convient de les modifier lors d'une assemblée générale extraordinaire, qui pourrait avoir lieu, en parallèle, à la Toussaint également.

**Maurice Frasse**

Tirant les leçons des incidents de 2004, cette année, il n'y aura pas de broyage et les bois coupés seront entreposés en bord de route, à la disposition des propriétaires. Etant donné la difficulté d'identifier le nombre de bois par parcelle et par propriétaire, des lots seront faits selon le nombre de propriétaires demandeurs concernés. Le bois restant et non emporté par les propriétaires sera revendu à bas prix aux personnes âgées, des 2 communes, qui en feront la demande.

## Protection du patrimoine bâti, travaux communaux et ressources en eau, ciblés par la municipalité

Vingt cinq personnes ont assisté à la réunion publique d'information et de débat de la municipalité de Saint-Alban (12 août). La première partie de la réunion a été consacrée à la présentation du projet de Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), qui pourrait concerter la commune.

### Le patrimoine bâti

Philippe Gagnon, architecte des bâtiments de France, Dominique Perron, architecte du patrimoine, Yves Mercier, architecte consultant du Conseil en architecture urbanisme et environnement (CAUE) Arvan-Villards sont intervenus sur ce thème.

Voici un aperçu de leurs interventions. Le classement d'une commune en ZPPAUP est établi sur l'initiative du conseil municipal. C'est une procédure indépendante de l'établissement du plan local d'urbanisme ; elle vise à la protection de la richesse patrimoniale des constructions et paysages. Après une phase de diagnostic menée par les architectes, un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques sont soumis à enquête publique. Puis le conseil municipal délibère. C'est en dernière instance le préfet de Région qui acte les études et officialise la ZPPAUP. En Savoie, quelques communes rurales dont concernées par une ZPPAUP : Chanaz (en Chautagne), Le Planay (en Tarentaise), Pralognan-la-Vanoise et Valloire.

Les architectes ont ensuite présenté leur diagnostic sur le bâti, l'architecture et les paysages de 4 hameaux : le Bessay, le Frêne, le Chef-lieu, le Premier-Villard. Dans chacun de ces hameaux, tous les bâtiments ont été répertoriés (granges, écuries, greniers, maisons d'habitation) afin de dégager les

caractéristiques du bâti : orientation des faîtages, éléments des constructions, etc., et d'aboutir à un état des lieux incluant les transformations récentes ou anciennes. L'idée est d'arriver à l'élaboration de fiches de références qui puissent être utiles à tous ceux qui, dans nos villages, ont à restaurer ou construire, afin d'aboutir non pas à une « maison-type » mais à la sauvegarde d'une richesse architecturale aux formes diverses. La procédure ZPPAUP ne vise pas à la contrainte, mais à fournir conseils et solutions architecturales.

A partir du débat qui suivit, on peut dégager quelques remarques. La procédure ZPPAUP aurait le mérite de mettre en évidence la vraie richesse architecturale de notre commune et d'aider à sa sauvegarde. Pour autant, pour le particulier comme pour la collectivité, rien n'est simple à sauver ! Ce, pour plusieurs raisons : des matériaux autrefois peu onéreux car présents dans la vie agricole locale deviennent aujourd'hui produits de luxe. (Cas typique : les toits de chaume qui recouvrivent encore certaines granges il y a 30 ans, et qui ont bien sûr cédé le pas aux tôles, maintenant moins coûteuses). Les volumes de nos bâtiments, qui avaient autrefois une réelle utilité (enranger le foin et les récoltes) doivent trouver au XXI<sup>e</sup> siècle une nouvelle fonctionnalité. La bonne volonté peine donc souvent à gérer le concret.

### Les travaux communaux

Les réalisations et projets communaux firent l'objet de la seconde partie de la réunion. Daniel Quézel-Ambrunaz, adjoint au maire, lista les travaux réalisés depuis un an : renforcement du réseau d'eau potable derrière l'église, modification du réseau des eaux usées au presbytère, mise en place du réseau d'eaux pluviales à l'église et au presbytère,

modification du réseau d'eau potable au Bessay avec mise en place d'une chambre de vannes concernant 8 branchements, alimentation d'une lampe publique au Bessay, modifications des branchements en eau non potable de plusieurs fontaines, achat et mise en place de 2 bassins en béton (le Premier-Villard et le Mollard), travaux d'urgence de renforcement des chaussées en limite de Saint-Colomban et Saint-Alban à la sortie du Bessay, enrobé de la route entre l'Eglise et le Frêne, création de la voie d'accès à la chaufferie et au cimetière (dont l'enrobé sera réalisé à la fin des travaux de génie civil), création de la voie d'accès au lotissement de la Doata, achèvement de la restauration de la chapelle des Voûtes inaugurée le 2 juillet, mise en conformité d'éléments de sécurité dans le bâtiment de la mairie, mise en place de plusieurs armoires-incendie (au Premier-Villard, à l'Eglise, au Frêne, au Bessay et au Planchamp).

Daniel Quézel-Ambrunaz indiqua que les travaux de réfection des routes et d'amélioration du réseau d'eau potable au Bessay avaient dû être effectués d'urgence et que la commune avait été autorisée à les réaliser avant l'attribution de toute subvention. Ils seront subventionnables en 2006, l'avance communale ayant été là de 84 000 euros.

### La question de l'eau

Georges Quézel-Ambrunaz, maire, fit ensuite un point de la situation de l'alimentation en eau de la commune. Il mit en relief 3 difficultés : l'insuffisance de la source actuelle, la possibilité d'être confronté à des problèmes de pollution (problème rencontré à 2 reprises en 2004 et 2005, sans caractère de grande gravité mais ayant nécessité néanmoins la distribution d'eau en bouteille aux personnes âgées et la désinfection des réservoirs), la nécessité que s'améliore la qualité des réseaux entre les conduites publiques et les maisons.

Il présenta ensuite plusieurs données chiffrées sur le prix de l'eau en Savoie. L'eau est gratuite dans 3 communes : Saint-Colomban, Saint-André la Praz et Bonneval sur Arc. La municipalité de Saint-Alban a fait le choix de faire payer l'eau, condition sine qua non pour bénéficier des subventions du conseil général. Le maire a indiqué que les prix communaux sont alignés sur le minimum des prix imposés par le département.

Georges Quézel-Ambrunaz a indiqué ensuite que le schéma directeur d'eau potable de la commune est en cours d'élaboration. Deux solutions sont toujours à l'étude pour renforcer l'alimentation de la commune : le captage de la source du Merlet (3 litres par seconde à l'étage – recherche et captage subventionnés à 80 %) ou le branchement sur la conduite d'eaux du syndicat des eaux de moyenne Maurienne, aux Roches. Il a précisé qu'il préférait la solution du captage du Merlet : ce serait une ressource nouvelle, qui pourrait intéresser d'autres communes, ce qui n'est pas négligeable pour l'avenir. Mais il a précisé également que l'aspect financier sera déterminant : l'exploitation de la source du Merlet nécessitera 6 km de tuyaux d'amenée et imposera sans doute un brise-charge.

Quel sera le montant des subventions possibles sur l'un ou l'autre des projets ? A suivre...  
Nicolas Revol

Un auditeur a insisté sur la nécessité d'aboutir à l'installation de collecteur d'eaux pluviales sur d'autres hameaux que le seul Premier-Villard. Afin de parfaire la balade vers la chapelle des Voûtes, le président des Amis des Villards a proposé l'installation d'un bassin près de la fontaine alimenté par un « filet d'eau » et une auditrice a suggéré que soit rétabli un robinet d'eau potable (avec arrêt possible) sur le premier bassin public au bas du Premier-Villard.

Le président des Amis des Villards a reposé le problème de la propreté de la vallée : l'ouverture limitée de la déchetterie (entraînée par des dépôts parfois anarchiques lorsqu'elle était d'accès libre) pose problème aux utilisateurs. La décharge de la combe Favre (sous le hameau du Planchamp) voit réapparaître des ferrailles. Georges Quézel-Ambrunaz a signalé que la mairie a été mise en demeure par la préfecture de fermer les décharges du Premier-Villard et de la combe Favre. Le problème a été soumis à la communauté de communes.

### Microcentrale et gîte d'alpage

Trois points ont ensuite été abordés : • la micro-centrale du Bacheux. Le projet est techniquement prêt. Le captage serait réalisé au-dessus du pont des Reisses, les conduites passeraient sur les terrains de Saint-Etienne de Cuines, la microcentrale se situerait vers le hameau de la Rochette, pour une puissance de 4 200 kwatts. Au départ, création et exploitation devaient être conduites par une société d'économie mixte (SEM) composée des 2 communes (Saint-Etienne et Saint-Alban) et de la société Pyren. Mais une SEM n'a pas la possibilité de lancer une déclaration d'utilité publique pour obtenir les droits de passage sur les terrains. Les 2 communes avaient donc délibéré sur la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique qui aurait porté ce droit. Cette création a été refusée par la préfecture de la Savoie. Les communes recherchent actuellement une solution juridique pour finaliser le projet.

• La régularisation de l'emprise de la route forestière du Replat. La déclaration d'utilité publique est prononcée. Les négociations vont donc pouvoir commencer pour des ventes ou éventuellement échanges de terrains à l'amiable. La lourdeur et le coût des procédures notariales incitent la commune à utiliser plutôt la procédure des actes administratifs.

• La réalisation du gîte d'alpage du Merlet. Le permis de construire est en cours d'élaboration, mais Georges Quézel-Ambrunaz a pointé plusieurs difficultés : la protection actuellement exigée contre les chutes de blocs et éboulements, la question de l'alimentation électrique (qui pourrait se réaliser avec des panneaux solaires), celle de l'alimentation en eau (qui dépendrait du captage de la source du Merlet), et l'évacuation des eaux blanches résultant de l'exploitation agricole.

J. Dupenloup

## Le désengagement annoncé de la Satvac a plané sur les débats

Près de 80 personnes ont assisté à la réunion d'information municipale (18 août, à la salle des fêtes) avec en débat le point sur l'immobilier et sur les relations avec la Satvac après que M. Maulin ait annoncé en juillet son départ de Saint-Colomban.

Concernant l'immobilier René Mugnier, maire de Saint-Colomban, a d'emblée indiqué qu'un promoteur avait été trouvé et que le bâtiment G (à La Perrière) avait trouvé preneur, les travaux devant commencer le 22 août pour La Perrière(\*) et fin août pour le Mollaret. Les terrains ont été achetés et payés, et c'est la société TIMM qui serait chargée de la commercialisation.

Suite à une question de Maurice Frasse sur la protection du captage des eaux, on a appris que ce dossier devait être bouclé avant la fin de l'année (pour prétendre à des subventions), que le type de protection restait à déterminer, et que la ville de Saint-Jean de Maurienne participerait au financement. La réalisation d'une station d'épuration a pris du retard car le projet d'une collaboration avec Saint-Alban, Saint-Etienne et Sainte-Marie de Cuines, aujourd'hui abandonné, triplait la part de Saint-Colomban. Cependant il est impératif d'en faire une au risque de retarder la délivrance des permis de construire. Les travaux devraient débuter en mars 2006 et durer environ 1 an.

Le pont de Nantchenu (permis accepté), est estimé à 1,1 million d'euros avec une subvention de 20 à 26 %, Saint-Colomban étant considérée comme une commune "aisée".

La téléphonie mobile devrait être opérationnelle en fin d'année, reste à attendre le feu vert du conseil général.

M. Frasse a posé aussi la question de la collecte des déchets et de la nouvelle réglementation à la déchetterie (ouverte seulement quelques demi-journées, et fermée le week-end). Il craint une recrudescence des décharges sauvages et propose que les employés communaux participent au ramassage. Il lui a été répondu que le Sirtomm (syndicat de ramassage), qui est en phase expérimentale, s'est plaint du manque de discipline des usagers villarins quant au tri sélectif, que lors des heures d'ouverture un employé communal vérifie la répartition des déchets dans les bennes, et que les employés communaux ne peuvent pas être partout.

Pour l'enfouissement des réseaux secs et la pose des réverbères, 3 dossiers sont déposés au SDÉS (qui fonctionne par tranche de 75 000 euros) : la 2<sup>e</sup> tranche du Martinan (205 000 euros), réalisée sans subvention et dont le début est imminent ; Lachal et les Moulins si le conseil municipal donne son accord (320 000 euros en 2001), et la Sausse. La réfection de la route de Lachal est liée à ce projet d'enfouissement. Le coût de l'éclairage public du Martinan et de Lachal a été budgétisé mais la mise en place de tels travaux est complexe. Il faut délimiter les parkings ou les agrandissements de parking pour définir les zones à éclairer.

A ce moment du débat, Jacques Maurino, conseiller municipal, est intervenu pour rappeler qu'il y avait actuellement des questions plus cruciales pour le devenir de Saint-Colomban. Il a rappelé que « Saint-Colomban était porteur du projet UTN des Sybelles, que Saint-Colomban est et reste le plus mal loti au

niveau de l'ensemble du massif, que le taux de remplissage est faible – 25 % – que la convention nous liant au groupe Maulin est mal ficelée, et que la non-construction des lits prévus risque de nous pénaliser fortement. Nos pistes sont trop des pistes d'accès et pas assez des pistes « de vrai ski ». Elles souffrent parfois d'un problème d'entretien, et il y a peu de communication avec le reste du massif». Et le maire a précisé que les deux parties, commune et Satvac, étaient dans une phase de discussion et qu'une réunion de conciliation entre les deux parties était programmée pour le lendemain à Chambéry, la Satvac ayant pour sa part programmée une réunion publique d'information pour le même jour en fin de journée (lire pages 14 et 15).

Les éléments du dossier sont connus. Après le dépôt d'une référé devant le tribunal administratif de Grenoble pour non respect de la convention (il y a quelques mois), la Satvac a fait savoir à la mairie par voie d'huissier, mi-juillet, qu'elle mettait un terme à la délégation de service public qui la lie à la commune. Il a été également rappelé les investissements faits par la commune « dans le domaine des remontées pour rendre l'outil de travail confié à la Satvac encore plus performant ».

Enfin, il a été fait état de l'existence d'un document fixant « une clef de répartition du chiffre d'affaires » réalisé sur l'ensemble du massif des Sybelles, Saint-Colomban se voyant attribuer 11 %, soit, selon les calculs de la municipalité, une somme annuelle d'environ 620 000 euros. Ce qui serait évidemment de nature à redresser les comptes de l'exploitation de domaine de Saint-Colomban dont M. Maulin affirme qu'il cumule les déficits. Il apparaît cependant que, pour l'heure, la nature de ce qui doit être repartie n'est pas claire ; aurait-on là encore mis la charrue avant les bœufs ?

En attendant que cette mesure soit appliquée, le maire a affirmé que si le conseil s'oppose avec force au groupe Maulin, il n'a jamais été question de le « virer » et qu'il a dû gérer une situation en décalage avec le calendrier des réalisations. S'en est alors suivie une discussion assez confuse sur le qui à fait quoi et le pourquoi du comment, qui fera dire au maire – à cause de la présence dans la salle de Maurice Bozon, ancien maire ? – de ne pas confondre ce débat avec un débat de campagne électorale...

Maurice Bozon, justement, a pris la parole pour dire qu'il n'était pas en campagne électorale mais qu'il tenait à préciser certains faits, en particulier qu'il avait eu à piloter deux dossier UTN lourds l'un pour l'équipement de la combe de Bellard et l'autre pour les liaisons de l'Ouillon. Que ce dernier avait été accordé le 30 janvier 2001 après un premier accord cassé par un recours déposé par des associations d'écologistes. Ce qui expliquait que la municipalité d'alors n'avait pas pu construire mais qu'elle avait néanmoins acheté 50 000 m<sup>2</sup> de terrain à La Perrière et à La Pierre. Il a également affirmé que M. Maulin a voulu déposer un dossier de permis de construire et que la municipalité actuelle a refusé, ce qu'a contesté René Mugnier qui a indiqué que lorsque M. Maulin a approché la commune celle-ci était en pourparler avec la société Georges V, et que M. Maulin est venu non pas avec un promoteur mais avec un gestionnaire de résidence ; M. Maulin aurait d'ailleurs

précisé « Je ne suis pas venu aux Villards pour faire de la promotion immobilière ». Sur ce point Hervé Tardy, conseiller municipal est intervenu pour dire que « cela a été une erreur de ne pas faire confiance à Gaston Maulin » et d'avoir hiérarchisé les contacts arguant « qu'on peut très bien discuter avec 3 acheteurs en même temps quand on vend une maison »...

Bref le débat a tourné en rond et les élus ont demandé à chacun, face aux deux réunions du lendemain, de faire en sorte que Saint-Colomban fasse bloc et n'affiche pas sa division. Et on a parlé d'autre chose...

Maurice Frasse a donc repris la parole sur le camping de la Perrière qui semble, selon lui, quelque peu à l'abandon. Le maire a expliqué qu'après le retrait de M. Caron, France Location l'avait géré pour une période transitoire qui court jusqu'au 31 décembre 2005 ; cette société devant signer un bail emphytéotique de 60 ans en contrepartie de la construction d'une piscine couverte. La réalisation de 10 chalets étant aussi prévue pour cet hiver.

Mais la préoccupation principale est revenue sur le tapis, René Mugnier indiquant que la Satvac «veut installer un système mains-libres et donc réaliser une économie de personnel - c'est une tendance générale dans toute les sta-

tions - et demande une participation de 200 000 euros à la commune», et précisant, à propos de la clef de répartition, que les pourcentages sont calculés en fonction des recettes du domaine skiable et des remontées mécaniques et que cet accord date du 6 mars 1999.

En conclusion sur ce sujet, René Mugnier a indiqué qu'il espérait parvenir à un accord mais que si tel n'était pas le cas, il restait la possibilité d'avoir recours à un autre gestionnaire ou à une reprise de la gestion par la commune.

Pour Patrick Louadoudi : « Les remontées mécaniques dépendent du ministère des transports ; elles sont donc un service public. Il ne peut pas s'arrêter. Saint-Colomban fera toujours partie des Sybelles et on aura toujours le statut de station de ski.»

Pour ne pas rester sur une note pessimiste, Maurice Frasse a tenu à féliciter le travail fait au cimetière avec l'ouverture d'une nouvelle entrée, précisant que cette initiative avait emportée l'adhésion de tous. Mais, las, même au royaume des morts, les problèmes sont complexes, et on a compris que dans ce domaine aussi les responsables avaient reçu quelques volées de bois vert.

**Gilbert Pautasso**

(\*) NDLR : finalement ces travaux ont commencé le 27 septembre.

## MICROCENTRALE

### Des nuisances à répétition

Après la réunion publique d'information des élus de Saint-Colomban 25 personnes environ ont débattu des problèmes liés à l'exploitation de la retenue de Lachal. Alain Rostaing, président de l'association Contre la FHYT en avant, a indiqué que la pétition signée l'été dernier avait été remise au sous-préfet et à M. Bouvard député de la circonscription qui s'était déclaré « très intéressé ».

Les riverains de la retenue sont venus dire qu'ils étaient irrités par les nuisances liées aux travaux de déblaiement de la retenue d'eau après chaque crue du Glandon et que le chemin d'accès à la retenue ne passe pas à l'endroit prévu suite à des problèmes de borgage. Également en suspend la non remise en état des terrains traversés par la conduite tout au long de la commune, et le non-paiement des sommes dues à de nombreux propriétaires.

Quelles solutions ?

Les propriétaires peuvent toujours écrire à l'expert foncier qui s'occupe du dossier pour le compte de la FHYT (M. Gérard Albert, 200 rue Napoléon 1<sup>er</sup> à La Ravoire (73490) ; tél. : 04 79 75 02 19 ; fax : 04 79 85 82 03) même si les lettres recommandées restent sans réponse... Mais, surtout, la commune de Saint-Colomban doit s'opposer à ce que la FHYT puisse exploiter un an de plus (ou alors sous condition), lors de la réunion annuelle (la prochaine est en décembre 2005) entre la FHYT, les 2 communes, et les services de l'Etat compétents en la matière (notamment la Drire).

Un réunion devrait se tenir en octobre à l'initiative de Michel Tronel pour mettre sur la table l'ensemble de ces problèmes avec des représentants de la FHYT.

**Christophe Mayoux**

### Est-il possible de dire ?

Eté 2004 : travaux d'étanchéité de la cuvette de rétention à Lachal ; durée des travaux : tout l'été (août-septembre). Eté 2005 : nouvelle crue(\*), nouveaux travaux ; durée du chantier : du 19 juillet au 10 août. Eté 2006 : ...?

Est-il possible de dire en quelques lignes les odeurs (gazole s'échappant des citernes de stockage) et les bruits incessants des camions qui manœuvrent avec leur bip sonore prévenant des marches arrières ? Et dire les bruits permanents des engins de curage qui enlèvent terre, bois, pierres, et ceux des camions et des engins à godets élevant un « terril » en amont, pour dégager la cuvette, puis transportant ce « terril » en aval le long des berges du Glandon ? Et dire aussi le bruit des rochers lâchés sur la rive droite du Glandon, de Malva à la retenue, comme un embryon de digue ? Et dire enfin la poussière épaisse soulevée à chaque déplacement de camion, la dégradation des terrains riverains et de la route communale, et l'exaspération des habitants tout au long de l'été ? Finalement seules les chèvres de Sébastien Sornet y ont trouvé leur compte utilisant à leur guise les buses placées dans le lit du torrent pour que les engins changent de rives...

Les riverains ont informé la mairie et EDF, et à l'automne une réunion est prévue avec des responsables de la FHYT pour parler de l'information aux riverains (inexistante cet été), du lieu de stockage des alluvions, des chasses d'eau qui "polluent" Nantchenu, etc. Mais malgré tout cela, sommes-nous certains que l'été 2006 ne sera pas pire que l'été 2005 ?

**Michel Tronel**

(\*) Cette crue de juillet a déposé dans la retenue de Lachal près de 12 500 m<sup>3</sup> de matériaux que l'entreprise Truchet a mis 3 semaines à déblayer... Mais les pluies du 21 et 22 août et celles du matin du 23 août ont rempli de nouveau la retenue (avec moins d'importance il est vrai). Le débit du Glandon était de 7,5 m<sup>3</sup>/s alors qu'habituellement il est de 1,6 à 1,8 m<sup>3</sup>/s.

## Après plusieurs mois de tension, la commune et la Satvac trouvent un accord

### • la Satvac continue • la commune investit

Depuis décembre 1998, la Société anonyme des téléskis de Villarembert Arves-Corbier (Satvac) exploite les remontées mécaniques de Saint-Colomban dans le cadre d'une délégation de service public. Le 8 juillet elle a décidé de rompre unilatéralement la convention qui la lie pour 18 ans à la commune de Saint-Colomban. Le 30 septembre, après plusieurs mois de tension, la commune et la Satvac ont trouvé un compromis au terme duquel la Satvac continue l'exploitation du site villarin que la commune s'engage à améliorer.

• Au moment de prendre sa décision de quitter Saint-Colomban, pour la Satvac la situation est simple.

Lors de la signature du contrat de délégation de service public, elle s'était engagée « à exploiter et à renouveler à ses risques et périls les équipements des remontées mécaniques du domaine skiable existant ainsi qu'à réaliser et financer les nouveaux investissements prévus dans le cadre du développement de l'Ouillon et de la liaison avec les autres stations du massif Arvan-Villard. (...) En contrepartie, la commune s'était engagée à réaliser ou faire réaliser 250 lits banalisés pour l'hiver 2001 et 250 lits supplémentaires pour l'hiver 2004. »

Or aucun de ces lits n'a vu le jour, ce qui expliquerait, selon M. Gaston Maulin, le déficit cumulé par la station de Saint-Colomban depuis sa reprise par la Satvac, soit 2,5 millions d'euros (dont 1,4 million d'euros de pertes d'exploitation, 600 000 euros d'investissement, et 50 000 euros par an de participation aux frais de fonctionnement de la Satvac). Et, pour lui, ça ne peut plus durer : « On peut pas continuer à faire des intraveineuses qui viennent du Corbier. »

En clair la Satvac veut que les choses bougent, et vite, et que l'argent rentre dans les caisses. Le contrat de délégation de service public prévoit d'ailleurs des pénalités pour les lits non construits. La commune ne les a jamais payées et, depuis plusieurs mois, la Satvac les réclame. En vain. D'où sa réaction.

• Au même moment, pour la mairie la situation est claire.

Concernant l'immobilier, deux permis de construire sont délivrés : l'un pour un projet au Mollaret, l'autre pour la reprise du bâtiment G à La Perrière, soit pour 800 lits environ, et les promoteurs sont annoncés aux Villards durant l'été.

Pour ce qui est des pénalités, la commune estime, que depuis 1998, elle a fait des investissements qui « couvrent largement » ce qu'elle doit à M. Maulin.

Certes au cours d'une réunion tripartite, le 16 juillet 2004, en présence de représentants du conseil général, ce point de vue a déjà été discuté pour aboutir à la conclusion – repoussée alors par la commune – qu'au final celle-ci était encore débitrice vis-à-vis de la Satvac (de 520 000 euros au lieu de 660 000 euros), la plupart des investissements évoqués par elle n'entrant pas dans les obligations de la commune consignées dans la convention.

Mais en juin dernier, toujours au cours d'une réunion tripartite, et après plusieurs réunions de concertation, ce point est de nouveau discuté et des propositions sont formalisées à la suite desquelles M. Maulin s'engage à continuer encore un an (lire ci-contre).

Enfin, le conseil municipal tente depuis des mois de faire appliquer le système de répartition des recettes générées par le domaine des Sybelles, conformément

au protocole d'accord signé en mars 1999 par les communes délégantes (11 % pour Saint-Colomban).

Mais, depuis qu'il est connu, ce document n'est pas interprété de la même manière par tout le monde : s'agit-il de répartir le chiffre d'affaires (comme le pense la mairie de Saint-Colomban, ce qui accroîtrait notablement le résultat de Saint-Colomban) ou les taxes dues par les sociétés de remontées mécaniques ?

Au début de l'été la question n'est pas tranchée. Alors tout en étant prudents – et sceptiques... – sur l'interprétation de la commune, mais tout de même (très) intéressés par cette possible source de revenus supplémentaires, MM. Alexandre et Gaston Maulin sont déterminés à quitter Saint-Colomban.

Ils le sont encore le 19 août lors de la réunion publique (lire ci-dessous) qu'ils ont programmée à la salle des fêtes pour justifier leur décision de quitter Saint-Colomban qui a fait quelques remous dans la population. Car pour eux, finalement, c'est la construction de lits, et pas autre chose, qui peut sortir du « rouge » la station de Saint-Colomban. Et, côté promoteurs, la Satvac ne voit rien venir. Annoncés présents aux Villards durant l'été, puis le 8 août, puis le 28 août, les promoteurs, détenteurs des permis de construire, se font attendre. Sans parler de la rénovation du bâtiment G qui devait débuter début juillet...

• Et c'est ainsi que courant septembre l'affaire semblait entendue (la Satvac partait), confirmée par des échanges de courriers entre les deux parties et des procédures judiciaires multiples engagées des deux côtés.

Mais c'était sans compter la réalité qui veut d'abord qu'un mauvais arrangement

vaut mieux qu'un bon procès. Qui veut aussi que la gestion du domaine skiable aurait été probablement un « casse-tête » administratif et financier pour la municipalité, même si la commune possède une (petite) expérience dans ce domaine. Qui veut enfin que le départ de la Satvac aurait pu s'avérer lourd de conséquence pour l'activité touristique hivernale aux Villards.

D'où, peut-être, la surprenante facilité avec laquelle un accord a finalement été trouvé (lire page 15).

### L'ACCORD DU 17 JUIN

Dans le compromis du 17 juin (qui n'a jamais été voté par le conseil municipal) la commune s'engageait à renoncer aux taxes et redevances supportées par la Satvac au prorata du chiffre d'affaires réalisé par le domaine de Saint-Colomban tant que l'engagement portant sur l'immobilier n'était pas atteint ; à financer l'augmentation du débit de l'appareil du mont Cuinat et l'acquisition d'une dameuse ; à réaliser 300 lits pour Noël 2005 et de 400 lits pour Noël 2006 ; et à indemniser la Satvac à hauteur de 610 euros par lit non réalisé et par année, soit une indemnité portant sur le budget 2007 et sur un programme total de 700 lits.

De son côté, la Satvac s'engageait à poursuivre l'exploitation et la communication pour développer Saint-Colomban ; à renoncer à la dette de la commune de 660 000 euros née de l'inexécution de ses obligations ; à mettre un terme définitif aux procédures judiciaires engagées ; à s'acquitter des redevances et taxes mentionnées dans la convention dès lors que l'engagement de la commune quant à l'immobilier était atteint.

[Source : compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 17 juin 2005.]

### LE DÉBAT

#### Gaston Maulin : « Si on veut partir, c'est qu'on ne veut plus assumer des pertes »

En préambule, M. Gaston Maulin indique pourquoi il avait souhaité rencontrer la population : « Parce que il se raconte tellement de choses sur la station et sur Maulin qu'il fallait rectifier. Et pour dire aussi que le déficit cumulé de Saint-Col est de 2,5 millions d'euros soit 5 fois plus que les prévisions au moment de la signature de la convention. Essentiellement parce que le chiffre d'affaires (CA) est trop bas car il n'y a pas assez de lits. A ce propos, j'entends dire qu'il n'y en a pas parce que Maulin n'en veut pas. Mais, nous, on voulait en faire mais le maire a un autre projet et, c'est normal, je respecte sa position (...). Aussi comprenez bien que si la Satvac part c'est qu'on ne veut plus assumer des pertes. Cette année le CA a été de 400 000 euros et le coût d'exploitation de 900 000 euros environ. Dans ces conditions, comment investir ? Or il faudrait investir 1 million d'euros dans un système mains-libres, une dameuse, et un téléski pour doubler celui du mont Cuinat où il y a trop d'attente. »

Puis ce fut une série de questions et de réponses.

#### Sur la promotion

Jacques Maurino, conseiller municipal de Saint-Colomban : « On a vraiment le

sentiment que Saint-Col est le vilain petit canard des Sybelles car il n'y a jamais eu, ou pas toujours eu, les efforts nécessaires pour améliorer la station. Exemples : une queue importante cet hiver, un effort promotionnel en baisse, un entretien des pistes aléatoire. Dans ces conditions il est normal que le CA soit faible. En résumé qu'a-t-on fait pour que le CA augmente ? »

Gaston Maulin : « Mais Saint-Col profite de l'effet Sybelles, de la promotion faite pour l'ensemble des stations des Sybelles, et n'est pas le petit canard, il n'est pas négligé car nous on est intéressé par Saint-Col car c'est purement Satvac à la différence de La Toussuire. Quand les clients viennent à Saint-Col c'est pour la Satvac ; s'ils vont à La Toussuire, c'est pas pour nous. Quant à la queue aux caisses c'est un jour de temps en temps. »

L'assistance marquant bruyamment sa réprobation, Alexandre Maulin précise : « C'est vrai, cet hiver on a eu 2 fois une heure d'attente et plusieurs fois 40 minutes en février. Cela tient au fait qu'il n'y avait pas de personnel permanent ; depuis j'ai repris deux permanents et il y a eu du mieux. Au début on avait 1 caisse, maintenant il y en 2 et on réfléchit pour savoir s'il faut ouvrir une 3<sup>e</sup> caisse

ou mettre 3 caissières pour 2 caisses. Mais ça va faire des frais de fonctionnement en plus et le déficit va augmenter. Il faudrait arriver à mettre en place des services qui permettent aux gens de prendre leur forfait chez un gestionnaire, par exemple à France Location. Quant à la promotion, on donne 15 000 euros à la Maison du tourisme pour la promotion de la station. » A Jacques Maurino qui l'interrompt (« Quand vous les versez ! ») Alexandre Maulin répond : « On a sauté une année mais versé 2 ans cette année grâce à Georges Quézel-Ambrunaz », et ajoute : « Ensuite c'est la promotion comme les Sybelles. Dans ce cadre on participe à hauteur de 1 % du CA soit 120 000 euros. Parfois on fait plus, comme lors de l'opération étiquette-parking qui a permis de récolter 15 000 euros en ski-journée. »

Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban et membre du conseil d'administration de Sybelles promotion, intervient alors : « La promotion des Sybelles est faite par Sybelles promotion et la Saint-Col est traité comme les autres, rigoureusement comme les autres, et on a négocié un an pour que les sociétés de remontées mécaniques comme la Satvac reviennent dans cet organisme. »

Jacques Maurino : « Alors dans ce cas, quantifiez la promotion ! »

Gaston Maulin : « Le CA a doublé en 6

années, et les journalistes viennent ici. Pour un CA de 400 000 euros il faudrait une promotion de 100 000 euros et on ne peut pas et surtout il faut des lits banalisés sinon ça servirait à quoi ? »

Jacques Maurino : « Je veux pas monopoliser la parole mais quand on voit le taux de remplissage de janvier on est sceptique sur la promotion. »

Alexandre Maulin : « Je sais que La Perrière n'est pas très bien remplie aussi, et ça c'est pas de notre faute. »

Gaston Maulin : « Normalement le gestionnaire paie un loyer à l'année et ensuite il est forcé de remplir pour retrouver ses billes. Or peut-être que France Location ne fait pas le maximum car il n'est pas placé dans ce cas. »

Pour Josette Rostaing-Troux, propriétaire de l'Auberge du Coin, la promotion de départ des Sybelles a été mal faite : « On a dit que l'entrée des Sybelles c'était Szint-Jean et on a pas dit que c'était Saint-Col. Ça nous a vexé. »

Alexandre Maulin l'approuve : « On est entièrement d'accord, pour nous aussi Saint-Col est l'entrée des Sybelles. D'ailleurs on a rectifié le tir par l'opération ticket-parking et Saint-Col a rapporté dans ce système autant que l'ensemble des autres stations du massif. »

Répondant à une question de Hervé

Lire la suite page 15

## Réunion publique d'information de la Satvac

### Le débat

#### Suite de la page 14

Tardy, conseiller municipal, Alexandre Maulin présente la Satvac : « A Saint-Col la 1<sup>re</sup> année le CA a été de 164 000 euros au lieu des 161 000 euros établis dans les prévisions. Ce qui a conduit à un déficit de 160 000 euros environ. On avait ouvert 1 mois ou 2. Ce déficit nous a conduit à prévoir dans la convention deux tranches de lits banalisés, en 2001 et en 2004. Cette année le CA est de 384 000 euros et le déficit de 570 000 euros alors qu'on a ouvert, c'est un record, de Noël au 1<sup>er</sup> avril. Aujourd'hui, le CA de la Satvac, Saint-Col compris, est de 7,3 millions d'euros. Au départ, à la reprise par la Satvac, le CA était de 4,2 millions d'euros, et à l'ouverture des Sybelles, de 5 millions d'euros. »

Gaston Maulin : « Cette année aurait été une bonne année si l'il n'y avait pas eu Saint-Col. Il faut voir que si Saint-Col tourne c'est parce que la Satvac fait des bénéfices. Car La Toussuire ne veut rien savoir pour participer au déficit de Saint-Col alors qu'ils profitent aussi de la combe de Bellard. Alors il paraît qu'il existe un projet de convention signé par les maires pour la répartition des taxes. Ca a fait partie des discussions d'aujourd'hui (NDLR : réunion à 14 heures à Chambéry). Mais d'ici 15 jours il faut que tout ça soit résolu. Et le conseil général fera un effort particulier pour les cars qui n'accèdent pas aux pistes de La Pierre et ça c'est positif. »

#### Sur les lits

Suite à une question sur les lits, René Mugnier intervient : « Des permis il y en a 2 ; il y a 1 permis au Mollaret et 1 à La Perrière », et Gaston Maulin précise qu'il n'est pas associé au promoteur qui possède ces permis de construire : « Le maire l'a voulu ainsi et je respecte cette position. »

René Mugnier poursuit : « Je ne suis pas là pour polémiquer. On est en négociation ; cet après-midi on a eu une réunion et, en accord avec nos avocats, c'est du confidentiel défense et donc pour ma part j'en dirais le moins possible. »

Hervé Tardy : « Si vous partez, les promoteurs vont-ils venir et investir quand même ? » Gaston Maulin : « J'ai proposé au maire de les rencontrer car il faut faire attention de ne pas proposer des loyers n'importe comment. La difficulté c'est d'avoir de bons gestionnaires. »

#### « J'ai pris peur en voyant les comptes »

Jacques Maurino : « En juin on a eu une réunion et quand on s'est quitté vous nous avez dit : « On se revoit dans 1 an ». Et puis, trois semaines après, on reçoit une lettre : « On s'en va ». Que s'est-il passé entre temps ? »

Gaston Maulin : « J'ai pris peur en voyant les comptes et j'ai fait des propositions. Et surtout il faut des lits. Depuis 5 ans l'immobilier a été très facile avec les mesures de ZRT. Aujourd'hui il y a un freissement à la baisse et il est donc urgent de construire vite car dans 5 ans ça pourrait être fini. »

A une question de Georges Quézel-Ambrunaz sur l'enneigement du bas (lire ci-contre), Gaston Maulin répond : « Oui on peut faire quelque chose mais la question est : qui paie ? » Et de poursuivre : « Il y a aussi souvent la question qu'on me pose : « Dans 20 ans on fera encore du ski ? » Si on regarde l'évolution des 20 ans derrière nous ça fait peur, mais bon on y va quand même. »

M Palois : « Finalement le problème est qu'il manque 500 lits banalisés à Saint-Col. Est-ce vraiment insoluble ? Le reste viendra naturellement ensuite. »

La réunion se termine par cette information donnée par Alexandre Maulin : « Si la Satvac se retire les gens pourront continuer à faire du ski sur les Sybelles. »

Bozon les Sybelles n'auraient pas vu le jour. Il faut le redire. » Il ajoute : « Cette clef de répartition, pour moi, mais je ne suis pas juriste, c'est pour la répartition des taxes » Ce que nie René Mugnier. Gaston Maulin : « Je n'étais pas au courant de ce papier. Mais si c'est pour se répartir le CA on en serait les plus heureux et on souhaiterait même que cette répartition soit appliquée avec effet rétroactif si possible ! »

Jacques Maurino : « J'ai fait des études, il n'y a aucun domaine sans clef de répartition du chiffre d'affaires. » Alexandre Maulin : « On m'a posé la même question cet après-midi (à Chambéry), mais oui il y en a : par exemple Valloire - Valmeinier. » Jacques Maurino : « Quoi qu'il en soit, s'il y une queue à Saint-Col c'est pas dû qu'aux gens de Saint-Col, c'est bien dû aux gens qui viennent d'ailleurs. »

Gaston Maulin, revenant sur le déficit : « Que voulez-vous, mettez vous à la place de l'actionnaire ? Ils sont 145 autour de moi qui sont majoritaire. D'autant qu'aucun frais général de la Satvac n'est imputé à Saint-Col. Non on ne peut pas continuer à faire des intraveineuses qui viennent du Corbier. »

Suit alors une intervention de M. Palois, originaire du Martinet : « Je n'habite pas là et je ne parle qu'en mon nom, mais est-ce qu'on veut voir Saint-Col se développer comme Saint-Sorlin ? C'est peut-être ça la question. On nous dit aussi que pour atteindre une certaine rentabilité il faut 500 lits, mais est-on sûr que ça suffira et qu'il ne faudra pas en construire d'autres ? Par ailleurs, compte tenu de ce que représente les Sybelles est-ce qu'un petit déficit à Saint-Colomban c'est vraiment important ? »

Gaston Maulin : « Ne dites pas que les Sybelles c'est grand et que ça peut rapporter de petits déficits ; le chiffre d'affaires des Sybelles représente le quart d'une seule station de Tarentaise ! »

Josette Rostaing-Troux, répondant à M. Palois : « Même avec 500 lits de plus on se marchera pas dessus. »

Jacques Maurino : « En juin on a eu une réunion et quand on s'est quitté vous nous avez dit : « On se revoit dans 1 an ». Et puis, trois semaines après, on reçoit une lettre : « On s'en va ». Que s'est-il passé entre temps ? »

Gaston Maulin : « J'ai pris peur en voyant les comptes et j'ai fait des propositions. Et surtout il faut des lits. Depuis 5 ans l'immobilier a été très facile avec les mesures de ZRT. Aujourd'hui il y a un freissement à la baisse et il est donc urgent de construire vite car dans 5 ans ça pourrait être fini. »

A une question de Georges Quézel-Ambrunaz sur l'enneigement du bas (lire ci-contre), Gaston Maulin répond : « Oui on peut faire quelque chose mais la question est : qui paie ? » Et de poursuivre : « Il y a aussi souvent la question qu'on me pose : « Dans 20 ans on fera encore du ski ? » Si on regarde l'évolution des 20 ans derrière nous ça fait peur, mais bon on y va quand même. »

M Palois : « Finalement le problème est qu'il manque 500 lits banalisés à Saint-Col. Est-ce vraiment insoluble ? Le reste viendra naturellement ensuite. »

La réunion se termine par cette information donnée par Alexandre Maulin : « Si la Satvac se retire les gens pourront continuer à faire du ski sur les Sybelles. »

## LA SATVAC RESTE À SAINT-COLOMBAN

Après la réunion publique du 19 août, et les courriers envoyés par M. Maulin pour confirmer son désengagement (effectif à partir du 15 septembre), le conseil municipal devait rapidement délibérer pour trouver une solution qui permette d'assurer l'ouverture de la saison 2005-2006.

Il s'est réuni le 23 septembre.

Des trois solutions envisagées, deux (contrat de service simplifié et marché de service) ont été jugées irréalistes ou impossibles à mettre en place en moins de 3 mois.

La troisième (mise en place d'une régie municipale) est plus facile à monter. Dans ce cas la commune supportera toutes les dépenses, le déficit, les charges de personnels, le suivi comptable, et la remise en état de toutes les infrastructures, tout en ayant certes, à l'issue du jugement du tribunal administratif de Grenoble (qui a été saisi suite à la rupture de la convention par M. Maulin), la possibilité (éventuelle) de récupérer (mais quand ?) des dédommagements.

Néanmoins, pour René Mugnier, « il ne faut pas perdre de temps et si la commune est opérationnelle pour constituer une régie elle est prête aussi à prendre un prestataire ». Il a demandé au conseil « d'avancer en décidant dès à présent d'installer un système mains-libres comme dans toutes les stations – le conseil municipal a été favorable – et de lancer toutes les opérations de sécurité et de contrôle des appareils. »

Cependant avant de choisir une solution il fallait auparavant prononcer la déchéance de la Satvac.

C'est alors que Jacques Maurino, conseiller municipal, a proposé qu'il y ait une nouvelle et dernière entrevue entre des représentants de la Satvac et des

représentants de la commune. Mais pour éviter que la négociation n'échoue pour des questions de personnes, il a souhaité que la délégation de la commune ne comprenne ni René Mugnier, ni Patrick Louadoudi. Cette proposition a été retenue, Jacques Maurino et Henri Girard étant chargé de cette rencontre (qualifiée de la dernière chance) qui a eu lieu le 28 septembre.

Et dans la foulée, le 30 septembre, le conseil municipal se réunissait une nouvelle fois, à huis clos et en présence de MM. Gaston Maulin et Hervé Boisson, pour finaliser un accord qui n'a pas été rendu public.

Cependant, à partir des positions, connues, des uns et des autres dans cette affaire, on peut penser que ce compromis s'inspire très largement du principe suivant :

- la Satvac continue l'exploitation et la promotion du site villarin, et abandonne les pénalités que la commune lui doit (660 000 euros) ;

- la commune prend en charge l'acquisition d'une dameuse (achat ou location-vente), l'augmentation du débit de l'appareil du mont Cuinat (sans doute l'an prochain pour des questions de délai), et, naturellement, la construction (directement ou par des promoteurs) de 700 à 800 lits (dont une centaine pour Noël 2005) qui ouvrirait droit à des pénalités (entre 500 et 600 euros par lit non construit et par an, dès 2007) en cas de retard.

A cela il faut probablement ajouter la prise en charge du système mains-libres et, naturellement, l'annulation (d'un côté comme de l'autre) de toutes les actions judiciaires en cours.

En somme, les termes de ce compromis seraient proches de ceux établis le 17 juin dernier (lire page 14).

#### POINT DE VUE

### Pour des améliorations techniques

Le vendredi 19 août, devant une salle des fêtes comble, les dirigeants de la Satvac venaient expliquer les raisons de leur désengagement, et, en tant que membre du conseil d'administration de Sybelles promotion, je souhaite faire ici quelques commentaires concernant des critiques entendues au cours de la réunion.

La liaison entre Saint-Colomban et les autres stations du massif a deux ans. La première saison (2003-2004), a vu bien des imperfections : canons à neige en panne à l'ouverture de la saison, mauvais entretien des pistes, attentes très longues aux caisses, queues interminables et pannes au télésiège du mont Cuinat. Et, toujours en tant qu'administrateur de Sybelles promotion, j'ai adressé en fin de saison un courrier au directeur de la Satvac, Alexandre Maulin, pour lui exprimer mon sentiment sur le fonctionnement de la station, car il est clair que l'on ne peut promouvoir valablement quelque chose qui fonctionne mal.

La saison 2004-2005 a vu des améliorations notables, avec un gros effort sur l'entretien des pistes et le fonctionnement des canons à neige, et un mieux sur l'attente aux caisses, avec l'ouverture d'un deuxième guichet. Par contre, le télésiège du mont Cuinat est toujours un point noir, au point même de rendre quelquefois problématique le retour sur Longecombe, en fin d'après-midi.

Au cours de la réunion, une autre critique a porté sur la promotion, que la Satvac assure mal. Mais il faut savoir que la promotion de tout le massif n'est pas assurée par la Satvac, mais par Sybelles promotion, association créée en 2003, après un an de négociations.

Georges Quézel-Ambrunaz (\*\*) : « La Satvac assure mal la promotion, mais il faut savoir que la promotion de tout le massif n'est pas assurée par la Satvac, mais par Sybelles promotion, association créée en 2003, après un an de négociations. »

Et, naturellement, la construction (directement ou par des promoteurs) de 700 à 800 lits (dont une centaine pour Noël 2005) qui ouvrirait droit à des pénalités (entre 500 et 600 euros par lit non construit et par an, dès 2007) en cas de retard.

Je termine en renouvelant une proposition technique que j'ai faite en réunion : depuis le déplacement du télésiège du Coin, qui permettait de regagner la gare supérieure du télésiège de l'Ormet, il est impossible de redescendre en télésiège lorsque l'enneigement est insuffisant sur le bas de la piste, alors même que le haut du domaine et la liaison sont encore très praticables. Il me paraît donc intéressant d'étudier une solution (plate forme intermédiaire pour le télésiège au débouché sur la piste du chemin du Coin, petit télésiège de liaison entre le Coin et la gare supérieure du télésiège...) qui permettrait la redescente en télésiège et, ainsi, l'allongement de la saison.

Pour conclure, maintenant que les tensions actuelles avec la Satvac s'aplanissent, je souhaite que l'on mette rapidement en oeuvre une solution pour assurer au mieux le fonctionnement de notre station.

Georges Quézel-Ambrunaz (\*\*)

(\*\*) Maire de Saint-Alban, administrateur de Sybelles promotion.

(1) Les remontées mécaniques s'étaient retirées en 2002 de l'Office de promotion des Sybelles et ne participaient plus au financement de la promotion.

## Remontées mécaniques : état des lieux et perspectives

Lors de la première période d'exploitation (1988-1998), sous la forme d'une société d'économie mixte (SEM) constituée autour de la commune de Saint-Colomban, la population des Villards s'était investie avec beaucoup d'espérance. Mais le déficit d'exploitation accumulé, alors même que le domaine skiable ne comprenait que La Pierre et l'Ormet, ne laissait pas le choix à la collectivité. Si elle désirait une extension de ce domaine, il fallait trouver un gestionnaire privé.

En décembre 1998, lors des premiers travaux d'extension vers la combe de Bellard, il fut décidé de dissoudre la SEM et de confier à la Satvac la gestion du domaine villarin dont la rentabilité financière, dans l'esprit de ses responsables, n'était pas concevable sans un agrandissement et une connexion avec les stations de l'Arvan, alors en cours de restructuration.

Depuis 1998, la commune de Saint-Colomban, avec l'appui financier du district (reprise de la dette de l'équipement de l'Ormet, implantation du télésiège de la Charmette et du téléski du mont Cuinat) puis de la communauté de communes (équipement du col de Bellard) a réalisé des investissements considérables (plus de 30 millions de francs) dans l'implantation de remontées mécaniques pour aboutir, en 2002, à un domaine skiable relié aux domaines skiables de l'Arvan au sein des Sybelles.

Cette liaison réalisée, cet été, le gestionnaire a désiré cesser l'exploitation de Saint-Colomban à cause d'un déficit trop important et d'une absence de perspectives crédibles pour le résorber à court terme. Que l'on doute ou non de la réalité du déficit annoncé par l'exploitant, on ne peut passer sous silence les causes objectives qui plombent la rentabilité des remontées mécaniques villarinchères.

### Les raisons d'un déficit chronique

D'abord, une véritable station de ski ne s'est jamais vraiment constituée autour du jeune domaine skiable de Saint-Colomban. Certes des infrastructures ont été réalisées mais elles restent embryonnaires au regard de qu'elles devraient être à ce jour pour prérenniser des activités économiques liées au tourisme d'hiver. Ainsi en est-il de l'hébergement à la fois largement insuffisant (et fortement marqué par des résidences secondaires, peu rentables) pour rentabiliser le fonctionnement des remontées mécaniques, et peu optimisé par manque de coordination entre les propriétaires (publics et privés) et les remontées pour accroître le nombre de journées-skieurs.

Certes toutes les justifications avancées ici ou là pour expliquer les déboires des uns et des autres pour attirer des promoteurs immobiliers sont possibles. Mais la raison principale réside davantage dans la difficulté de la vallée à « céder» (sous garanties évidemment) son territoire et à se sentir (un peu plus) tributaire économiquement du développement touristique.

Par ailleurs, le domaine skiable actuel (et il n'existe pas beaucoup de solutions techniques différentes pour rejoindre le col de Bellard) est complexe et coûteux à exploiter : nombre élevé de remontées mécaniques par kilomètre de pistes ; trop forte proportion de pistes de liaison présentant moins d'intérêt pour le ski ; importance des problèmes de déclenchement préventif des avalanches au

milieu du domaine. On n'a également pas encore pris le temps, depuis la construction des remontées mécaniques, d'aménager des pistes de qualité par des travaux d'enrochement et d'élargissement (piste de retour de Bellard par exemple).

Le front de neige comporte lui aussi de nombreux handicaps. Peut-être là est-ce la crainte de s'attaquer à certains problèmes fonciers qui n'a pas permis de réaliser un front de neige correct dont la praticabilité n'a pas vraiment été réfléchie quand les remontées ont été implantées. Certes, là aussi, tout n'est pas catastrophique, mais ce sont aussi des raisons du manque d'attrait de la "station".

Le manque de rentabilité trouve aussi sa source dans les relations conflictuelles (justifiées ou pas) qui se sont établies entre la municipalité de Saint-Colomban et l'exploitant depuis l'alternance de 1995. Sans terrain d'entente, chaque nouvel investissement nécessaire est un nouveau sujet de discorde et, souvent, ne se fait pas.

Enfin, un déficit flagrant de compétences et de potentiel humain dans la vallée pour faire tourner cet outil de travail est aussi un frein à la croissance. Inutile là de désigner des responsables puisqu'au fond il s'agit d'une responsabilité collective, la petite société villarinchère n'ayant pas réussi à faire émerger les acteurs d'une dynamique nécessaire. Sur ce point qu'on se demande pourquoi tant de personnes originaires de la vallée, qui avaient contribué à la création et au fonctionnement des remontées mécaniques à leur début, ont petit à petit abandonné et renoncé. Et pourquoi tant de clans (c'est bien ainsi qu'il faut les nommer) passent plus de temps à épier et à favoriser la chute des clans adverses, plutôt que de montrer l'exemple en entrant dans l'action efficace ?

### Des solutions possibles

Il existe des moyens pour sortir de la crise économique dans laquelle s'enfonce la vallée des Villards. Mais d'abord il faudrait que tous les acteurs économiques locaux prennent conscience qu'aujourd'hui le maintien de l'exploitation des remontées (sous une forme publique ou sous une forme privée) ne tient plus qu'à un fil. Cette conscience est pourtant peu présente du fait que tout a toujours été résolu « aisément », en terme d'investissement, grâce à la ressource de la taxe professionnelle. Mais peu (ou pas assez) d'activités sont aujourd'hui rentabilisées par les compétences et les forces vives du pays. Il est donc nécessaire que la population se réapproprie son potentiel de développement. Mais comment ?

#### • Le ski-journée

C'est se tromper que de croire à son fort potentiel économique puisque même des stations de proximité attractives comme Chamrousse ou les Sept-Laux ne peuvent pas compter uniquement sur cette ressource. Et, par rapport à ces stations, celle de Saint-Colomban est autrement plus éloignée des pôles urbanisés. Sans doute faut-il favoriser le marché du ski-journée, mais sans pour autant compter en faire une ressource importante.

#### • L'hébergement

Il faut donc créer de l'hébergement supplémentaire. Et là, les Villarins doivent faire un choix qui apparaît inexorable. Certains d'entre eux croient toujours pouvoir refuser des développements immobiliers importants, mais, sans eux, c'est la fin assurée du ski aux Villards. On peut se demander d'où provient cette difficulté qu'éprouve le pays à aménager son territoire pour justement assurer son avenir. La réponse est évidente : trop peu de Villarins y trouvent un intérêt car trop peu de foyers vivent concrètement du tourisme.

• L'ouverture du pays

Et pourtant c'est dans le développement de l'immobilier que le salut réside ; ce qui implique qu'il faut accepter de partager le territoire. Le partager (et non pas l'abandonner à des promoteurs « sauvages »), et travailler pour l'offrir à ceux qui lui procureront les moyens de son développement. Ce n'est pas un mirage colonial mais c'est un contrat inévitable à passer avec des non-Villarins pour que des Villarins puissent encore vivre au pays qui n'aura pas d'avenir s'il se replie (referme ?) sur lui-même.

#### • Gestion publique ou privée ?

Car si certains croient que la reprise éventuelle de l'exploitation par la collectivité permettrait – de par ses capacités financières assez confortables, mais jusqu'à quand ? – de rester autonome à l'abri du marché du tourisme, ils se trompent. L'évolution rapide des contraintes liées à la croissance des contrôles obligatoires sur les remontées, la course à l'investissement de toutes les stations pour offrir les meilleurs services possibles aux touristes, une exploitation coûteuse du domaine, seraient autant de limites qui ne permettraient pas d'assumer ce choix très longtemps.

Certes la mise en gérance des remontées mécaniques, même si elle demeure la seule envisageable à notre époque, n'apporte pas que des avantages. Tout le monde sait aujourd'hui que pour combler le manque de rentabilité de l'exploitation pendant les premières années, la convention qui lie la commune de Saint-Colomban et la Satvac prévoit des pénalités en cas de non-construction de lits. Et il est compréhensible que les décideurs locaux grinent des dents à l'idée de verser à une société privée des sommes conséquentes

Mais il faut aussi se reporter à ce qui s'est fait ailleurs (non sans douleur). La plupart des stations de moyenne importance qui étaient gérées par des collectivités locales (sous forme de SEM, de régie municipale, de SIVU, etc.) et qui n'arrivaient pas à atteindre une santé financière suffisante pour survivre ont dû faire appel à des entrepreneurs privés sous des formes d'ailleurs multiples et avec des conventions contenant toujours

des clauses favorisant fortement le gérant. Et malheureusement, mais c'est ainsi, la collectivité est souvent là pour combler le déficit d'exploitation de domaines skiables qui sont souvent mal configurés pour résister à la compétitivité. C'est pourquoi les collectivités concernées, lorsqu'elles le peuvent, tentent d'optimiser leurs investissements pour éviter au mieux de financer des pertes liées à l'exploitation des remontées mécaniques. Et cette délégation de service public reste une solution meilleure que la reprise d'une exploitation en direct impossible à pérenniser.

### La collectivité doit rester vigilante

Une autre des contreparties négatives de la gestion du domaine par un entrepreneur privé est la rigueur budgétaire qui en découle. Comme partout, pour des installations peu rentables, le gestionnaire ne peut pas toujours donner les mêmes niveaux de rémunération que dans les grandes stations, et les investissements en matériel sont limités. C'est à ce niveau là que la collectivité peut et doit intervenir pour surveiller la qualité de gestion et négocier pour que l'emploi soit valorisé et que l'outil de travail soit entretenu correctement.

Enfin, certains pensent encore que l'exploitation des remontées mécaniques est « un service public » à partir du moment où des financements publics ont été consacrés à l'aménagement des remontées mécaniques pour permettre d'amorcer une renaissance économique de la vallée des Villards.

Il est grand temps de se rendre compte que gérer des remontées mécaniques ce n'est pas seulement gérer des câbles et des pylônes.

C'est aussi se donner les moyens de développer une station touristique en choisissant un modèle de développement adéquat. Lorsque ces choix ont été faits, en 1988 puis en 1998, peut-être que la vallée n'était pas encore mûre pour prendre un tel tournant décisif. La construction de remontées mécaniques implique au fond, pour la société villarinchère, si elle veut assumer ces investissements, de changer d'orientation et de ne pas céder aux vieux réflexes identitaires qui entraînent un repli sur soi.

Pour que le pays des Villards ne soit pas livré à une urbanisation excessive et anarchique, pour que ses habitants conservent la maîtrise de leur territoire, il faut donc qu'ils s'en réapproprient son développement et soient vigilants.

Jean Bellard

## Pourquoi le ski à la journée à Saint-Colomban ?

Pourquoi venir skier à la journée à Saint-Colomban plutôt qu'ailleurs quand on est chambérien, aixois ou grenoblois ?

Le 19 août, lors de la réunion publique tenue aux Villards à l'initiative de la Satvac, Alexandre Maulin a souligné qu'il espérait bien, à Saint-Colomban, un essor important du ski à la journée, avec la clientèle des centres urbains proches : Lyon, Grenoble, Chambéry. Il a dit que cet espoir était pour l'instant déçu.

Or, ce ne sont pas les lits banalisés qui manquent à cette clientèle du samedi ou du dimanche. Se posent sans doute, bien davantage, d'autres questions, évoquées par plusieurs intervenants au cours de la réunion : l'accès routier jusqu'au pied des pistes et le temps d'attente aux caisses ou

aux remontées (lorsqu'on vient pour une journée, peut-on envisager d'attendre une heure un forfait ?). Se pose aussi sans doute la question du coût du forfait quotidien : en 8 heures, même un très bon skieur n'ira pas parcourir l'ensemble des Sybelles car le temps inévitablement consacré au téléportage est long pour passer de l'un à l'autre des domaines.

Il est sans doute dommageable qu'il n'y ait que 2 possibilités de forfait (Saint-Colomban ou tout le domaine – 32 euros quand même en 2004-2005...) et qu'ait disparu une formule moins onéreuse (Saint-Colomban / Saint-Sorlin) qui correspondait tout à fait aux conditions du ski à la journée.

Jacqueline Dupenloup

## SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU  
17 JUIN 20051 – Différend  
commune – Satvac

Après plusieurs réunions sur les pertes d'exploitation supportées par la Satvac et les pénalités dues par la commune pour lits non construits, la rencontre du 17 juin avait pour but de discuter et d'amender la précédente proposition de la Satvac pour continuer l'exploitation du site villarin (*lire page 14*).

## 2 – Plan local d'urbanisme

Le conseil décide la révision simplifiée du PLU (confiée à l'agence Barbezier et Dupuis) pour permettre une opération d'intérêt général ou étendre des zones constructibles (secteur du camping communal et sous le hameau du Martinan).

## 3 – Travaux

Le conseil confie la maîtrise d'œuvre :

- de la restauration de la chapelle de La Pierre à M. Giffon (coût : 10 % du montant estimé des travaux);
- de la construction d'un garage technique à La Pierre à M. Giffon (coût : 11 % du montant estimé des travaux) [7 voix pour, 1 abstention (N. Combet) et 3 contre (J. Maurino, H. Tardy et R. Bozon)];
- des travaux d'enfouissement des réseaux secs à Martinan (2<sup>e</sup> tranche) à l'entreprise ETDE (174 954 euros).

4 – Communauté  
de communes

Le conseil accepte [8 voix pour, 2 abstentions (R. Bozon et J. Maurino) et 1 voix contre (H. Tardy)] de mettre à la disposition de la communauté de communes un terrain situé au Chef-Lieu pour permettre les travaux d'extension de la salle des fêtes, et le bâtiment de l'ancienne école (au Martinan) pour y

transférer les bureaux de la communauté de communes.

## 5 – Divers

Le conseil :

- décide de mettre en gérance la buvette du plan d'eau. Le maire est chargé du recrutement de la gérante.
- augmente de 3 % les tarifs des gîtes en moyenne (Noël) et haute saison (jour de l'An et février) et les diminue de 10 % en basse saison (hors vacances et vacances de Pâques);
- adopte des modifications budgétaires : révision du PLU (+ 10 000 euros), terrains multisports (+ 15 000 euros), station d'épuration (- 325 000 euros), enfouissement des réseaux secs (+ 45 000 euros), route de Fremezan (+ 390 000 euros), travaux de voirie (+ 35 000 euros), église et chapelles (+ 50 000 euros).

En fin de séance N. Combet, conseiller municipal, intervient au sujet du classement du col de Glandon (réponse : «*pas de modification à ce jour*»), des panneaux indiquant l'école d'escalade des Roches (le rocher, non entretenu, est devenu dangereux), et du passage du tunnel du talc (dangereux). Il intervient également au sujet du compte rendu de la réunion du 15 avril dernier à propos de l'attribution de primes aux secrétaires de la Maison du tourisme, indiquant qu'il n'est pas d'accord avec l'expression employée : «*Le président du conseil d'administration a fait le forcing pour attribuer les primes*» (une discussion s'ensuit sur la masse salariale de la Maison du tourisme comparée à celles des offices de tourisme voisins). Pour ce qui est de l'élection des délégués à la communauté de communes, il demande que la mention «non confirmé» soit indiquée dans le compte rendu (15 avril 2005) concernant sa candidature (le conseil refuse de mentionner cette précision). La réunion se termine à huis clos.

● SÉANCE DU  
29 JUILLET 2005

Absent : Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

1 – Approbation  
des comptes rendus

Suite à une intervention de N. Combet, le conseil approuve les comptes rendus des réunions du 14 janvier 2005 (1 abstention : N. Combet), 18 février (1 abstention : Robert Bozon), 11 mars (2 abstentions : N. Combet et R. Bozon), 25 mars (1 abstention : R. Bozon), 15 avril (1 voix contre : N. Combet et 1 abstention : R. Bozon) et 13 mai 2005 (1 voix contre : N. Combet et 2 abstentions : R. Bozon et H. Tardy).

2 – Différend  
commune – Satvac

Le conseil est informé de la requête établie par Maître Montconduit, huissier de justice (8 juillet 2005), qui résilie la délégation de service public entre la Satvac et la commune, du compte rendu de la réunion du 11 juillet 2005 avec la Satvac, et du courrier adressé à tous les maires des communes des Sybelles pour leur communiquer le protocole d'accord d'harmonisation concernant la clef de répartition au sujet du domaine des Sybelles.

## 3 – Aire de loisirs du Clos

Le conseil est informé que c'est la candidature de Mmes Marie-Thérèse Ledain et Eliane Cornier qui a été retenue (sur les 5 reçues) pour prendre en charge la buvette au plan d'eau. Le contrat de location gérance a été établi le 15 juillet 2005 entre la commune et Mme Ledain moyennant un loyer de 100 euros pour la période courant du 17 juillet au 31 août 2005.

Le conseil approuve ce contrat [8 voix pour, 1 contre (Hervé Tardy), et 2 abstentions (Robert Bozon et Jacques Maurino)], mais souhaite à l'avenir choisir

en fonction des offres proposées, jugeant que 100 euros pour la saison ce n'est pas suffisant.

## 4 – Foyer de Grand-Maison

Le conseil approuve la vente de l'ancien foyer EDF de Grand-Maison comprenant le bâtiment et les terrains attenants (1 500 m<sup>2</sup> environ) à M. Pierre Aubert moyennant le prix de 40 100 euros, meilleure offre sur les trois proposées sous plis cachetés [autres propositions : le GAEC de la Fia (10 500 euros) et Mme Cécile Voisin (36 000 euros)].

## 5 – Echange de terrains

Le conseil approuve la demande formulée par Alain Rostaing consistant à acquérir des sols communaux cultifs sur lesquels sont implantés des emplacements de chalets d'alpage (section P, n° 608 (41 m<sup>2</sup>), n° 603 (38 m<sup>2</sup>) et 602 (28 m<sup>2</sup>) soit un total de 107 m<sup>2</sup>) en échange de la parcelle section R n° 905 (240 m<sup>2</sup>) située au lieu dit Sous la Pierre au Verre. Les frais sont à la charge du demandeur.

## 6 – Divers

Le conseil :

- est favorable pour que le châlet les Myrtilles (ancienne cure) soit mis en délégation de service public (contrat d'affermage) ;
- mandate le maire – afin de ne pas retarder les travaux, et à se demander – pour signer le marché des travaux de paravalanches dès que l'entreprise sera retenue par la commission d'appel d'offres, la prochaine réunion du conseil municipal n'étant pas prévue avant fin septembre prochain ;
- adopte les tarifs proposés pour la location des gîtes communaux pour la saison d'été 2006 (+ 3 % par rapport à la saison d'été 2005) ;
- est informé (lettre du président du conseil général du 19 juillet 2005) que le conseil général est susceptible d'apporter une aide forfaitaire de 1,8 million d'euros pour l'ouverture d'une route

d'accès au domaine skiable de La Pierre. Cette somme serait inscrite au budget de l'assemblée départementale lors d'une prochaine session avec début du chantier en 2006 ou 2007 ; • désigne M. Louadoudi comme correspondant local du *Colporteur*, bulletin officiel du Sivav ; • est informé d'une lettre de Michel Tronel (23 juillet 2005) concernant la crue du Glandon du 18 juillet et des nuisances près de la retenue d'eau de Lachal, et de la lettre de M. Maillet (EDF, 12 juillet 2005) au sujet de l'aménagement paysager et des accès aux abords de cette retenue.

En fin de séance, Hervé Tardy, conseiller municipal, intervient au sujet des sentiers fermés par la pose de clôture électrique (parcs), et Jacques Maurino, conseiller municipal, intervient au sujet de la sécurité de La Marmotte (course de vélo, «*Il faudrait faire un courier*»), au sujet de l'immobilier («*Quand commenceront les travaux ?*») Réponse : «*En août pour le bâtiment G à La Perrière, et au Mollaret ensuite.*», et au sujet des autorisations d'ouverture temporaire de buvette («*La déclaration est à faire un mois avant la date de la manifestation.*»)

M. Savino intervient au sujet du chemin d'accès à son habitation (Valmaure) («*Mettre du tout-venant, agrandir le chemin existant pour stationner*») Réponse : «*Non : pas de stationnement ; voir parking existant*», et Francis Martin-Fardon au sujet du jeu de boules au Chef-Lieu («*Lieu à nettoyer ainsi que les bacs à poussières*»), au sujet de l'aménagement de la place du Chef-Lieu (réponse : «*En 2006 en même temps que la régie touristique*»), et au sujet du chemin du plan des Maisons qui restaurera chemin rural en accès piétons.

## SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU  
25 JUIN 2005

Absents : Emile Quézel-Yoyon (procuration à Armand Cartier-Lange) et Nicolas Revol (procuration à Annie Bordas).

## 1 – Lotissement de la Doata

- Le conseil municipal décide la création d'un budget annexe M 14 pour la gestion financière du lotissement qui sera réalisé sur une parcelle de 2 700 m<sup>2</sup> au lieu dit la Doata (unanimité).
- Par délibération du 15 juin 2002, le conseil municipal décide l'acquisition à titre gracieux

de la parcelle G 1595 à M. Jean-Jacques Derrier, afin de permettre l'accès au lotissement de la Doata. La rédaction de l'acte administratif correspondant était confiée à M. Gérard Albert, expert foncier (La Ravoire). Malgré plusieurs interventions de la municipalité, le dossier n'a pas été traité en temps voulu par M. Albert, puisqu'il a été déposé à la conservation des hypothèques en mars 2005. Entre temps la parcelle a été vendue par acte du 24 août 2004 à Mme Florisse Darves-Blanc. La commune a proposé à Mme Darves-Blanc, par courriers du 10 et du 16 mai 2005, l'acquisition de cette parcelle, au prix de 21 euros le m<sup>2</sup>, soit un montant de

882 euros. Par courrier du 21 juin 2005, Mme Noëlle Noël, agissant au nom de Mme Florisse Darves-Blanc, proposait la cession de la parcelle, sous réserve d'acceptation de l'une des deux propositions suivantes : cession gratuite en échange de l'accès au domicile de Mme Florisse Darves-Blanc par création d'un chemin rural, et échange avec un terrain de surface équivalente (42 m<sup>2</sup>) attenant au chalet de Mme Noël, dans le cadre de la création du futur lotissement du Mollard. Après débat, le conseil, considérant que la création d'un chemin rural présentait de grosses difficultés et ne résolvait pas les difficultés d'accès par suite de la pente importante, adopte [8 voix pour et 1 abstention (Christiane Roche)] la délibération suivante :

Dans le cadre

de la réalisation du lotissement du Mollard, si Mme Noëlle Noël manifeste le désir d'acquérir un lot, la commune s'engage à prendre en compte les 42 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle G 1595 dans la superficie d'un lot homogène attenant à sa propriété actuelle. En cas de non-réalisation au 31 décembre 2008, la commune s'engage à régler le montant de 882 euros correspondant au prix de la parcelle au 16 mai 2005, revvalorisé selon l'indice du coût de la construction. Ce délai peut être prorogé par accord entre les deux parties. Cet accord est transférable à M. Jean-Luc Noël. Mme Noël s'engage à fournir une réponse avant le lundi 4 juillet et à autoriser l'usage immédiat du terrain par la commune en cas de réponse favorable.

2 – communauté  
de communes

A la demande de la sous-préfecture (courrier du 7 avril 2005), le conseil municipal de Saint-Alban

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues

rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO

Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

Lire la suite page 18

## Comptes rendus des conseils Saint-Alban

### Suite de la page 17

expositions). Après un concours d'architectes, le conseil choisissait M. Giffon pour établir un avant-projet prenant en compte les objectifs ci-dessus, plus une maison de la randonnée (en partenariat avec le Club alpin français) et un espace Internet. Le montant estimé des travaux s'élève à 610 000 euros HT, honoraires non compris. La commune de Saint-Alban ne peut prendre en charge seule cet équipement, par ailleurs clairement d'intérêt communautaire, et la commune a donc proposé, au cours du vote du budget de la communauté de communes, de prendre en charge l'avant projet définitif conduisant au dépôt de permis. Cette proposition a été refusée, par 9 voix contre 7, les délégués issus de la majorité municipale de Saint-Alban ayant voté pour. Le conseil municipal, prenant acte de ce refus, souhaite continuer l'étude du projet de façon à établir le dossier de permis de construire et l'estimation du montant des travaux, et accepte le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par l'agence ADG (71 980 euros HT, soit 11,8 % du montant prévisionnel des travaux). En outre, le conseil décide d'inscrire au budget 2005 la somme correspondant à l'étude de l'avant-projet définitif (12 916,20 euros). Le financement de la réalisation de la salle sera proposé à nouveau à la communauté de communes pour les budgets des années suivantes (unanimité).

#### 4 – Tableau des adjoints

A la suite de plusieurs conflits, le maire a retiré ses délégations à Emile Quézel-Yoyon, 1<sup>er</sup> adjoint (arrêté du 20 décembre 2002), et le conseil a confirmé (18 décembre 2004) cette décision. Par courrier du 22 février 2005, Maître Martin, par ailleurs avocat de la commune de Saint-Colomban, a présenté un recours gracieux contre cette délibération, assortie d'une demande de rendez-vous. Le rendez-vous entre Maître Martin, Maître Ollivier, avocat de la commune, Emile Quézel-Yoyon et le maire de Saint-Alban a été fixé au mardi 17 mai, au cabinet de maître Ollivier. Après 20 minutes d'attente, le maire de Saint-Alban a appris que la partie adverse avait décidé de ne pas se présenter au rendez-vous et il en a conclu que le recours gracieux était retiré. Il devient donc nécessaire de pourvoir le poste de 1<sup>er</sup> adjoint. Le maire propose au conseil d'élire à ce poste

Daniel Quézel-Ambrunaz, prenant ainsi en compte le travail considérable effectué par celui-ci dans le cadre de ses fonctions d'adjoint aux travaux. Il propose ensuite au poste de 2<sup>o</sup> adjoint Michel Donda, délégué aux finances et à l'agriculture, qui est également un rouage essentiel du fonctionnement de la municipalité. Annie Bordas, sollicitée pour le poste de 2<sup>o</sup> adjoint, a souhaité conserver sa fonction de 3<sup>o</sup> adjoint, considérant que son activité municipale s'exerce essentiellement dans des organismes extérieurs, en particulier la Mapad de La Chambre, dont elle est vice-présidente. Le conseil approuve ces propositions (7 voix pour et 2 bulletins blancs).

#### 5 – Eau et assainissement

Le rapport sur l'eau potable et l'assainissement pour l'exercice 2003-2004 est présenté par Daniel Quézel-Ambrunaz, adjoint aux travaux. Un débat s'instaure dans le conseil et dans le public au cours d'une suspension de séance : il porte notamment sur l'augmentation des tarifs depuis l'exercice 2002-2003, augmentation justifiée par la fixation par le conseil général d'un tarif minimum pour percevoir des subventions. A noter que ces tarifs n'ont pas été relevés en 2005, le conseil général ayant maintenu son tarif plancher au même niveau. Le rapport est adopté par 7 pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

#### 6 – Subventions

• Club des sports de la vallée des Villards : 800 euros (400 en 2004) 6 voix pour, 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon), Michel Donda ne prenant pas part au vote.

• Saint-Alban en fleurs : la communauté de communes n'ayant pas reconduit sa subvention, le conseil municipal décide [7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon)] d'allouer une subvention de 1 400 euros pour le fleurissement 2005.

• Maison du tourisme : inscrite au budget 2004, la subvention de 2 287 euros n'a pas été versée. Le conseil décide d'accorder sur le budget 2005 une somme correspondant à 2 ans soit 4 574 euros.

#### 7 – Divers

• Considérant les insuffisances de crédit le conseil municipal décide diverses modifications budgétaires qui s'équilibreront en recettes et dépenses à la somme de 3 687 euros.

• Suite à l'adoption du plan général d'alignement du Frêne, un échange de terrain portant sur 2 m<sup>2</sup> doit être effectué entre la commune et Mme Jeannine Martin-Garin épouse Chaboud-Crousaz. Le terrain cédé par la commune faisant partie d'un

chemin rural, il est nécessaire de mettre à l'enquête son déclassement.

• A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, le temps de travail hebdomadaire de Madame Gamel est porté de 6 heures à 7 heures.

• Le prix d'une concession au colombarium est porté à 800 euros.

• A la suite de la démission de Daniel Quézel-Ambrunaz, Michel Donda est élu (7 pour et 2 blancs) représentant suppléant de la commune de Saint-Alban à l'AFP intercommunale.

## ● SÉANCE DU 12 AOÛT 2005

Absents : Christian Roche (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz) et Nicolas Revol (procuration à Michel Donda).

#### 1 – Approbation du compte rendu du 25 juin 2005

Il est approuvé par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange, Emile Quézel-Yoyon), après une rectification de vote concernant les subventions : Emile Quézel-Yoyon déclare voter pour la subvention au Club des sports mais maintient son vote négatif pour la subvention à l'association Saint-Alban en fleurs. Une demande d'Emile Quézel-Yoyon d'annexer au compte rendu un texte contestant le point 4 du compte rendu (absence au rendez-vous du 17 mai 2005 au cabinet de Maître Ollivier, avocat de la commune, de Emile Quézel-Yoyon et son avocat) est rejeté par 7 voix contre 2 (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

Contrevenant à l'article L 2121-23 du Code général des collectivités territoriales, A. Cartier-Lange et E. Quézel-Yoyon refusent de signer le cahier des délibérations sans noter la cause les en empêchant.

#### 2 – Communaux cultifs

Le 3 mai 2003, le conseil municipal a décidé d'effectuer une enquête en vue de rechercher les usufruitiers des 3 200 parcelles communales soumises au régime des communaux cultifs. En septembre 2003, un courrier a été adressé aux usufruitiers identifiés grâce au registre tenu en mairie jusqu'en 1952. Une dizaine d'usufruitiers se sont fait connaître. Le 17 avril 2004, le conseil a décidé de proposer aux usufruitiers identifiés soit l'achat de la nue-propriété, soit la conservation du régime des communaux cultifs, avec création d'un nouveau registre tenu en mairie. Après affichage pendant une durée de deux mois de la liste des parcelles dont l'usufruitier ne s'est pas fait connaître, le conseil décide [par 7 pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange) et une abstention (Emile Quézel-Yoyon)] que la commune

reprendra ces parcelles en pleine propriété. Au cas où des personnes demanderaient la restitution de leur usufruit

après ce délai, le conseil municipal s'engage à examiner leur demande.

#### 3 – Déclaration d'intention d'aliéner

Une demande d'intention d'aliéner est présentée par les individus Darves-Botton pour trois parcelles : N 186, N 1534 et N 1535. Le conseil municipal décide d'exercer son droit de préemption sur l'ensemble des parcelles, y compris sur la N 1535, déjà propriété communale suite à l'adoption du Plan général d'alignement du Frêne.

Pour la parcelle N 186, la commune souhaite acquérir l'immeuble N 185, sans propriétaire connu, pour le réhabiliter ou créer un parking. La parcelle N 186, mitoyenne, constitue le seul espace lié à cet immeuble. Le conseil municipal approuve la préemption par 6 pour, un contre (E. Quézel-Yoyon) et une abstention (A. Cartier-Lange).

Pour la N 1534, nécessaire pour la mise au gabarit du chemin communal la préemption est approuvée par 7 pour, une abstention (A. Cartier-Lange).

Enfin pour la N 1535 : bien que la commune soit déjà propriétaire, la préemption est approuvée à titre conservatoire par 6 pour et deux abstentions (A. Cartier-Lange et E. Quézel-Yoyon). Pour ces 3 décisions Daniel Quézel-Ambrunaz n'a pas pris part au vote.

#### 4 – Budget

Dans la section d'investissement, il faut ajouter une somme de 21 860 euros pour payer les travaux de réfection du réseau d'eau potable au Bessay, qui n'étaient pas prévus au budget primitif 2005. Ceci est obtenu en supprimant les crédits (32 000 euros, moins la subvention 11 955 euros) du chemin du Lierme, qui ne pourra être réalisé cette année car il manque une autorisation d'un propriétaire.

Pour équilibrer le budget d'investissement, il faut ajouter 1 835 euros, transférés depuis la section de fonctionnement. Dans la section de fonctionnement, on supprime 4 335 euros sur le chapitre « entretien réseaux », que l'on affecte au règlement de l'enquête publique de la route du Mollard (2 500 euros) et au virement à la section d'investissement (1 835 euros).

#### 5 – Lotissement de la Doata

A l'unanimité le conseil fixe à 40 euros le m<sup>2</sup> le prix de vente (non soumis à la TVA) après étude des prix pratiqués dans plusieurs lotissements communaux en Maurienne et adopte le budget prévisionnel qui comprend en dépenses : achat de terrain (effectué en 2002, 32 014 euros) et viabilité (72 000 euros), et en recettes : vente des lots : 86 800 euros. Ce qui laisse un déficit de 17 214 euros.

#### 6 – Appartement du Triandou

Le conseil décide de ne pas augmenter le loyer soit 260 euros plus 40 euros de charges.

#### 7 – Café du Merlet

Par délibération du 23 octobre 2004, le conseil a décidé de

mettre à disposition des fermiers du Triandou la salle de l'ancien café du Merlet, pour un an renouvelable par convention expresse. Un branchement électrique a été effectué à partir de la salle communale voisine. Le conseil décide (unanimité) de fixer le montant forfaitaire de fourniture d'électricité à 60 euros, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 à l'expiration de la convention.

#### 8 – Colombarium

Le conseil décide que la commune percevra le montant total de la vente de la concession, tel que fixé par délibération du 25 juin 2005. Il décide également d'affecter à titre gracieux la concession occupée par les cendres de Maurice Chabrier, ancien maire, en reconnaissance pour l'œuvre qu'il a accomplie pour la commune.

#### 9 – Asadac

Le conseil adopte les conventions suivantes avec l'Asadac :

• microcentrale du Bacheux : étude du montage juridique (1 600 à 2 000 euros, à partager avec Saint-Etienne de Cuines), et répartition de la taxe professionnelle entre Sain-Alban et Saint-Etienne de Cuines (200 euros, à partager).

• chaufferie au bois : étude du contrat de fourniture de chaleur (810 euros) [8 pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange)].

• contrat de location des Moulins : à la demande de l'association des Villarins et amis des Villards, la commune prend en charge l'étude d'un projet de bail avec les trois propriétaires en vue de la rénovation des Moulins (810 euros) [unanimité, Armand Cartier-Lange ne prenant pas part au vote].

## ● SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE

#### 1 – Chemins ruraux

• Plan général d'alignement (PGA) du chemin du Mollard. Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 18 août, le commissaire enquêteur a remis son rapport le 23 août 2005. Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête et le seul courrier reçu émanait du maire de Saint-Alban qui expliquait que la commune avait entrepris, hameau par hameau, la régularisation des emprises des chemins communaux, de façon à mettre à jour le tableau des voies communales datant de 1964. Le conseil approuve le PGA du chemin du Mollard par 8 voix pour et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon), et décide d'acquérir les terrains touchés par le PGA soit à titre gracieux, soit au prix de 21 euros le m<sup>2</sup>, prix fixé au Frêne par le juge des expropriations lors du PGA du Frêne.

• Déclassement d'une portion de chemin rural au Frêne. Après enquête publique du 1<sup>er</sup> au 18 août 2005, aucune observation n'ayant été formulée, et vu le rapport favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve le déclassement d'une portion de chemin rural de

**la mure bianco**

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves  
- entretien chauffage



PONTAMAFREY  
04 79 83 40 38

**VERNIER Frères**

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**Lire la suite page 19**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ● SÉANCE DU 8 JUILLET 2005

Absents : J. Maurino, E. Pommier (procuration à H. Girard), D. Quézel-Ambrunaz (procuration à M. Donda), Ch. Roche (procuration à G. Quézel-Ambrunaz), et A. Rostaing (procuration à R. Mugnier).

#### 1 – Salle des fêtes et Maison du tourisme

Le conseil [12 pour, 2 retraits (Michel Donda et Daniel Quézel-Ambrunaz), et 1 abstention (Annie Chaboud-Crouzaz)], entérine le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2004 concernant la création de la Maison du tourisme et le réaménagement de la salle des fêtes de Saint-Colomban. Le montant total de ces marchés, qui seront actualisés selon l'indice BTP à la date de démarrage du chantier, s'élève à 952 000 euros. Les lots 3, 4, 5, 8, 12, 14 et 15 sont déclarés infructueux et seront attribués dans le cadre de la procédure de marché négocié.

#### 2 – Presbytère de Saint-Alban

Suite à l'avis d'appel d'offres public (*La Maurienne* et panneaux publics) concernant la délégation de service public des quatre gîtes dont les travaux d'aménagement sont presque terminés, Mme Béatrice Gamel, M. et Mme Marc Estrade, et M. Claude Gauterin et Mme Adeline Mancuso se sont déclarés candidats. Le conseil retient la candidature de M. et Mme Marc Estrade (contrat d'affermage à hauteur de 10 % du chiffre d'affaires HT). Un de ces gîtes est mis à la disposition du gestionnaire pour un montant

mensuel de 400 euros.

#### 3 – Personnels

Le conseil est informé :

- de la fin de contrat du poste d'ATSEM (école) au 31 août 2005, et décide de maintenir ce poste à temps non complet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005, pour 1 an ;
- que la candidature de M. Rémy Debret, de la région parisienne, a été retenue. Il prend son poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 (remplacement de Emmanuel Blanlœil).

- qu'il y aura 2,5 postes de saisonnier par mois d'été. En juillet : Benoît Ferroud et Angèle Martin-Cocher ; en août : Florent Andrieu et Simon Cartier-Lange. Mi-temps en juillet et août : Alexandra Favre-Bonté.

#### 4 – Ecole

Le conseil est informé :

- que le conseil général de Savoie prend en charge le transport scolaire des primaires et des collégiens pour la rentrée de septembre (l'entreprise Gonthier a été retenue pour effectuer les trajets matin et soir) ;

- que trois restaurateurs ont été sollicités pour la restauration des élèves et que deux ont répondu : l'Auberge du Triandou avec un prix de 6 euros TTC/jour/personne pour 15 élèves, et l'Hôtel de la poste avec un prix de 7,25 € TTC/jour/personne pour 12 à 15 élèves et 6,85 € TTC/jour/personne pour 16 à 20 élèves. Le conseil donne son accord de principe sur le service restauration avec une participation de la communauté de communes de 50 %. Question : faut-il embaucher un agent d'entretien pendant les heures de repas ?

#### 5 – Divers

- Suite à la construction et à l'aménagement de locaux intercommunaux neufs au dessus

de la halte garderie crèche à Saint Etienne de Cuines, le conseil approuve le changement du siège du Syndicat Intercommunal de l'école de musique du canton, de La Chambre à Saint Etienne de Cuines.

- Suite courrier du maire de Saint-Alban concernant la décharge sauvage de la combe Favre, le président indique qu'il est regrettable que l'ouverture de cette décharge n'ait pas été réalisée suivant les procédures en vigueur. Il est demandé à la commune de Saint-Alban de vérifier l'état de propriétés de cet endroit, et aux deux communes de recenser les sites éventuels pour des décharges de ce type. Ce n'est qu'ensuite que la communauté de communes entamera les démarches nécessaires au maintien ou à la fermeture de cette décharge.

### ● SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE

[Le compte rendu officiel n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (23 septembre 2005), le texte qui suit est un compte rendu «non autorisé»].

Absents : Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz), Annie Bordas (procuration à G. Quézel-Ambrunaz) et Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

#### 1 – Attributions de marchés

- Déboisement. Le conseil attribue à l'ONF deux marchés de déboisement : l'un sur Saint-Alban pour 21 096 euros (le repérage de ces déboisements a coûté 4 085 euros), l'autre sur Saint-Colomban pour 36 729 euros. Une fois ces déboisements réalisés aucun suivi n'est prévu par la collectivité, le but étant d'inciter les propriétaires à

entretenir leurs parcelles une fois celles-ci déboisées.

- Sentiers de proximité. Le programme de réhabilitation des sentiers proches des hameaux fait partie du 12<sup>e</sup> contrat de plan Etat – région. Il est financé à 50% par les collectivités locales et bénéficie de 50 % de subventions. Ces sentiers pourront être utilisés l'hiver pour les randonnées en raquettes. Sont prévus cette année, à Saint-Alban : le Bessay – les Jovières – la croix des Charrières (10 022 euros), et le pont des Reisses – la forêt du Nant (3 800 euros) ainsi que leur signalétique (2 951,73 €) ; à Saint-Colomban : le Martinan – la Corne – Lachenal, Lachenal – la Bergerie du GAEC de la fia, Les Roches – côtes Chaudes, et le chemin de Montrond (15 655 euros) et leur signalétique (5 964 euros). Soit un total de 40 000 euros environ. Pour le Plan départemental d'itinéraires de petite randonnée (la Lavoire – le Merlet, 12 720 euros) une demande de subvention est en cours.

- Gîte d'alpage du Merlet. Pour la maîtrise d'œuvre de la deuxième tranche de la voie d'accès au futur gîte du Merlet deux études (techniques) ont été demandées. Une du côté des adrets (réalisée par la DDAF), l'autre du côté des Envers, réalisée par l'ONF qui conclut que ce tracé n'est pas réalisable (pente trop élevée). Le conseil attribue la maîtrise d'œuvre du chemin côté adret à la DDAF, moins disante (9 328 euros).

- Salle des fêtes. Le conseil accepte une augmentation du coût (4 287 euros TTC) de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes présenté par l'architecte M. Giffon. Coût actualisé : 104 000 euros TTC.

#### 2 – Divers

paramètres mesurés ont beaucoup augmenté depuis l'année dernière. A titre d'exemple, le maire commente brièvement la dernière analyse reçue, portant sur 111 paramètres et coûtant 1 211,16 €. Sur une année, le montant total des analyses est voisin de 2 500 euros, ce qui n'est pas négligeable devant les recettes de l'eau potable (environ 9 000 euros). Les analyses ont montré que l'eau respecte les limites de qualité pour les paramètres analysés.

- Plainte contre le maire : le maire a été entendu à la gendarmerie à la suite d'une plainte déposée par Emile Quézel-Yoyon, pour harcèlement moral et diffamation. L'audition à la gendarmerie a porté également sur deux affaires : l'une concerne les divers incidents qui se sont déroulés cet été dans la combe du Merlet, l'autre sur une plainte déposée par la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) contre le maire de Saint-Colomban pour des propos tenus au cours de la réunion du conseil de la communauté de communes du 23 février 2005.

- Analyses d'eau potable : la fréquence des analyses obligatoires et les

• Le conseil accepte de payer des intérêts moratoires (1 843 euros) qui résultent du fait que lorsque la communauté de commune était en «stand-by», certaines entreprises n'ont pas été payées.

• Emile Quézel-Yoyon, seul candidat, est élu à la commission des travaux (9 voix pour, 4 contre, 3 abstentions).

• L'assemblée générale du 20 août 2005 de l'AFP Intercommunale a décidé de mettre à l'étude l'extension de l'AFP sur le secteur du Banchet à Saint-Alban. Le président déclare à ce propos que la communauté de communes s'est engagée sur un programme de subvention de 20 000 euros par an avec l'AFP telle qu'elle existe actuellement, et que la position de la communauté de communes devra être redéfinie au cas où le périmètre de l'AFP serait modifié.

• Le transport scolaire des collégiens est assuré par l'entreprise Gonthier mais pour les 5 lycéens villarins le transport n'est assuré par personne du fait de la complexité des heures de cours. Le conseil est invité à réfléchir à une solution.

• Tous les jeudis, les enfants de l'école primaire ont des cours d'italien. Ces cours étaient payés par le Sivav (2 000 euros). Désormais ils seront payés par le Sivav (1 000 euros) et la communauté de commune.

• Selon les délégués de Saint-Alban, les indemnités de chômage des employés territoriaux stagiaires auraient dû être payées par les Assedic si la communauté de communes avait cotisé. Cette affirmation était erronée, suite à une mauvaise information du centre de gestion de la fonction territoriale ; c'est à la collectivité de payer les indemnités de chômage.

• le conseil adopte le réajustement des indemnités de fonctions pour le président (464,22 € brut) et les vice-présidents (180 euros brut).

• l'utilisation des engins de la communauté de communes est limitée à 2 heures par chantier, le président ayant fait une exception pour un raccordement privé au réseau d'assainissement à Saint-Alban.

• Enfin, suite à une question de Georges Quézel-Ambrunaz sur le futur fonctionnement de la station de ski, après la volonté de la Satvac d'en arrêter l'exploitation, René Mugnier explique qu'il refuse de répondre n'ayant pas apprécié que certains élus de Saint-Alban aient informé la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) de propos, selon eux, antisémites tenus en réunion par la maire de Saint-Colomban (25 février 2005). La Licra a décidé, au niveau national, de porter plainte et la gendarmerie de La Chambre a ouvert une enquête. A ce propos, et de ce fait, le maire de Saint-Colomban a déclaré que le repas des Anciens se déroulerait cette année séparément pour chaque commune (à Saint-Colomban le 1<sup>er</sup> octobre).

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Alban

Suite de la page 18

2 m<sup>2</sup> située à l'ouest de la parcelle N 170 (échange avec Mme Jeannine Chaboud-Crouzaz pour le PGA du Frêne).

#### 2 – Chaufferie au bois

Le permis de construire de la chaufferie et des garages communaux étant accordé, et le chantier devant débuter au printemps 2006, le conseil choisit [7 voix pour, 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon), 1 contre (Armand Cartier-Lange)] Alpes contrôle coordination sécurité (Chambéry) comme coordinateur chargé de contrôler si les entreprises respectent les règles de sécurité légales (4 400 euros HT).

#### 3 – Budget

Un emprunt de 200 000 euros ayant été inscrit au budget 2005, le conseil municipal accepte les conditions proposées par Dexia (taux annuel 3,05 %, durée 15 ans, annuités de 16 812,94 €) par 7 voix pour, 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon) et 1 contre (Armand Cartier-Lange). Par ailleurs le conseil accepte des modifications budgétaires :

• au budget du commerce, 4 130 euros transférés d'un compte à l'autre de façon à régler la facture du garde-corps du Triandou, et au budget général, 33 euros transférés pour rembourser un trop perçu sur une facture d'eau.

4 – Divers

- Repas des Anciens : le maire de Saint-Colomban ayant refusé de faire le repas des anciens en commun entre les deux communes, le maire et la présidente du CCAS ont envoyé un courrier à tous les habitants de Saint-

Alban nés en 1940 et avant pour leur demander s'ils voulaient participer à un repas organisé soit le dimanche 30 octobre, soit le samedi 12 novembre. La date et le lieu seront déterminés en fonction du nombre de réponses. Les habitants ne participant pas au repas recevront le traditionnel colis de Noël.

• Plainte contre le maire : le maire a été entendu à la gendarmerie à la suite d'une plainte déposée par Emile Quézel-Yoyon, pour harcèlement moral et diffamation. L'audition à la gendarmerie a porté également sur deux affaires : l'une concerne les divers incidents qui se sont déroulés cet été dans la combe du Merlet, l'autre sur une plainte déposée par la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) contre le maire de Saint-Colomban pour des propos tenus au cours de la réunion du conseil de la communauté de communes du 23 février 2005.

• Analyses d'eau potable : la fréquence des analyses obligatoires et les



BOUCHERIE DU MONT CUCHET  
Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR  
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 34 01



LA CAVE JEANDET

Vins Fins - Champagne - Spiritueux  
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année  
11, Place de l'Hôtel de Ville  
73000 Chambéry  
Tél. 04 79 85 61 65

## Une nouvelle institutrice et des effectifs en hausse

C'est une nouvelle institutrice, Céline Cossard, 25 ans, qui a effectué la rentrée à l'école de Lachenal où elle remplace Pierre Martin-Cocher qui était en poste depuis 2004 en remplacement de Jeannine Martin-Garin, titulaire du poste, en congé maladie.

C'est en faisant ses études supérieures de géographie dans les Pays de Savoie qu'elle a apprécié les « pays » de Savoie. Et plus particulièrement la Maurienne et Argentine (près d'Aiguebelle) où elle s'est installée avec sa famille, effectuant chaque jour les aller et retour.

La vallée des Villards ? Oui, elle connaît un peu pour avoir pratiqué des randonnées en raquettes le long de la route du Glandon. Ses premières rencontres avec les Villarins sont constructives, chacun ayant la volonté de faire de l'école une école dynamique. La commu-

nauté de communes également s'est donnée les moyens de répondre aux besoins de cette école toute neuve, un événement certainement très rare en milieu rural. Et, sur l'initiative de Jeannine Martin-Garin, l'association des Villarins et amis de la Vallée des Villards – qui a voulu marquer le coup – a offert aux élèves un combiné téléviseur – vidéo – DVD qui sera très utile pour découvrir le monde et qui a été remis à l'école le 12 septembre dernier.

Avant d'enseigner en Maurienne, Mme Cossard a effectué des remplacements en Haute-Savoie. L'an dernier, elle a obtenu sa mutation à Jarrier où elle était chargée de 4 niveaux scolaires. Cette année n'est donc une nouveauté pour elle. Le « défi pédagogique » à Saint-Colomban étant, selon Mme Cossard, de proposer des projets d'école et des activités (actuellement en discussions avec

les partenaires de l'école : parents, communauté de communes) où chaque élève, de 4 à 9 ans, puisse se retrouver.

Cette année la classe compte 18 élèves, soit 10 filles pour 8 garçons, et 9 maternelles où Mme Catherine Blanloie est toujours assistante.

Christophe Mayoux et Simone Bozon



■ Devant de la nouvelle école.

## CHASSE

### Une saison bonne pour le grand gibier

L'ouverture s'est déroulée le dimanche 11 septembre, pour une durée de 4 mois, jusqu'au 15 janvier prochain, un événement attendu par près de 150 Villarins (dont 98 à Saint-Colomban) adeptes de cette activité, toujours majoritairement masculine.

Cette année, la saison s'annonce bonne pour le grand gibier malgré la présence du loup, confirmée par deux attaques de bovins, au printemps, sur Saint-Colomban. Pour les chasseurs de petits gibiers, la saison s'annonce plus contrastée ; les comptages de cet été sur les nichées de tétras-lyres montrent une reproduction moyenne, vraisemblablement à cause des mauvaises conditions météorologiques, les violents orages ayant compromis la reproduction des espèces nichant au sol. Cependant, aucune diminution du nombre d'oiseaux (13) au plan de chasse n'a été envisagée par la fédération de chasse de Savoie.

Norbert Combet

### Comptage des nichées de tétras-lyres 2005

Une vingtaine de personnes, dont huit chasseurs et un représentant de la fédération départementale de chasse de l'Isère (M. François Couillou) ont participé au recensement des nichées de tétras-lyres, le 16 août, sur la commune de Saint-Colomban.

Cette année huit secteurs ont été prospectés : Montrond, le Truc, le Tépey, le plan du Suet, Rieuclaret, le pic de Fremezan, le Sapey, et Sous le col. Malheureusement, la combe de Bellard, secteur le plus fréquenté par ce gibier, n'a pas été parcourue en l'absence (pour raisons personnelles) de Bernard Bonnal, l'un des experts de ces comptages.

Sur l'ensemble des secteurs visités, globalement, cela a donné, 13 coqs (contre 10 en 2004), 12 poules (16), 27 jeunes (24), et 10 nichées (9). Soit au total 52 oiseaux dénombrés (contre 50 en 2004). Ces résultats montrent une stabilité des nichées avec seulement 2,7 jeunes par nichées (contre 2,7 en 2004 et 3,1 en 2003).

## LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jacqueline Dupenloup, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

## NAISSANCES

• Le 7 juin 2004 à Vienne (Isère), de Hanahé, fille de Marie et Grégoire Saadtjian, petite-fille de Gisèle et Daniel Saadtjian, et arrière-petite-fille de Germaine et Emmanuel (†) Rostaing-Troux (Lachal).

• Le 13 avril 2005 à Marseille, de Hanaë, fille de Stéphanie et Serge Manenti, et petit-fille de Marie-Josette et Jean-Paul Roux (Lachal).

• Le 6 juillet 2005 à Antony (92), de Bastien, fils de Véronique et Pierre Coquart, petit-fils de Annie et Jean-Luc Joly, et arrière-petit-fils de Francine et Lucien Jamen (Lachal).

• Le 31 juillet 2005 à Paris, de Alexia, fille de Stéphanie et Nicolas Pomyro et petite-fille de Jacqueline et Hubert Favre-Bonté (Lachal).

• Le 11 août 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Cassandra, fille de Ingrid Martin-Fardon, petite-fille de Marie-Christine et Jean-Marc Martin-Fardon (Lachal), et arrière-petite-fille de Léa et Elie Martin-Cocher (Lachal).

• Le 14 août 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Ambre-lou, fille de Jérôme Jalbeaud et Nathalie Favre-Bonté, et petite-fille de Eliane et Charles Jalbeaud (Le Frêne) et de Suzanne et Serge Favre-Bonté (Martinan, Châtelet).

## MARIAGES

• Le 2 juillet 2005 à Chambéry, de Thierry Perrard et Florence Mugnier (Les Moulins).

• Le 9 juillet 2005 à Saint-Divy (Finistère), de Fabien Haddadi et Sandrine Leven (qui résident en Australie). Fabien est le fils de Robert Haddadi et Suzanne Haddadi née Martin-Cocher (Chef-Lieu).

• Le 9 juillet 2005 à Castres, de Sandra Latger et Stéphane Jamen fils de Paulette et René Jamen et petit-fils de Francine et Lucien Jamen (Lachal).

• Le 23 juillet 2005 à Yzeure (Allier) de Marie Favre-Bonté et Arnaud Aubry. Marie Favre-Bonté est la petite-fille de Edouard (†) et Lucienne Favre-Bonté (Lachal).

• Le 30 juillet 2005 à Bully (Rhône) de Yannick Barbarat et Aurélie Paret (Martinan). Aurélie Paret est la fille de Paul et Bernadette Paret et la petite-fille de Mme Antoine Paret (Martinan).



• Le 6 août 2005 à Saint-Georges (Pas-de-Calais), de Sophie Ravaut et Steve Bussière. Steve Bussière est le fils de Martine et Jean-Claude Bussière, et le petit-fils de Séraphine (†) et Joseph (†) Emieux (Lachal).

• Le 20 août 2005 à Laventie (Pas-de-Calais), de Anne Caffray et Sébastien Gamel (l'Eglise).

## DÉCÈS

• De Mme Paulette Quézel-Yoyon née Rome, le 15 juin 2005 à Longjumeau (73 ans). Elle était l'épouse de Gilbert Quézel-Yoyon et la belle-fille de François (†) et Adélaïde (†) Quézel-Yoyon (Le Frêne).

• De M. Albert Jeantin (Lachal), le 6 août 2005 à Evian-les Bains (90 ans).

• De Mme Nicole Bellot-Champignon (Lachal), le 17 août 2005 à Grenoble (65 ans).

• De M. Henri Bozon (les Roches), le 11 septembre 2005 à Grenoble (73 ans).

• De Mme Sylvie Martin, accidentellement, le 23 août 2005 à Saint-Colomban (45 ans) [Le corps de Mme Sylvie Martin, âgée de 45 ans, a été retrouvé le 23 août en fin d'après-midi dans la pente caillouteuse et glissante de la combe de Barral, à 1 400 mètres d'altitude. Dans leur enquête les gendarmes ont découvert que Mme Martin, originaire de la région parisienne et en vacances, seule avec son chien, à La Perrière, où elle était arrivée début août, n'avait plus donné signe de vie depuis le 13 août à 7 h 30 alors qu'elle achetait son pain à la boulangerie de Saint-Colomban. Elle semblait partir en montagne. La veille, Mme Martin aurait dû participer avec un groupe à une randonnée vers le pic de Fremezan, finalement annulée en raison de la météo. Les gendarmes ont également découvert que le 13 août les CRS d'Albertville avaient été appelés sur Saint-Colomban par Gérard Rostaing-Troux (Auberge du Coin) qui avait entendu des appels au secours dans la montagne. Les CRS avaient tenté en vain d'en découvrir l'auteur puis abandonné leurs recherches. Celles-ci ont repris le 19 août vers le pic de Fremezan (où le chien de la randonneuse avait été retrouvé par des bergers dans la nuit du 17 août), quand la gérante de La Perrière a donné l'alerte auprès de la gendarmerie de La Chambre. Selon les premières constatations, Mme Martin serait décédée de froid et d'épuisement. A quelques centaines de mètres du Chef-Lieu]

## PETITE ANNONCE

• Une lectrice du *Petit Villarin* désirerait obtenir les numéros 6, 9, 13, 17, 26, 33, 86, 87, 92, 99 et 100 qui manquent à sa collection. En échange, elle dispose en double des numéros 54, 59, 63, 91, 102, 106, 110, 112, 113, 114, 116, 117, et 128. Adresser des propositions à l'adresse électronique suivante : Marie-Christine.Carrara@u-grenoble3.fr

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale  
Le Petit Villarin  
21, rue Albert Dubout  
34130 - Mauguio  
Tél. : 04-67-29-45-43  
• par courriel :  
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS  
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain  
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56